

ÉDITORIAL / RAPPORT MORAL



Chaque année emporte son lot d'actions, de nouveautés et d'enjeux dont le rapport moral du président se doit de faire un écho fidèle et c'est avec beaucoup de plaisir que je vous adresse celui de l'année 2018, une année très positive à bien des égards !

Je débute ainsi ce rapport par un point qui nous a occupé et préoccupé tout au long de l'année et qui est l'une des composantes essentielles d'ICOMOS France : la présence internationale.

En tant que comité national d'une institution internationale, l'implication et la place occupées par notre association est l'un des points névralgiques de notre existence. C'est pourquoi nous avons porté une attention toute particulière à un développement dynamique de cet aspect de notre activité et avons concentré nos efforts pour faire d'ICOMOS France un comité qui compte sur la scène internationale.

L'expertise qualifiée, les compétences et les spécificités françaises doivent être reconnues pleinement et rayonner au niveau international.

Le renforcement ou la création de liens avec les autres comités nationaux de l'ICOMOS, notamment européens mais pas exclusivement, la présence d'une délégation conséquente aux principaux rendez-vous internationaux, la mise en place de rendez-vous réguliers avec ICOMOS international, une vigilance accrue dans le suivi de la correspondance internationale, permettent une meilleure prise en compte de notre comité. De même, l'implication scientifique, par une participation aux thématiques insufflées par ICOMOS et l'implication stratégique, par l'intermédiaire de notre présence au sein du conseil d'administration, sont fondamentales.

Nous nous y sommes attelés avec conviction tout au long de cette année.

Douze réunions de bureau, quatre conseils d'administration dont un à Bordeaux nous ont permis à la fois de fédérer notre comité, d'échanger sur les thèmes patrimoniaux, d'arbitrer et prendre des décisions pour assurer le meilleur avenir pour notre association. Le conseil d'orientation, quant à lui doit encore trouver sa formule pour s'articuler convenablement et de manière motivante. Ce sera une de nos principales préoccupations statutaires pour 2019.

Sur le plan financier, nous terminons l'année 2018 avec un bilan équilibré et avons donc réussi à compenser la situation critique dans laquelle nous étions en 2017. Ceci a pu s'opérer au prix d'une diminution de nos activités les plus coûteuses, principalement l'organisation de colloques. A court terme cela était nécessaire, mais ne constitue pas une solution pour l'avenir. Nous travaillons à différentes pistes pour être en mesure de poursuivre notre engagement passionné et exigeant en faveur du patrimoine.

Pour autant, le comité français n'a pas cessé d'agir, notamment en consolidant et approfondissant certaines actions en cours.

Le groupe de travail sur le Patrimoine Mondial a été restructuré et a entamé un ambitieux programme pluriannuel. S'engagent ainsi une réflexion sur les valeurs, un travail sur la mémoire des guerres ainsi que la mise en place d'un processus, au service de la convention du patrimoine mondial, de suivi de l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste. Ce travail est fondamental et a mobilisé beaucoup de notre énergie.

Les préparatifs du colloque consacré à la parole des élus sur une gestion intégrée des patrimoines naturels et culturels ont également tenu le devant de la scène tout au long de l'année. De nombreuses auditions et réunions ont été menées ainsi que des contacts activés. Ce colloque se tiendra en septembre 2019 à Rochefort et sera le premier volet, dédié à la thématique de l'eau, d'un programme en trois temps.

Le patrimoine contemporain a été également l'un des sujets phares de l'année 2018 avec la parution du cahier d'ICOMOS France numéro 29, intitulé Béton(s). Cette publication constitue les actes des journées organisées à Grenoble, conjointement par l'ENSAG de Grenoble, le Labbex Architecture Environnement et Cultures Constructives et ICOMOS France dans le cadre de « 200 ans de Bétons » en novembre 2017. Elle a reçu le soutien financier de deux partenaires que je tiens à remercier spécialement, le Labbex ainsi que la société Novbéton.

L'occasion de l'année européenne du patrimoine culturel nous a permis de faire émerger une thématique qui nous est chère, la Charte de Venise. Un travail de réflexion s'est ainsi engagé qui a trouvé une première étape de conclusion dans une journée d'étude tenue le 18 octobre 2018 et qui se poursuivra en 2019 avec l'ambition de mener une réflexion internationale à restituer dans un colloque en 2020.

ICOMOS France s'est également fortement impliqué au niveau international sur la thématique du changement climatique. Un groupe de travail international a été créé auquel participent plusieurs experts français. L'objectif est de rédiger un texte de référence, à présenter à l'assemblée générale de l'ICOMOS à Sydney en 2020.

Nos partenariats institutionnels se sont consolidés, auprès de nos ministères comme auprès de nos réseaux partenaires tels que l'Association des biens français du Patrimoine mondial, le comité français de l'ICOM, le Réseau des grands sites de France, de l'IREST (Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme), le comité français de l'UICN, le Museum d'Histoire naturelle, la Fondation Le Corbusier, l'association Sites et Cités remarquables. D'autres se sont tissés comme avec le réseau français des parcs naturels régionaux ou encore l'UAV (Institut Universitaire de Venise) avec qui nous projetons un colloque sur le Béton en 2019.

Le bulletin 2018 retrace fidèlement nos actions de l'année 2018 et je vous invite à vous y reporter pour entrer dans plus de détail sur le fond.

Je ne peux terminer sans témoigner de ma reconnaissance à l'ensemble des membres d'ICOMOS France.

L'implication bénévole des membres individuels est forte au sein de notre comité, même si elle doit encore se renforcer à l'échelle internationale. Elle est le gage de l'enthousiasme et de la motivation qui transparait dans nos activités. C'est un engagement au service de la préservation du patrimoine qui mérite notre gratitude.

Les membres bienfaiteurs apportent un soutien conséquent ainsi que les membres institutionnels ne cessent de nous rejoindre chaque année.

Soyez tous sincèrement et chaleureusement remerciés au nom de l'ensemble du conseil d'administration.

Enfin je n'oublierai pas de remercier, en votre nom à tous, notre équipe administrative qui sait si bien mettre en œuvre nos réflexions et délibérations.

Jean-François Lagneau
Président d'ICOMOS France

ICOMOS FRANCE

Activités et réflexions 2018

ÉDITORIAL / RAPPORT MORAL 2018.....	p. 1
ANNEE EUROPEENNE DU PATRIMOINE CULTUREL	p. 5
« Synthèse du séminaire : « Retour à l'esprit de la Charte de Venise », 18 octobre 2018, Charenton-le-Pont »	
..... Benjamin Mouton, Dominique Schneider	
REGARD SUR L'ICOMOSphère.....	p.15
Comité national invité : ICOMOS Suisse	
..... Monica Bilfinger	
PORTRAIT DE MEMBRE.....	p. 18
Portrait de Christiane Schmuckle-Mollard	
SITES, PAYSAGES ET ESPACES PATRIMONIAUX	p. 20
Prochaines étapes : « la parole aux élus »	
..... Jean-Pierre Thibault	
ICOMOS France en mission à Gargilles-Dampierre (vallées de la creuse) - 4 avril 2018 – Point sur la visite – enseignement à en tirer	
..... Anne-Sophie Barré	
Le Grand Chambord, un projet de territoire	
..... Alexandra Coudray, Tiphaine Gérard, Thibaud Lépissier, Amélie Pankow, Coralie Vitores	
Parcours Nature-Culture	
.....Thierry Lefebvre, Isabelle Palmi	
METIERS, SAVOIR-FAIRE ET MATERIAUX	p. 28
CONCLUSION I JOURNÉE TECHNIQUE : Le plomb dans l'édifice : protéger les hommes et conserver les monuments - 30 novembre 2017, Charenton-le-Pont»	
..... Jean-François Lagneau	
COLLOQUE : Intervenir sur le bâti en bois du patrimoine : méthodes d'hier à aujourd'hui	
22ème Symposium international du Comité scientifique international du bois « Conservation du patrimoine en bois : au-delà des disciplines », du 30 septembre au 2 octobre 2019, Bilbao	
PATRIMOINE DU 20E SIECLE	p. 30
Activités du groupe de travail « patrimoine du 20e siècle »	
..... Serge Pitiot	
Nouvelle publication ICOMOS France : Cahier #29 BÉTON(S)	

PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE p. 32

Patrimoine culturel et changement climatique

..... R.-A. Lefèvre

L'atout du paysage pour engager les transitions

..... Mathilde Kempf, Armelle Lagadec, Odile Marcel (Collectif Paysages de l'après-pétrole)

PATRIMOINE MONDIAL p. 38

Le groupe de travail en 2018

..... Isabelle Longuet

Comité du patrimoine mondial 2018, Manama (Bahreïn)

Des nouvelles des biens inscrits

Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne

ETUDE D'IMPACT p. 40

Activités 2018

..... Jean-François Lagneau

LA SECTION FRANCAISE A L'INTERNATIONAL p. 41

Réunion de l'Eurogroupe à Helsinki – 7 au 10 juin 2018

20e Assemblée générale de l'ICOMOS, Buenos Aires, Argentine 3-8 décembre 2018

..... Jean-Christophe Simon

RENCONTRE DU PUBLIC ET DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE p. 44

PARTICIPATION AU COMITE DE PILOTAGE du POLE INTERNATIONAL FRANCOPHONE DE FORMATION DES GESTIONNAIRES DE SITES PATRIMONIAUX : FORMATION DU 1ER AU 12 AVRIL 2018

16èmes RENCONTRES ANNUELLES DE L'ASSOCIATION DES BIENS FRANÇAIS DU PATRIMOINE MONDIAL : BASSIN MINIER 30 MAI AU 1er JUIN 2018

ERASMUS MUNDUS JMD DYCLAM (DYNAMICS OF CULTURAL LANDSCAPES AND HERITAGE MANAGEMENT)

PARTICIPATION A LA FORMATION DE GESTIONNAIRES CHINOIS DE SITES INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL

PARRAINAGE DE LA PROMOTION 2018 DU MASTER GESTION ET VALORISATION TOURISTIQUE DU PATRIMOINE DE L'IREST

COMITE DE PILOTAGE DES BIENS FRANÇAIS DE LA SERIE INSCRITE AU PATRIMOINE MONDIAL ŒUVRE ARCHITECTURALE DE LE CORBUSIER, UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE AU MOUVEMENT MODERNE, PARIS, NOVEMBRE 2018

COLLOQUE : CHERIR LE PATRIMOINE : COMMENT GERER L'ENGOUEMENT DES PUBLICS POUR LE PATRIMOINE ?, DIJON, 23 MAI 2018

SALON INTERNATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL 2018 : « PATRIMOINE EUROPEEN, PATRIMOINE COMMUN »

VIE DE L'ASSOCIATION p. 47

Réunions statutaires d'ICOMOS France

Journée internationale des monuments et des sites – 18 avril 2018

LES JEUNES S'IMPLIQUENT p. 48

Portraits : Jessica Antonin, Coralie Vitores, Paul Féraud, Alexandra Coudray, Thibaud Lépiessier

PROGRAMME D'ACTION 2019 p. 50

COLLOQUES ET PUBLICATIONS DE LA SECTION FRANÇAISE p. 51

RAPPORTS DES MEMBRES FRANÇAIS DES COMITES SCIENTIFIQUES INTERNATIONAUX

ANNEE EUROPEENNE DU PATRIMOINE CULTUREL

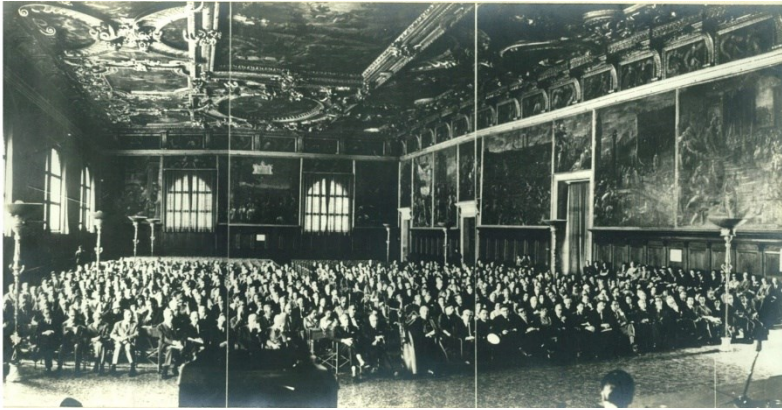
Synthèse du séminaire : « Retour à l'esprit de la Charte de Venise », 18 octobre 2018, Charenton-le-Pont

Benjamin Mouton,

Architecte en chef des monuments historiques, ancien président d'ICOMOS France, ancien vice-président de l'ICOMOS

Dominique Schneider

Secrétaire générale d'ICOMOS France



Venise, inauguration du Congrès, 25 Mai 1964 © courtesy of Victor Pimentel, Peru.

« Il serait trop simple de croire que la simple application de quelques règles permettrait de résoudre une question aussi délicate. Au-delà du talent indispensable à la création de toute œuvre valable, c'est avant tout l'état d'esprit qui est le garant de la réussite.

En général, deux qualités le caractérisent : le respect de l'œuvre ancienne et la modestie dans la conception de l'intervention. Un monument n'est pas en soi l'occasion offerte à l'architecte d'aujourd'hui pour affirmer sa personnalité. Il trouve sa valeur en soi dans la vérité du témoignage qu'il dépose de l'art de son temps (...).

Raymond Lemaire, *La mémoire et la continuité*, 1976

LE FONDEMENT DE LA DEMARCHE

Comprendre l'évolution de la pensée

Les premières réflexions sur la conservation active des monuments historiques prennent naissance au XIX^{ème} siècle et débouchent sur l'émergence d'une conscience internationale dès 1889 à Paris, confirmée à Athènes en 1931, se consolide à Paris en 1957, et se concrétise enfin à Venise en 1964 lorsque le 2^{ème} congrès international des architectes et techniciens des Monuments Historiques adopte la première « *Charte Internationale sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites* ». Adoptée par l'ICOMOS l'année suivante, cette charte devait devenir la pierre angulaire de la doctrine internationale et être complétée ensuite par de nombreux textes. Malgré plusieurs tentatives infructueuses de « mise à jour », elle reste aujourd'hui la « référence » absolue, le « monument de la doctrine ».

La Charte de Venise s'attache à la notion de Monument Historique : peut-elle se transposer automatiquement au patrimoine bâti qui en a élargi le champ ? Est-elle toujours adaptée à la conservation, la restauration ? Est-elle assez efficace pour la réutilisation, la création, la reconstruction ? Est-elle adaptée pour les nouveaux patrimoines, au patrimoine industriel, au patrimoine du XX^{ème} siècle ? Est-elle adaptée pour les ensembles urbains et ruraux ? Aux ensembles territoriaux ou transfrontaliers du patrimoine mondial ? Appliquée au patrimoine matériel, prend-elle en compte les valeurs immatérielles ? Est-elle une aide ou obstacle ?

L'opportunité de l'Année européenne du patrimoine 2018

Le contexte de l'Année Européenne du Patrimoine Culturel 2018 a offert l'opportunité d'étudier ces questions, qu'ICOMOS France a décidé d'évaluer à la lumière des pratiques, en associant les comités européens d'ICOMOS.



Ce travail a été restitué lors de la journée de séminaire du 18 octobre 2018. Il s'est articulé autour de trois grands thèmes :

- L'évolution historique ;
- L'évolution linguistique ;
- L'évolution des pratiques en Europe.



Séminaire ICOMOS France : « Retour à l'esprit de la Charte de Venise », 18 octobre 2018, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont.

L'EVOLUTION HISTORIQUE

Claudine Houbart, Professeur à l'Université de Liège

Andrea Pane, Professeur à l'Université de Naples Frédéric II

Dès 1970, la question de la révision de la Charte était posée : on prend conscience qu'elle ne correspond pas toujours aux évolutions contemporaines, en particulier sur le plan technique. Plusieurs consultations auprès des comités nationaux de l'ICOMOS furent lancées sur cette question, sans qu'aucun consensus ne se dégage pour produire un nouveau texte, jusqu'à l'abandon dans les années 90 de toute idée de révision. Cette longue histoire de l'interrogation sur la pertinence de la Charte amène à une certaine humilité et, en même temps, montre que l'on se pose *in fine* les bonnes questions...

Au fil de l'histoire

1889 : Congrès de Paris

Il s'agit du premier Congrès Officiel International pour la protection des Œuvres d'Art et Monuments. Il pose les grands jalons de la restauration et la conservation des Monuments historiques :

- En décidant de fusionner le comité international des Monuments avec le comité d'organisation du congrès ;
- En établissant, avec l'organisation de la Croix Rouge, que les monuments d'art appartiennent à l'humanité tout entière, demande que les différents Gouvernements désignent des représentants chargés de rechercher et d'indiquer les monuments de chaque pays dont la sauvegarde devrait être assurée en temps de guerre par une convention internationale ;
- Pour ce qui concerne les travaux de restauration des monuments d'architecture, en recommandant que les travaux de restauration des monuments historiques, exigeant des soins particuliers, rentrent dans les prévisions de l'ordonnance du 14 novembre 1837, art. 3, qui permet, dans ce cas, de n'admettre à concourir que les personnes préalablement reconnues capables par l'administration. L'adjudication de ces travaux n'aura lieu qu'entre ceux des entrepreneurs désignés par l'architecte et appelés par lui à soumissionner, qui auront été agréés par la Commission spécialement préposée à la surveillance de ces travaux ;
- il recommande que les marchés sur série de prix soient préférés aux marchés à forfait ;
- Il recommande d'empêcher les réfections dans les restaurations ;

Le Congrès exprime le vœu que, dans la réparation des monuments, l'on se borne, à l'avenir, à ce qui est nécessaire pour les consolider et à ce qu'exigent absolument les usages auxquels ils peuvent encore servir...

- Il recommande la création d'une commission spécialement préposée à la surveillance de ces travaux ;
- Et que les marchés sur série de prix soient préférés aux marchés à forfait ;

• Le Congrès émet le vœu que l'on tende à empêcher les réfections dans les restaurations ;

• Il demande que soit transmis à tous les Gouvernements les vœux du Congrès, en les priant d'y donner suite... afin d'uniformiser le plus possible les différentes législations au sujet de la protection des monuments historiques et des œuvres d'art ;

• Il appelle de ses vœux de la tenue de congrès annuels faisant suite au Congrès de Paris.

1931 : Conférence d'Athènes 1931

Du 21 au 30 octobre 1931, à l'initiative de la Société des Nations et de l'Office International des Musées (ICOM), s'est tenue à Athènes la première réunion des professionnels de la conservation « artistique et historique des monuments », réunissant 118 participants, architectes, archéologues, conservateurs de musées, historiens de l'art, tous européens. Il ne produira pas une « Charte » (que l'on confondrait avec celle des CIAM, tenue deux ans plus tard), mais des « Actes et recommandations », véritable expression du besoin de mettre en commun les orientations qui guideront la conservation des MH, et dont le caractère international assurera autorité :

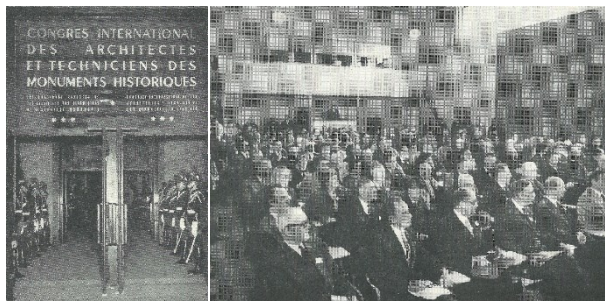
- Il s'agit déjà de privilégier un certain droit de la collectivité vis-à-vis de la propriété privée, et d'autoriser, en cas d'urgence, les travaux d'office ;
- Il s'agit aussi de la primauté de l'entretien *régulier et permanent*, de la conservation de toutes les strates historiques sans exclusion de style, et de l'importance de l'utilisation dans le respect du caractère *historique ou artistique* ;
- De la conservation scrupuleuse des ruines, de l'anastylose, de la lisibilité des apports, et de l'utilité du ré-enfouissement ;
- De l'intérêt, pour la consolidation, des techniques modernes et *plus spécialement du ciment armé* évitant la dépose-repose, mais en les dissimulant autant que possible *afin de ne pas altérer l'aspect et le caractère de l'édifice* ;
- De l'importance des abords, des perspectives, du cadre végétal, de la protection contre les publicités et activités polluantes ;
- De l'importance enfin d'une collaboration internationale et d'un corpus de recommandations portées à la *bienveillante attention des Etats* ;
- De l'importance, enfin, de l'éducation et de la sensibilisation dès l'enfance aux monuments et œuvres d'art, et *d'une manière générale, à la protection des témoignages de toute civilisation*.

1932 : La Carta del restauro

À la veille du déclenchement de la Seconde guerre mondiale, de jeunes intellectuels débattent de la question des relations entre « urbanisme et monuments », dans un ferment plus général visant à renouveler la charte de

restauration italienne de 1932 et à surmonter certaines des positions plus rétrospectives de Giovannoni, telles que son rejet de l'architecture moderne.

1957 : premier congrès des architectes et techniciens des Monuments historiques, Paris, Palais de Chaillot, 6-11 mai 1957



Congrès international des Architectes et Techniciens des Monuments historiques, Paris, Palais de Chaillot, 6-11 mai/May 1957 d'après/from : Actes du Congrès.

Attendu que toute intervention dans la restauration d'un monument, aussi bien dans sa direction générale que dans la collaboration d'artistes et artisans, doit être avant tout une œuvre d'art, dont le but sera exclusivement de valoriser l'édifice de telle sorte qu'il conserve, dans son ensemble et dans ses détails, ses caractéristiques d'authenticité, d'historicité, de beauté, de valeur archéologique sentimentale, dans le cadre de son caractère particulier, la quatrième section émet le vœu que, dans la préparation et l'exécution de tous les travaux, on observera les directives fondamentales suivantes :

- Etude des motifs et raisons déterminant la catégorie et le caractère monumental de l'édifice ;
- Etude de ses mutilations et adjonctions dans le but de conserver celles qui fixent ou augmentent la grandeur historique et la beauté de l'édifice, dans la mesure où il le demande ;
- Quand on sera contraint de modifier l'affectation d'un édifice, il y a lieu d'obtenir que l'édifice et son affectation soient en harmonie ;
- Pour les réfections qui se révéleront indispensables, des parties essentielles du décor mutilé, s'il n'est pas possible d'utiliser les fragments authentiques sauvegardés, il y a lieu de suivre les tendances de l'art contemporain à condition, toutefois, qu'elles soient en harmonie d'échelle, de couleur et d'équilibre avec le monument, pour éviter les contrastes violents de forme et d'esprit.

1964 : second congrès des architectes et techniciens de monuments historiques, Venise.

Ce congrès se réunit à Venise du 25 au 31 mai 1964 et élabore la **Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites**, dite **Charte de Venise**, qui est un traité fournissant un cadre international pour la préservation et la restauration des objets et des bâtiments anciens.

La conférence a ainsi visé à établir une "Charte internationale de la restauration" pour la mise en place d'une politique commune de recherche et de mise en valeur des monuments et de leur contexte, de leurs centres historiques et de leur paysage. La création d'un Institut international des monuments sera également proposée, qui devra réunir tous les experts travaillant dans le secteur, à un niveau critique et opérationnel.

« La structure de la charte a été fondée sur les lois italiennes pour la conservation, mais ce n'est que grâce à la cohérence des Français qu'il a été possible de trouver des expressions aussi claires. Bien qu'il soit belge, Raymond Lemaire représentait la tradition française et ses règles ». (G. Tripp, from an interview with D. Karasz, in "Ananke", 2006).



L'Autrichienne Gertrude Tripp (1914-2006), l'une des 23 membres – et la seule femme – de la commission pour la rédaction de la Charte de Venise.

Dès son élaboration, il a été perçu qu'il serait trop simple de croire que la simple application de quelques règles permettrait de résoudre une question aussi délicate. Au-delà du talent indispensable à la création de toute œuvre valable, c'est avant tout **l'état d'esprit** qui est le garant de la réussite.

« En général, deux qualités le caractérisent : le respect de l'œuvre ancienne et la modestie dans la conception de l'intervention. Un monument n'est pas en soi l'occasion offerte à l'architecte d'aujourd'hui pour affirmer sa personnalité. Il trouve sa valeur en soi dans la vérité du témoignage qu'il dépose de l'art de son temps (...).

L'expérience démontre, qu'ici comme ailleurs, l'orgueil est mauvaise conseillère et que l'essentiel est de s'incorporer avec modestie dans les valeurs globales du tissu urbanistique et architectural. » Raymond Lemaire, La mémoire et la continuité, 1976

L'EVOLUTION LINGUISTIQUE

Anne Magnant, ancienne Vice-présidente d'ICOMOS France

Bénédicte Selfslagh, Présidente d'ICOMOS Belgique

Deux versions officielles, l'une française et l'autre anglaise

La charte de Venise a été rédigée en français ; la traduction en anglais a été effectuée quelques mois plus tard, par Lord Euston, qui n'était pas membre de la commission d'élaboration. Elle n'a fait l'objet ni d'une relecture attentive de la part de la commission, ni d'une approbation officielle, et l'on observe des différences importantes, touchant parfois le fond, entre les deux textes : des fragments de phrases ainsi que des mots figurant dans le texte français n'ont pas été repris dans la version anglaise, certaines phrases ont été traduites de manière éloignée du texte initial. Il est difficile de croire que ce soit fortuit. Que peuvent-elles nous apprendre, ces différences ?

Deux visions du patrimoine ?

En français, nous sommes devant une vision quasi sacrée qui donne son éclairage à l'ensemble : la compréhension relève de la *sensibilité* et de l'*esprit critique* de spécialistes de la *discipline* qui souhaitent *élargir et approfondir la Charte d'Athènes*. L'anglais est plus pragmatique : pas de *message spirituel*, pas d'appel à la *sensibilité* et à l'*esprit critique*, mais plutôt aux études critiques et historiques. Les problèmes sont *variés* plutôt que *nuancés* : l'*élargissement* est plus utile que l'*approfondissement*.

Entre le français et l'anglais, on remarque une **approche différente** du patrimoine sur les plans politique, philosophique, voire spirituel, ainsi que sur **le principe de la restauration**, qui n'a pas un caractère exceptionnel pour l'anglais ?

Des différences dès le préambule

La première phrase du texte français déclare : « *chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent, dans la vie présente, le témoignage vivant...* ». Le texte anglais ne reprend pas le mot spirituel.

En français, le deuxième paragraphe, où est évoqué le besoin de principes communs, découle du premier et commence par « *Il est, dès lors, essentiel...* ». L'anglais ne reprend pas « *dès lors* ».

Le français prévoit que ces principes seront « *dégagés en commun et formulés sur un plan international* », l'anglais prévoit que ces principes seront simplement « *agréés et formulés sur un plan international* ».

La dernière phrase du troisième paragraphe donne lieu à des différences intéressantes : le français écrit : « *la sensibilité et l'esprit critique se sont portés sur des problèmes toujours plus complexes et plus nuancés* ». La version anglaise, retraduite en français, pourrait se lire ainsi : « *Une prise de conscience croissante et une étude critique*

ont conduit à mettre l'accent sur des problèmes qui ne cessent de devenir plus complexes et variés ».

Enfin, le français veut *approfondir et élargir* le champ de la charte d'Athènes, l'anglais se contente de l'*élargir*.

Dans le corps du texte

A l'article 2, le français indique que la *conservation et la restauration constituent une discipline...* ; le terme « *discipline* » n'est pas repris en anglais qui traduit : « *la conservation et la restauration doivent faire appel à toutes les sciences et techniques...* ».

A l'article 4, le français indique : « *La conservation des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien* ». L'anglais est plus directif : « *il est essentiel pour la conservation des monuments que ceux-ci soient entretenus de manière permanente* ».

A l'article 5, le français parle « *des aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes* », l'anglais évoque seulement un « *changement de fonction* ».

A l'article 9, la première phrase est nettement différente dans les deux versions, on a de la peine à croire que l'anglais est une traduction du français : le français indique : « *La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel* » ; l'anglais dit : « *La restauration est une opération hautement spécialisée* ».

Dans la troisième phrase, le français écrit : « *...tout travail de complément reconnu indispensable pour des raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale...*, la retraduction de l'anglais en français pourrait se lire : « *...toute intervention supplémentaire indispensable doit être distinguée de la composition architecturale...* » ;

A l'article 14, le titre français « *Sites monumentaux* » est traduit par « *sites historiques* ». Le titre anglais permet d'embrasser un patrimoine plus large.

Deux visions du patrimoine ?

En français, nous sommes devant une vision quasi sacrée qui donne son éclairage à l'ensemble : la compréhension relève de la *sensibilité* et de l'*esprit critique* de spécialistes de la *discipline* qui souhaitent *élargir et approfondir la Charte d'Athènes*.

Dans le préambule, l'anglais est moins ambitieux et plus pragmatique : pas de *message spirituel*, pas d'appel à la *sensibilité* et à l'*esprit critique* mais plutôt à aux études critiques et historiques. Les problèmes sont *variés* plutôt que *nuancés* : l'*élargissement* est plus utile que l'*approfondissement*.

Les autres traductions

La Charte a été rapidement traduite dans les langues nationales des comités nationaux d'ICOMOS, parfois à partir de la version française, parfois à partir de la version anglaise.

Là aussi, on note des différences :

Notion de message spirituel : l'allemand garde le terme de *message spirituel*, mais le place à la fin de la phrase, l'italien le met au milieu de la phrase, le néerlandais ne le retient pas.

Conservation : l'anglais et le français utilisent le même terme pour le titre. L'allemand utilise le terme *Erhaltung*, entretien plutôt que *Konservierung*, conservation : est-ce pour mettre l'accent sur un concept mieux compris ?

Dans l'article 5 : les termes *ordonnance et décor* sont repris en anglais ; ils deviennent *structure et forme* en allemand ; *distribution et aspect* en italien ; *distribution et décoration* en néerlandais.

Notion de restauration, article 9 : l'italien et le néerlandais sont calés sur le français ; l'allemand nuance sensiblement le texte français : *la restauration devrait garder un caractère exceptionnel*.

L'allemand et l'italien rejoignent l'anglais sur la notion de complément qui *doit se distinguer de la composition architecturale*, le néerlandais reste proche du français. L'allemand ajoute des *études artistiques* aux études archéologiques et historiques

Qu'en conclure ? Il existe de vraies différences entre le français et l'anglais

- Une **approche différente** du patrimoine sur les plans politique, philosophique, voire spirituel ;
- Une différence importante sur le **principe de la restauration**, qui n'a pas un caractère exceptionnel pour l'anglais.

Par contre, les versions allemandes, italiennes et néerlandaises atténuent ces différences.

Elles utilisent le texte anglais quand elles le jugent mieux adapté :

- sur la *sensibilité et l'esprit critique* (préambule)
- sur la *composition architecturale* (art 9)

Elles s'en remettent à leur sensibilité : en néerlandais, le préambule « *Les monuments historiques et les paysages urbains et ruraux...* ». En allemand, recours au terme *entretien* plutôt que **conservation**. **Il y a toutefois un complet accord sur les notions techniques essentielles**

Aucune différence dans les cinq textes sur :

- la nécessité de l'entretien ;
- l'intérêt de l'affectation ;
- la sauvegarde de l'œuvre d'art, témoin d'histoire ;
- la préservation d'un cadre dans une bonne échelle...

Aucune différence dans les cinq textes sur l'objet de la restauration qui doit :

- révéler les valeurs historiques et esthétiques ;
- s'intégrer avec harmonie ;
- respecter le document d'art et d'histoire ;
- ne prendre de décision que collégalement.

Faut-il aller plus loin avec le concours des comités européens ? Étendre ces observations au-delà des cinq langues examinées pour nous assurer que nous sommes tous d'accord sur l'essentiel ? Les différences d'approches entre le français et l'anglais sont-elles conservées dans d'autres langues ? Ont-elles été atténuées ? Et plus fondamentalement, se retrouvent-elles dans les interventions sur le patrimoine ?

Qu'en conclure ?

En tout état de cause, on reste dans l'esprit de la Charte qui « laisse à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions... ». Toute la question qui domine est de converger vers des notions fondamentales communes

L'EVOLUTION DES PRATIQUES EUROPEENNES

Dans les domaines de la conservation, la restauration, les additions architecturales, observe-t-on une évolution de l'application de la Charte dans les 10 ans qui ont suivi sa naissance, dans les 10 dernières années ?

ICOMOS France a lancé cette nouvelle réflexion sur la charte de Venise en y associant très rapidement les comités européens de l'ICOMOS au travers d'une présentation de cette démarche lors de l'Eurogroupe à Helsinki en juin 2018, ensuite par l'envoi d'un questionnaire à tous les comités d'Europe dont les objectifs étaient les suivants :

- savoir si les comités avaient connaissance de travaux ou d'articles sur la genèse de la Charte de Venise dans leur pays ?
- savoir si la Charte de Venise avait été traduite dans leur langue nationale, et à partir de quelle version. Savoir quelles sont les personnalités éminentes qui ont propagé son application dans leur pays ;
- récolter des exemples de réalisations significatives - bonnes ou mauvaises - de l'application de la Charte dans les 10 ans qui ont suivi la naissance de la Charte dans leur pays et dans les 10 dernières années ;
- il a été demandé aux comités européens de sélectionner un ou deux exemples (ou davantage), si possible dans les domaines de la conservation, de la restauration et des additions architecturales ainsi qu'une ou deux photos et dessins pour chaque cas, accompagnés d'un bref commentaire.

Douze comités ont répondu ainsi que des personnalités à titre individuel :

Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Estonie, France, Irlande, Lettonie, République Tchèque, Portugal, Slovénie, Suisse, Turquie.

Les réponses venant de ces pays ont été synthétisées, présentées et organisées autour des trois thèmes de la Charte : la conservation, la restauration et la réutilisation. La restitution en a été faite lors d'un séminaire organisé le 18 octobre 2018. La synthèse des exemples européens avec toutes les illustrations est disponible sur le site d'ICOMOS France.

CONSERVATION

Serge Piffot, Administrateur d'ICOMOS France

Pierre Paquet, ICOMOS Belgique

Les interventions de conservation s'attachent à l'œuvre existante en l'état, sans la modifier. Caricaturées par le terme « cristallisation », elles s'étendent de la maintenance et de l'entretien, à la conservation préventive ou au sauvetage. Les remplacements « à l'identique » des matériaux altérés ou contaminés, la réfection à l'identique d'une couverture, entrent dans cette catégorie.

Que dit la charte ?

Art 2. La conservation ... est une discipline qui fait appel à toutes les sciences et les techniques qui peuvent contribuer à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine monumental.

Art 4. La conservation des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien.

Art 6. La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle...

Art 7. ... le déplacement de tout ou partie d'un monument ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige...

Art 8. Les éléments de sculpture, de peinture ou de décoration qui font partie intégrante du monument ne peuvent en être séparés

Les réponses de différents comités européens ont porté exclusivement sur le patrimoine bâti et surtout sur ce qu'il est convenu de nommer le « monument historique ». Elles établissent une différence assez nette entre les deux périodes de référence proposées dans le questionnaire. Les 10 premières années qui ont suivi l'adoption de la Charte pendant lesquelles l'application est assez lente, surtout en matière de conservation. Les 10 dernières années où, de manière générale les principes de la charte s'appliquent peu ou prou.

On observe depuis 50 ans, des progrès significatifs :

- La systématisation des études préliminaires et préalables aux interventions, qui permettent le temps de la réflexion dans une certaine collégialité (architectes, historiens d'art, maîtres d'ouvrage...), et qui éclairent les choix d'intervention en privilégiant la conservation.
- Des progrès substantiels dans le domaine de l'histoire de l'art et de l'architecture qui étayent de plus en plus solidement les études architecturales, voire paysagères.
- Des progrès dans la compréhension des modes constructifs, des matériaux, des pathologies, grâce aux apports de la recherche appliquée menée par les laboratoires, dont les méthodes et des outils deviennent de plus en plus performants dans le respect de la matière historique.
- Des progrès techniques significatifs en ce qui concerne les protocoles de conservation, sollicités entre autres par les avancées des mentalités dans les domaines précités. Dans le domaine des renforcements structurels, une forte évolution se manifeste au profit de solutions plus légères et articulées.

Dans le domaine de la conservation, les objectifs de la charte de Venise apparaissent donc tenus et améliorés.



Suppression des adossements et dégagement des remparts, Tallin, Estonie.

RESTAURATION ET LA MISE EN VALEUR

Benjamin Mouton, Architecte en chef des monuments historiques, ancien président d'ICOMOS France, ancien vice-président de l'ICOMOS

Can Binan, ICOMOS Turquie

Contrairement à la conservation, la restauration modifie l'œuvre, en additions ou suppressions, pour « révéler les valeurs esthétiques ou historiques » de l'édifice, « à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt »

Que dit la charte ?

Art 9. « La restauration ... est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument...

Tout travail... relève de la composition architecturale ET portera la marque de notre temps ».

Art 11. « Le dégagement d'un état sous-jacent... à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que la composition mise à jour constitue un témoignage de haute valeur... Jugement collégial » Dresde, Allemagne, 2005 © Studio Jäger arch.

Art 12. « Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble tout en se distinguant... ».

Il s'agit de la suppression d'éléments anciens, ou de l'addition d'éléments nouveaux. Ce sont donc des interventions d'ordre architectural, motivées par des objectifs de mises en valeur patrimoniales (esthétiques et historiques), qui nécessitent donc des analyses architecturales approfondies, déterminant les valeurs relatives (mineures ou majeures), pour éclairer et argumenter les interventions proposées, soumises à une décision collégiale. Elles doivent être au service de l'harmonie de l'ensemble, par une écriture architecturale à la fois lisible et mesurée. Le maître mot ici est la *lisibilité*, qui se définit par opposition au mimétisme, et doit néanmoins composer avec l'*harmonie*.



Dresde, Allemagne, 2005 © Studio Jäger arch.

Dans cet exercice architectural difficile, on observe pendant les 50 dernières années, une évolution claire : les années qui entourent la naissance de la Charte - et qui achèvent dans le même temps les réparations du conflit mondial - s'illustrent par des interventions exemplaires, d'expression franches et courageuses, mais parfaitement équilibrées et qui font référence.

Les années qui suivent montrent trois tendances, essentiellement préoccupées par la difficulté de dosage de la lisibilité :

- La persistance d'interventions visibles, voire brutalistes, qui dans certains cas dominent l'édifice qu'elles sont pourtant censées mettre en valeur.
- En opposition à cette voie, et après un temps de recherches et d'hésitations - matériaux de substitution, simplification des lignes -, émergent des interventions plus douces, davantage intégrées en termes d'échelles et de matériaux, établissant une lisibilité graduée selon l'éloignement, et rétablissant l'harmonie générale de l'architecture.
- Mais depuis quelques années, bénéficiant du progrès des connaissances historiques et techniques, on observe une tendance croissante en faveur de reconstructions à l'identique, souvent issues de motivations politiques ou sociales, voire identitaires, et non plus principalement patrimoniales.

Dans cette évolution, c'est la voie « moyenne » qui est manifestement restée dans l'esprit de la Charte ; mais la difficulté de l'exercice architectural la rend d'autant plus rare qu'elle appelle des compétences professionnelles confirmées, soutenues par une capacité d'analyse aigüe : c'est dans cette évolution qu'apparaît la notion de « dérestauration », terme créé lors des travaux de Saint-Semin de Toulouse en 1997.

AFFECTATION

Dominique Schneider, Secrétaire générale d'ICOMOS France

Francesco Flavigny, Architecte en chef des monuments historiques

Si l'utilisation et la réutilisation des bâtiments existants est une pratique ancestrale, la notion nouvelle de nos jours est l'importance particulière que l'on accorde à la valeur patrimoniale.

Que dit la charte ?

Art 5. « La conservation est toujours favorisée par l'affectation à une fonction utile à la société. Une telle affectation est donc souhaitable mais ne peut altérer l'ordonnance ou le décor. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes. »

On dépasse donc la logique de conservation pure et simple, pour celle de l'intégration dans la vie contemporaine, tant dans un objectif d'utilité publique - sociale, civique, culturelle - que dans une recherche de ressources pour le financement de la conservation. Et ce mariage entre une affectation - existante ou nouvelle - et une architecture patrimoniale est un des exercices les plus difficiles :

Question de compatibilité : que gagne l'édifice avec la fonction proposée ? Que gagne la fonction à s'installer dans une architecture existante et contraignante ? Quelle plus-value apporte l'esprit des lieux ? Quels sacrifices l'une et l'autre sont-elles prêtes à consentir ? Et comment - et quand - juger du résultat, entre échec ou réussite ?

Questions techniques : adaptation aux normes contemporaines, au fur et à mesure de leur évolution, adaptations techniques de confort, de sécurité ; écritures architecturales, encore, et qui renvoient aux mêmes préoccupations que pour la restauration...

Question d'intérêt public (*fonctions utiles à la société*), que l'usage privé tend de plus en plus à marginaliser, et qui fait débat de spoliation.



Maison d'Asmazlar à Safranbolu, Turquie : maison traditionnelle réaffectée en hôtel.

La Charte a considéré ces enjeux comme décisifs pour la survie du patrimoine, et dès les premières années, de multiples expériences ont été entreprises, avec des succès variés, suscitant beaucoup de débats, entre respect de l'architecture et rentabilité. Mais s'il ne semble pas se dégager une véritable évolution, on observe malgré tout une tendance à prendre davantage en compte les valeurs patrimoniales, l'esprit des lieux, dans un rapport plus valorisant entre la vocation de l'architecture et l'usage proposé.

ELARGISSEMENTS

DU MONUMENT HISTORIQUE AU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Jean François Lagneau, Président d'ICOMOS France, Architecte en chef des monuments historiques

La notion de patrimoine architectural apparaît aujourd'hui comme dénominateur commun des valeurs historiques, matérielles et immatérielles, dont la conservation est recherchée, et tend à supplanter le Monument Historique, plus restreint.

Que dit la charte ?

Dans la Charte, le terme « monument » sous-entend « monument historique », et qualifie clairement le sujet en 1964. Mais on y trouve aussi le terme de « patrimoine » (préambule, art.2), ainsi que « édifice » (art. 5, 11, 13), qui n'ont pas exactement le même sens, et créent une ambiguïté.

Si l'on convient que le Monument Historique est une icône exceptionnelle à laquelle il faut toucher le moins possible, le patrimoine est ce que l'on ne veut pas perdre, et avec lequel on veut vivre, en préservant ses valeurs, tout en l'adaptant... Les objectifs conservatoires ne sont donc pas de même degré.

On observe cependant que lorsque l'on remplace le terme « monument » par « patrimoine architectural » dans le texte, le sens et la portée de la Charte restent pertinents.

LE PATRIMOINE MONDIAL

Isabelle Longuet, Administratrice d'ICOMOS France

Créé en 1972, le patrimoine mondial rassemble « les biens culturels et naturels présentant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'art de l'histoire ou de la science » (préambule)... « ils constituent un patrimoine universel pour la protection duquel la communauté internationale tout entière a le devoir de coopérer » (art. 6).

Que dit la charte ?

Dans le préambule : « Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et vis-à-vis des

générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les transmettre dans toute la richesse de leur authenticité. »

La notion de reconnaissance du patrimoine des peuples comme patrimoine commun de l'humanité y était donc très explicite, sans que soit mise en condition préalable le caractère « exceptionnel » invoqué dans la convention du patrimoine mondial. On peut donc redouter que le patrimoine national ne soit dès lors dégradé de cette reconnaissance universelle.

Du point de vue de la pertinence de l'application de la Charte pour les biens du patrimoine mondial, on distingue plusieurs cas :

- Pour les édifices isolés et les ensembles bâtis, l'autorité de la Charte de Venise pour la conservation demeure inchangée, dès lors que chaque nation reçoit le soin de l'appliquer « dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions ». Ce qui compte, c'est que les critères de la « valeur universelle exceptionnelle » soient respectés dans leur intégrité et authenticité.
- Pour les biens transfrontaliers ou les biens en série, partagés par plusieurs nations, cette « liberté » peut générer des résultats contrastés...
- C'est pour les grands sites que la question est la plus délicate, non pas en matière de définition de la « valeur universelle exceptionnelle », mais de la préservation de son intégrité et de son authenticité dans un contexte d'évolution et de vie active, économique et sociale. La dimension immatérielle peut alors prendre le pas sur les valeurs matérielles, statiques et trop focalisées sur une stricte conservation physique. La conservation de « l'esprit des lieux », à une grande échelle passe par celle des valeurs culturelles et sociales dans leur diversité fondatrice et dans la permanence de l'authenticité malgré un contexte de mobilité.

Il s'agit là d'un domaine réellement nouveau, pour lequel l'expérience n'offre pas encore de recul significatif d'expérimentation.



Séminaire ICOMOS France : « Retour à l'esprit de la Charte de Venise », 18 octobre 2018, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont.

LE PATRIMOINE IMMATERIEL

Bénédicte Selfslagh, Présidente d'ICOMOS Belgique

Les notions de « patrimoine immatériel » et « d'esprit des lieux », inscrites dans les assemblées de Victoria Falls en 2003 et Québec en 2008, postérieures à 1964, sont-elles des définitions nouvelles qui limiteraient la portée de la Charte ?

Que dit la charte ?

Préambule : « témoignage vivant de leurs traditions séculaires », « valeurs humaines » ;

Art. 1 « ...témoignages de civilisation... signification culturelle ».

Il apparaît clairement que si la Charte se focalise principalement sur des considérations pratiques et matérielles, elle n'a pris garde d'ignorer la dimension immatérielle du patrimoine architectural, dont la prise en compte est implicite dans les mesures pratiques proposées. On en retrouve toutes les applications dans les opérations de mises en valeur, dont l'objectif est de préserver et de renforcer l'évocation de l'usage, les personnages, les fonctions domestiques, résidentielles, militaires, culturelles... et les valeurs spirituelles et symboliques qui y sont attachées.

On observe qu'il s'agit là d'une attention persistante, déjà présente lors des années 1960, qui n'a cessé de se pratiquer depuis lors, et qui n'a rien d'étranger aux recommandations de la Charte.

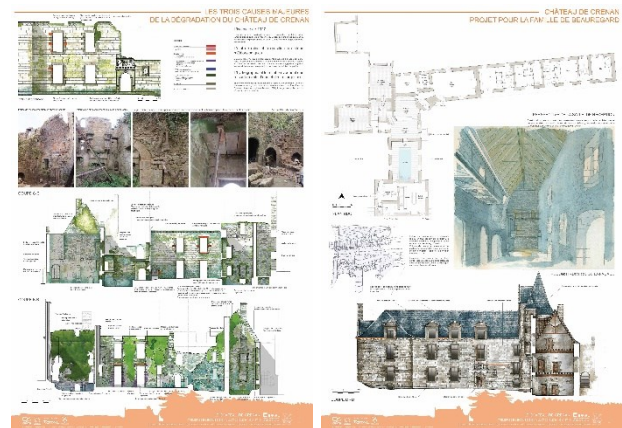


VERS QUELLES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ?

Florence Babics, Vice-présidente d'ICOMOS France

La notion de « patrimoine commun » pose clairement la question de l'identité des compétences, évoquée dès 1889, 1931, mais absente de la Charte. Doit-on considérer qu'il s'agit d'une évidence qui ne justifiait pas d'être rappelée ?

Quelles compétences mettre en œuvre ? La formation des professionnels devrait s'envisager au niveau européen, en profitant des structures existantes dans la plupart des pays, mais avec un mode d'échanges à systématiser entre architectes, ingénieurs, historiens, les différentes universités, ouvriers, Compagnons du Devoir, la Paix Dieu, etc.



Élaboration du projet patrimonial ? Conservation – restauration – affectation.

UN ESSAI DE CONCLUSION

C'EST L'ESPRIT AYANT PRÉSIDÉ À LA RÉDACTION DE LA CHARTE QUI DEVRA TOUJOURS INSPIRER LES INTERVENTIONS QUE LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL APPELLE.

Ces premières évaluations semblent montrer que la Charte de Venise demeure toujours, dans ses objectifs, l'instrument de référence pour les interventions sur le patrimoine architectural, tant dans son acception initiale de monuments que dans les aspects de l'élargissement dont il a fait l'objet depuis 1964, et qui se poursuivra.

Si durant cette évolution de 50 ans, la Charte a perdu son caractère initial de mode d'emploi d'application, elle perdure en revanche comme guide éthique. Chercher à l'actualiser ou à la compléter risquerait de concurrencer, sans plus-value, les textes qui l'ont suivie.

Sa permanence est dans moins dans sa « lettre » que dans son « esprit », lequel répond toujours aux objectifs du patrimoine d'aujourd'hui. Il s'agit alors de déterminer comment l'esprit de la Charte pourra encadrer les interventions sur le patrimoine architectural.

Vers un essai de méthodologie

Comment définir l'esprit de la Charte

L'histoire de la Charte montre une constante d'objectifs depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Déjà en 1976, c'est l'esprit de la Charte qui est invoqué pour surmonter les éventuelles difficultés d'application.

En traitant dès l'article 1 de « créations architecturales isolées », de « sites urbains ou ruraux », de « grandes créations comme d'œuvres modestes », chargées de « significations culturelles », « témoins d'une civilisation particulière, d'une évolution significative, ou d'un événement historique », la Charte de Venise traite bien de ce que nous appelons aujourd'hui dans toutes ses dimensions et limites, le **PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL**, constitué de données architecturales et constructives, urbaines et rurales, historiques et culturelles.

En inscrivant dès les premières lignes ces valeurs parmi **les valeurs humaines appartenant au patrimoine commun de l'humanité**, la Charte exprime les principes éthiques fondamentaux :

- **Premier principe fondamental : Respect et préservation solidaire des diversités culturelles** et de leurs expressions particulières. Cette solidarité implique un devoir de sauvegarde, d'assistance éventuelle, mais aussi un devoir d'alerte dans les cas de mise en péril de la valeur patrimoniale des édifices, par des projets inadaptés ;
- **Le second principe fondamental est la préservation des valeurs patrimoniales**, celles qui distinguent le patrimoine du simple existant. On identifiera notamment les valeurs suivantes :
 - Historiques (ancienneté, en relation avec un événement significatif) ;
 - Architecturales (composition, style, décor), vernaculaires ou pittoresques ;
 - Constructives (significatives d'un procédé constructif traditionnel, industriel ou remarquable) ;
 - Culturelles et/ou sociétales ;
 - Environnementales et paysagères, résultant de pratiques humaines (rurales, forestières, montagnardes, maritimes ou fluviales...), d'ensembles urbains, de voies de communication (navigables, terrestres, aériennes...) ;
 - Matérielles et immatérielles ;

Cette liste des valeurs est volontairement non limitative afin de rester ouverte et applicable au cas par cas.

Comment appliquer concrètement ces principes ?

- **Procéder d'abord à l'identification claire des valeurs patrimoniales**, architecturales, historiques et culturelles, par des études systématiques réalisées par des professionnels compétents : architectes, historiens de l'art et de l'architecture, avec participation en tant que de besoin de toutes spécialités complémentaires selon les cas ;
- **Définir des interventions garantissant clairement la préservation des valeurs patrimoniales** soigneusement identifiées par ces études, et dans toute la mesure du possible, leur mise en valeur ;
- **Faire valider** par un collège d'experts et de représentants de la société civile les partis d'intervention et les détails de la mise en œuvre ;
- **Donner la primauté à l'entretien et à la conservation, restaurer** avec une lisibilité respectueuse des interventions, s'intégrant harmonieusement avec l'édifice, sa composition, son milieu ;
- S'assurer de **l'affectation respectueuse et valorisante** des valeurs patrimoniales et de l'esprit des lieux

Les suites

Il est proposé :

- De soumettre ces conclusions aux comités européens de l'ICOMOS et de récolter leurs commentaires et propositions ;
- D'évaluer la faisabilité pratique de la méthodologie proposée ;

D'élargir cette réflexion auprès des comités de l'ICOMOS hors Europe, tant sur le plan philosophique que pratique, en relation avec les autres textes doctrinaux.

LE PREMIER INVENTAIRE A ETE REALISE AVEC LA PARTICIPATION DES COMITES de l'ICOMOS SUIVANTS :

Allemagne, Belgique, Bosnie, Estonie, France, Hongrie, Irlande, Lettonie, Portugal, Slovaquie, Suisse, Tchéquie, Turquie.

GRUPE DE TRAVAIL :

Groupe piloté par Benjamin Mouton, ancien président d'ICOMOS France, ancien vice-président de l'ICOMOS

Florence Babics, vice-présidente d'ICOMOS France ;
Claudine Houbart, professeur à l'université de Liège, ICOMOS Belgique ;

Jean-François Lagneau, président d'ICOMOS France ;
Isabelle Longuet, administratrice d'ICOMOS France ;
Anne Magnant, ancienne vice-présidente d'ICOMOS France ;

Isabelle Palmi, directrice d'ICOMOS France ;
Serge Pitiot, administrateur d'ICOMOS France ;
Bénédicte Selfslagh, présidente d'ICOMOS Belgique ;
Dominique Schneider, secrétaire générale d'ICOMOS France ;

Jean-Christophe Simon, administrateur d'ICOMOS France, administrateur de l'ICOMOS.

Les conclusions intégrales du séminaire « *Retour à l'esprit de la Charte de Venise* », sont disponibles sur le site internet d'ICOMOS France au sein de la rubrique « *Notre action scientifique* » - « *Colloques* ».

L'enregistrement audio de la conférence « *Charte de Venise : entre doctrine et éthique* » réalisée par Benjamin Mouton à l'occasion de l'édition 2018 du Salon international du patrimoine culturel est disponible sur le site internet d'ICOMOS France au sein de la rubrique « *Notre action scientifique* » - « *Conférences* ».

REGARD SUR L'ICOMOSphère

Comité national invité : ICOMOS Suisse.....

Par Monica Bilfinger

Secrétaire Générale d'ICOMOS Suisse

En tant qu'association composée de spécialistes actifs au sein de la sauvegarde du patrimoine, dans les domaines de l'architecture, de l'archéologie et de l'analyse des bâtiments, de la protection et de la conservation des monuments historiques, de la restauration, ICOMOS Suisse s'investit en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel. Et cela aussi bien en ce qui concerne des objets individuels et des ensembles que des structures et des compositions urbaines, voire des infrastructures industrielles, des réseaux ou des paysages culturels. La diversité des biens culturels d'époques variées exige un débat et une recherche scientifique en vue d'une approche d'expert et la mise au point de stratégies assurant une conservation et un entretien sur le long terme.

Lors d'une réunion constitutive, mise sur pied par la commission suisse de l'UNESCO, il fut décidé, en mars 1965, de créer ICOMOS Suisse. Ainsi, une délégation légitimée de six personnes, dirigée par le Prof. Dr. Alfred A. Schmid, se rendit en juin 1965 à Varsovie pour y participer à la création d'ICOMOS International. Le Prof. A. A. Schmid fut élu à Varsovie au sein du premier Comité exécutif international. La première assemblée annuelle des membres d'ICOMOS Suisse eut lieu le 15 septembre 1965 à Coire, au cours de laquelle le Prof. A. A. Schmid fut élu au poste de président d'ICOMOS Suisse. Dès les premières années, ICOMOS Suisse fut très présent sur le plan international et, après que la Suisse eut été en 1975 parmi les premiers signataires de la convention de l'UNESCO portant sur la protection du patrimoine culturel et naturel universel, ICOMOS Suisse insista pour l'inscription au patrimoine mondial d'objets suisses. Ainsi, en 1983, Berne, Saint-Gall et Münstair furent inscrits sur cette liste. A ce jour, la Suisse compte douze sites inscrits au patrimoine mondial.



Au début des années 1980, se fit jour dans le cadre d'ICOMOS Suisse l'idée d'être candidat à la mise sur pied d'une assemblée générale internationale. En 1986, cette démarche avait suffisamment mûri pour que, à Washington, la délégation suisse lance une invitation pour 1990 à Lausanne. Du 6 au 11 octobre eut lieu, dans cette ville située sur les rives du lac Léman, l'assemblée générale,

accompagnée par un colloque scientifique

intitulé « ICOMOS, un quart de siècle d'existence : bilan et avenir ». La « Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique », également baptisée « Charte de Lausanne », fut entérinée dans le cadre de cette assemblée. La dernière manifestation internationale fut la réunion du groupe Europe d'ICOMOS à Berne, en mai 2008.



Une préoccupation majeure d'ICOMOS Suisse réside, en dehors des échanges interdisciplinaires et internationaux, dans l'encouragement permanent à la mise sur pied et à la diffusion de standards avérés dans les domaines de la sauvegarde du patrimoine et de l'archéologie. De ce fait, ICOMOS Suisse participe à divers forums nationaux poursuivant cet objectif et organise les manifestations idoines. Dans ce domaine, la neutralité et l'indépendance des membres et des experts constitue un atout évident. Par ailleurs, ICOMOS Suisse recherche une bonne collaboration avec les pays voisins, que ce soit par la mise sur pied de colloques ou le fait de s'engager dans des programmes communs. C'est notamment le cas en ce qui concerne la participation à la série de publications initiée par ICOMOS Allemagne sous le titre de « Monumenta ». Dans le premier volume, paru en 2012, ont été publiées les chartes internationales traduites du français et de l'anglais en allemand. Le volume IV est à nouveau consacré à un projet de traduction des textes majeurs parus depuis 1975 consacrés à la sauvegarde du patrimoine étant traduits en français et en anglais. Ce volume est destiné à paraître en 2019. La juxtaposition de langues différentes et les échanges qui en résultent constituent une préoccupation majeure de notre groupe national. Cela se révèle également au niveau de la thématique retenue dans le cadre de l'année de la culture européenne 2018. Dans les trois régions linguistiques, des membres d'ICOMOS Suisse se sont rencontrés à proximité de trois plans d'eau frontières, le lac de Constance, le lac Léman et le lac de Lugano avec les collègues étrangers voisins, en vue de débattre des limites de l'espace culturel. A Rohrschach, il fut question de la frontière, mais également des bâtiments et des installations nés en lien avec les instances nationales. A Genève, le programme porta sur le « Grand Genève », un projet d'agglomération transfrontalière évoquant les influences réciproques qui s'exercent et offrant un nombre important de contributions d'un grand intérêt. En Suisse italienne, des spécialistes compétents abordèrent la thématique « *Sul confine, senza confini. Mobilità transfrontaliera tra passato, presente e futuro.* ». Ces échanges par-delà les frontières se révélèrent aussi fructueux qu'enthousiasmants.

Avec ses 276 membres, ICOMOS Suisse constitue un groupe national important par rapport à la surface de son territoire et à sa population. Une spécificité de notre section nationale réside dans l'activité des groupes nationaux, qui se consacrent à des thématiques actuelles, parfois délicates ou atypiques. Le travail de ces groupes de travail scientifiques nationaux englobe des publications, l'organisation de colloques et de jurys, la rédaction de rapports d'expertises ou des prises de position.

Groupe de travail des hôtels historiques

La Suisse fait partie des pays européens possédant une multiplicité de témoins historiques du tourisme de grande valeur. Les plus intéressants bénéficient depuis 1997 d'une distinction. En 1993, s'est constitué un groupe de travail avec pour objectif d'assurer une collaboration entre les services en charge de la sauvegarde des monuments historiques et les organisations du secteur du tourisme, avec pour objectif d'encourager la compréhension respective de l'histoire du tourisme et de son héritage culturel. Lors du colloque organisé en 1995 à Lucerne sur le thème « Comment sauvegarder les hôtels historiques et les exploiter », l'idée fut émise d'attribuer une distinction destinée aux hôtels et aux restaurants historiques gérés et exploités sur des bases respectueuses du patrimoine. Depuis 2017, le prix attribué selon le critère « Conserver, exploiter et développer » l'est également à des établissements créés plus récemment et installés dans des sites placés sous sauvegarde. L'organisme responsable est ICOMOS Suisse, en collaboration avec les principales associations professionnelles suisses du secteur, hotellerie suisse, GastroSuisse et Suisse tourisme. Depuis 1997, un jury décerne annuellement la distinction de l'« Hôtel historique de l'année » ou du « Restaurant historique de l'année ». Outre cette distinction, des « prix spécifiques » et des « distinctions exceptionnelles » ont été attribués dans le but de répondre à des efforts notoires des candidats.

Outre les critères de base liés à une gestion avisée des bâtiments et de leurs aménagements, le jury prend également en compte la philosophie qui prévaut dans l'établissement, lorsqu'il respecte le patrimoine historique et en assure la transmission. A ce jour, ICOMOS Suisse a attribué cette distinction à plus de soixante-dix établissements répartis dans toute la Suisse.

Groupe de travail des jardins historiques

Constitué de spécialistes issus des domaines de l'enseignement, de la recherche et de la pratique, ce groupe de travail est indépendant et distribue des conseils aux propriétaires et aux autorités compétentes sur toutes les questions relevant de la sauvegarde des jardins. Fondé en 1992, il avait alors pour objectif l'établissement d'une liste des jardins et des espaces verts historiques pouvant potentiellement prétendre à une protection et qui englobe la totalité du territoire suisse. Cette liste ICOMOS des jardins et des espaces verts historiques est achevée depuis 2014 et peut être consultée sur Internet. Sur demande, le groupe de travail peut établir des rapports d'expertise succincts,

rédige des documents de base et prend position sur des questions d'actualité en matière d'entretien des jardins. Au-delà, le groupe de travail encourage la recherche sur des thèmes spécifiques de l'histoire des jardins par le biais de sa série de publications consacrée aux « *Gartenwege der Schweiz* » (Itinéraires suisse des jardins). Le projet le plus récent ambitionne de créer un module de formation continue destiné aux jardinières et aux jardiniers, en collaboration avec diverses institutions.



Groupe de travail Système & série

Sous le titre « La préfabrication suisse entre utopie sociale, pression des utilisateurs et sauvegarde du patrimoine », le groupe de travail conduit un projet de recherche bénéficiant d'un large soutien, interdisciplinaire et orienté sur la pratique qui concerne les systèmes de construction et de préfabrication sur le plan suisse. L'accent est mis sur une collecte méthodique des systèmes de construction suisses et des systèmes de préfabrication qui en font partie, de la remise en état et de l'amélioration énergétique de bâtiments et d'éléments de construction réalisés en série. Une base de données consultable en ligne, ainsi qu'une publication attrayante doivent mettre à disposition d'un large public les résultats obtenus en fin de projet, apportant ainsi une contribution majeure dans le domaine de la conservation des systèmes de préfabrication de l'après-guerre.

Groupe de travail « cimetières »

En Suisse, il existe de nombreux cimetières présentant sur le plan national un intérêt historique, culturel et de sauvegarde élevée. Un grand nombre ont été créés au XIXe et au XXe siècle – mais également supprimés, déplacés ou modifiés. Seuls les cimetières juifs, qui bénéficiaient d'un statut « privé » – ce qui est toujours le cas – et étaient gérés par les communautés juives de Suisse, sont souvent plus anciens. Le groupe de travail ICOMOS des « cimetières historiques » établit dans un premier temps les critères qui justifient l'appellation de cimetière ou de sépulture « historique ». Le critère justifiant une étude complète consiste dans un premier temps en un inventaire systématique de toutes les installations existantes. Le groupe de travail se consacre en outre à des problématiques spécifiques liées à la conservation et à la restauration de tels objets. Dans le cadre de publications et d'articles spécialisés publiés de manière périodique, cet

inventaire doit être ultérieurement présenté à un large public tant sur le plan suisse qu'étranger.



Groupe de travail architecture et aménagements intérieurs de la période historicisante (en préparation)

Ce groupe de travail, qui doit débuter son activité en juin 2019, s'est fixé pour objectif de mener une recherche sur l'important patrimoine créé par la période de l'historisme sur le territoire suisse, de le valoriser et de le positionner sur le plan international. Le groupe de travail ambitionne de réaliser une base de données réunissant les éléments fournis par les inventaires existants, dans laquelle, outre les bâtiments, des aménagements intérieurs et du mobilier seront inventoriés et complétés par le dépouillement d'archives fournies dans le cadre de successions provenant d'architectes et d'autres spécialistes. Il est en outre prévu une coopération avec les campagnes photographiques menées par les archives iconographiques de la bibliothèque de l'EPF Zurich, dans lesquelles figurent des objets jusqu'alors peu ou pas documentés. La Conférence of Historicism (OCH) annuelle organisée à Oberhofen doit en outre encourager les échanges avec les spécialistes nationaux et internationaux. Le colloque consacré à divers thèmes sera organisé pour la première fois le 13 septembre 2019 dans le cadre du château d'Oberhofen. Le groupe de travail se compose de spécialistes issus des milieux universitaires, de la conservation et des musées.

Professionnels émergents

En 2010, ICOMOS Suisse a introduit la catégorie des professionnels émergents – à l'époque encore désignés sous le nom de jeunes professionnels –, tandis que le bureau a été élargi en 2017 pour permettre à un membre faisant partie des professionnels émergents d'y siéger. Depuis lors, une page facebook ICOMOS Suisse a été créée en vue de diffuser des nouvelles et des indications utiles, par exemple les possibilités de formations, auprès des membres d'ICOMOS et des personnes intéressées, tandis que le lien virtuel est destiné à améliorer le contact avec les étudiant-e-s et les experts en sauvegarde futurs, ainsi qu'avec les institutions d'enseignement et de formation concernées. Des manifestations destinées aux professionnels émergents et aux futurs membres d'ICOMOS sont en cours d'élaboration. Le nombre actuel de professionnels émergents, soit des membres de moins de

trente ans, se monte en date de février 2019 à quatre personnes. La première tâche permettant de créer un groupe de professionnels émergents au sein d'ICOMOS Suisse réside dans le fait que les étudiant-e-s et les jeunes actifs soient mieux informés au sujet d'ICOMOS et rendus attentifs à l'existence de la catégorie de membres réservée aux jeunes professionnels.

Perspectives d'avenir

Nous constatons de plus en plus que la conservation du patrimoine culturel bâti évolue d'une approche locale à un défi global. Des thématiques telles que le changement climatique, les migrations des populations ou la perte de repères ne touchent pas uniquement le domaine politique, mais exigent que, nous autres spécialistes, pratiquions une démarche élargie, connectée et concrète. ICOMOS Suisse souhaite dès lors se consacrer davantage au cours des années à venir à l'étude des stratégies propres à assurer la protection de l'image multiple et diversifiée de nos agglomérations et de nos paysages, dans un contexte de conditions climatiques en cours de changement accéléré. Actuellement, les effets des conflits armés sur la totalité de notre planète préoccupent davantage l'Europe que le réchauffement climatique. Les milieux populistes déversent leur crainte de la perte de leur culture et de leur identité sur le dos des immigrés, favorisant ainsi la propagation d'un nationalisme mesquin. L'année européenne 2018 de la culture a certainement contribué à promouvoir un excellent premier pas dans la bonne direction. Une autre des tâches incombant à ICOMOS Suisse sera certainement de sensibiliser davantage la population à sa propre culture et à son immense héritage culturel, tout en encourageant une ouverture sur de nouvelles cultures et une compréhension réciproque.

De nos jours, on parle souvent d'une perte des valeurs dans nos sociétés. Sans dramatiser, nous devons néanmoins constater que les sciences



humaines reculent de plus en plus face aux réalités économiques. Aussi, la participation au patrimoine culturel devient-il progressivement un privilège des couches sociales les plus favorisées, conduisant ainsi dans de larges cercles à l'absence de mémoire de sa propre histoire et à la perte de toute identité culturelle. Sans un regard renforcé porté sur les problématiques sociétales, il pourrait devenir difficile au cours des années à venir d'assurer nos tâches et nos objectifs. L'activité d'ICOMOS Suisse devrait dès lors se distancer au cours des prochaines années de questions uniquement liées au domaine de la restauration et de la sauvegarde, dans le but d'assurer au profit des générations futures la découverte d'un patrimoine culturel bâti d'une extrême richesse

PORTRAIT DE MEMBRE.....

Christiane SCHMUCKLE-MOLLARD

Architecte en chef des monuments historiques honoraire - Ancienne administratrice d'ICOMOS France



En décembre 2018, l'un de nos membres les plus engagés, entre autres dans la conservation du patrimoine du XXe siècle, s'est vu décerner le Prix du Modernisme World Monuments Fund-Knoll International. Cette reconnaissance internationale de premier ordre nous incite à consacrer le portrait de membre à Christiane Schmuckle-Mollard qui, à côté de son activité d'architecte, œuvre depuis plus de trente ans dans divers domaines de l'ICOMOS.

Christiane Schmuckle-Mollard devient membre d'ICOMOS France sous la présidence d'Yves Boiret en 1987 pour être présente à l'assemblée générale de Washington. Ses voyages réguliers à Rome lui font rencontrer le professeur Giorgio Croci, ingénieur structures, avec lequel elle organise en 1993 le colloque IABSE sur les structures des édifices historiques. Avec l'ingénieur de Chicago Steve Kelley, ils créent en 1996 l'International Scientific Committee on the Analysis and Restoration of Structures of Architectural Heritage (ISCARSAH). En 1997, Christiane Schmuckle-Mollard fonde avec Susan Burke l'International Scientific Committee on Twentieth Century Heritage (ISC20C), dont elles seront co-présidentes jusqu'en 2006.

De 1996 à 2005, elle est vice-présidente d'ICOMOS FRANCE. Elle est alors nommée vice-présidente du comité international que préside Michael Petzet, avec lequel elle organise et initie de nombreuses rencontres en Europe et en Afrique occidentale.

De 2006 à 2014, ses missions internationales pour l'ICOMOS se concentrent sur des biens classés au titre de patrimoine mondial — évaluations, desk reviews, sites en danger. Son avis fut recueilli entre autres pour les sites du Bauhaus à Dessau et Berlin, les cités d'habitations berlinoises des années 20 et 30, la Ville Blanche de Tel Aviv, l'inscription et le suivi de la ville de Saint-Louis du Sénégal, l'usine Fagus à Alfeld et les usines Van Nelle à Rotterdam.

Christiane Schmuckle-Mollard est intervenue dans de nombreuses conférences d'ICOMOS FRANCE organisées avec la compagnie des architectes en chef des

Monuments Historiques et le Ministère de la culture : le bois, le vitrail, le béton, la reconversion des édifices historiques etc. Elle a initié puis réalisé avec François Loyer la grande conférence sur le façadisme et ses désastreuses conséquences à Paris.

Première femme Architecte en chef des Monuments historiques, elle ouvre l'agence Christiane Schmuckle-Mollard en 1981. Ses interventions sur des édifices classés ont été largement publiées, en particulier celles portant sur la reconversion d'édifices conventuels, depuis sa première réalisation qui la fit connaître en France et à l'étranger : l'hôtel de Croisille, restauré et aménagé pour la Médiathèque du Patrimoine à Paris.

L'abbaye de l'Épau, qui fut son premier grand chantier dans la Sarthe, lui permit de découvrir la sensibilité et le savoir-faire de l'inspecteur général des Monuments Historiques Pierre Prunet, en qui elle se retrouve, obsédée par la beauté et l'authenticité des matériaux et des structures anciennes.

A son retour d'Allemagne en 1977 et pendant ses études à l'école de Chaillot, elle renoue avec un camarade d'atelier, l'architecte Jean Nouvel, qui fait appel à elle pour de nombreux concours, comme celui de l'Opéra de Lyon. Avec lui, elle partage le souci du détail, l'apport de la modernité dans les lieux historiques.

Le Prix World Monuments Fund-Knoll Modernism lui a été décerné pour la restauration du Collège Karl Marx à Villejuif. La restauration-réhabilitation de ce chef d'œuvre d'André Lurçat, construit en 1933 et classé Monument Historique en 1996 a été achevée en 2014.

Quelle est votre expérience d'ICOMOS ? Quels sont selon vous l'importance et le cœur de son action ?

Lorsque je pris la succession de l'Architecte en chef des Monuments historiques Pierre Prunet dans la Sarthe et la Mayenne, territoires truffés de logis gothiques avec leurs hautes toitures, lucarnes et charpentes médiévales, je découvris des abbayes devenues casernes ou collèges, les retables monumentaux. Une période faste à la fin des années 1980 permit l'ouverture de grands chantiers de réhabilitation-reconversion d'édifices.

La très grande authenticité du bâti de ces régions me permit alors de mettre à profit les connaissances acquises lors de nombreux voyages d'étude en Italie, notamment à Bologne ou à Parme, où l'on conservait déjà tous les enduits anciens.

Un manoir gothique, un logis du XVIIIe et la cathédrale de Laval me permettent d'expérimenter qu'il est possible en France de conserver les épidermes et ce sera le début d'un nouveau mode de restauration en conservation.

Ce que j'apprends et ce que je réussis alors, je le communique à travers les journées techniques de l'ICOMOS qui accueillent le professeur Paolo Mora (ICROM) pour une journée sur les enduits. L'ICOMOS est un vecteur qui fonctionne grâce à l'apport de ses membres qui en informent les autres, constituent ou conservent la chaîne des savoir-faire, dans un contexte de respect de l'authenticité des édifices et des structures et des matériaux qui les composent, quelle que soit leur époque.

L'ICOMOS est la seule organisation nationale et internationale qui le permette et à ce titre son importance est considérable.

Quels sont les domaines qui vous semblent prioritaires à traiter à l'avenir ? Quels vont être les grands enjeux patrimoniaux du XXIème siècle selon vous ? Quel rôle pourra être joué par ICOMOS ?

Quelle place pour les comités nationaux et notamment le comité français ? Quels axes de développement pour cette ONG ?

Aujourd'hui, cette institution s'avère difficile à gérer au plan international. Les règles et règlements démocratiques font parfois perdre de vue ce que devaient être les missions essentielles de l'ICOMOS et certains membres se découragent.

Le fonctionnement des comités nationaux a cependant peu changé et ceux-ci peuvent retrouver leur force originelle et leur pouvoir à travers des actions concrètes qui les rassemblent. C'est là, aujourd'hui, toute l'ambition des comités européens dont le patrimoine historique est parfois délaissé dans les budgets publics nationaux.

Les savoir-faire dans le domaine de la conservation du patrimoine sont irremplaçables et l'intelligence artificielle ne se substituera jamais à l'intervention sur le chantier. Outre son rôle économique, il est impératif de conserver le patrimoine comme source de bien-être et de beauté. La culture peut s'acquérir par divers moyens audiovisuels, mais rien ne remplacera jamais le choc émotionnel éprouvé devant un retable baroque, une voûte à multiples nervures, la musique entendue dans un chœur d'église gothique ou baroque. Toucher l'âme ou s'élever sans effort, c'est cela que le patrimoine apporte et la magie peut s'opérer avec les édifices de toutes époques, à condition d'en conserver ou révéler l'extrême beauté, l'authenticité retrouvée. Ce message était porté par l'ICOMOS lors de sa création.

Le comité français de l'ICOMOS devrait rassembler ceux qui sont convaincus de cette nécessité et s'allier aux partenaires européens pour créer des programmes pouvant inciter les gouvernements nationaux à conserver leurs patrimoines dans les meilleures conditions.

La voie de l'ICOMOS est à mon sens de s'allier à celle d'autres organisations telles que DOCOMOMO par exemple pour sauver les œuvres en danger du patrimoine du XXe siècle, toujours insuffisamment connues et respectées. Ce patrimoine est particulièrement menacé par les opérations de rénovation, de soi-disant embellissement et par le manque déclaré de moyens financiers.

En conclusion l'ICOMOS doit viser l'excellence au sens de « l'excellence comme un art que l'on atteint que par l'exercice constant. Nous sommes ce que nous faisons de manière répétée. L'excellence n'est donc pas une action, mais une habitude » (Aristote).



SITES, PAYSAGES ET ESPACES PATRIMONIAUX

Prochaines étapes : « la parole aux élus »

Avant d'exposer l'état d'avancement et les perspectives de travail du groupe « sites, paysages et espaces patrimoniaux », il n'est pas inutile de rappeler la définition de ce dernier terme. Cette définition ne figure en effet à ce jour dans aucun code ; l'objectif d'ICOMOS France est précisément d'en promouvoir l'usage à la fois théorique et opérationnel au profit d'une conception du patrimoine à la fois vécue, holistique et évolutive.

Sémantique

On appelle donc « espace patrimonial » un territoire dont tout ou partie est couvert par une ou plusieurs **protections juridiques, labellisations contractuelles ou interventions foncières et/ou contrôle de l'occupation des sols** dans le droit et les politiques nationales relatives aux **patrimoines culturels, naturels et/ou paysagers**. Ces espaces sont parfois l'objet de **reconnaitances internationales** au titre de la Convention du patrimoine mondial, de la Convention de Ramsar, ou du programme « Man and Biosphere ». Notre ONG-sœur, l'Union internationale de conservation de la nature est étroitement associée à cette réflexion¹.

Au cours des dernières années, le groupe de travail a mis au point une grille d'analyse en cinq points qui est aussi une **méthode d'action**. Les articles suivants, portant respectivement sur le village de Gargilles-Dampierre et sur le territoire du « Grand Chambord » en sont des exemples d'application.

Adaptable aux caractéristiques géographiques et sociales de chaque espace faisant l'objet d'une étude patrimoniale ou d'un projet de mise en valeur, cette grille part assez logiquement d'une détermination à plusieurs voix – locales, nationales... -, des **valeurs du site en termes imbriqués de culture et de nature** ; elle promeut une **place éminente des acteurs locaux** dans la définition du projet comme dans sa gestion ultérieure ; elle prévoit une **mise en œuvre du projet par étapes** permettant à la fois d'en assurer une illustration concrète motivante pour ses acteurs, et un ajustement éventuel en fonction des résultats constatés. Elle préconise **une évaluation régulière du processus** en termes notamment de gains pour le territoire, économiques, mais aussi sociaux et évidemment patrimoniaux. Enfin, elle pose en principe que **le projet fait évoluer le patrimoine lui-même** : ce dernier ne saurait en effet être soustrait à l'évolution générale de son environnement, même s'il préserve un degré de qualité qui lui permet de servir de référence pour l'aménagement et le développement durable des territoires « ordinaires ».

Au cours de l'année 2018, plusieurs auditions d'acteurs ou d'experts ont permis d'affiner encore la grille, en la testant sur des typologies patrimoniales où nature et culture sont étroitement corrélées : outre les deux cas concrets évoqués ci-après, la thématique des **tourbières** du Jura (7 février), de l'**archéologie** en forêt (7 juin), celle des **moulins**

(4 juillet), enfin celle des **itinéraires** patrimoniaux (3 octobre) ont donné lieu à de riches témoignages d'acteurs locaux.



Les sentiers du patrimoine de corse.

Mais tout travail requiert une restitution publique. L'année 2019 va en accueillir la première échéance.

Les élus parlent aux élus

Les auditions et des visites de terrain menées depuis plus de quatre ans permettent en effet de démontrer par l'exemple que les patrimoines, loin d'être des "contraintes", sont bel et bien des opportunités de développement pour les communes et leurs groupements concernés. Or, parmi la vingtaine de témoins auditionnés figure **une large majorité de maires**, issus d'une grande variété de territoires urbains, ruraux, littoraux, montagnards...

La restitution des travaux du groupe devrait ainsi s'effectuer selon une modalité originale pour ce type d'exercice. Au lieu des habituels experts scientifiques ou techniciens du patrimoine, souvent membres de l'ICOMOS ou de l'UICN, **la parole sera exclusivement donnée aux élus**, qui s'adresseront à un public qu'il serait souhaitable de voir composé lui aussi, en large majorité, d'élus locaux.

Pour capter un tel public, dont la conscience patrimoniale est en progrès constants, mais dont l'emploi du temps est extraordinairement sollicité, il faut à la fois « aller à lui », et lui proposer des thématiques patrimoniales qui, illustrant la méthode exposée ci-dessus, rejoignent les préoccupations concrètes qu'il exprime au quotidien.

Nous allons donc procéder en quatre temps :

- trois « **ateliers territoriaux** » successifs, échelonnés entre septembre 2019 et l'année 2020, organisés au plus près du terrain et thématiques par grands enjeux susceptibles de parler à des élus encore peu sensibilisés aux questions patrimoniales ;
- une **manifestation nationale** à l'occasion d'un grand rendez-vous qui pourrait être les journées du patrimoine ou bien le Salon des maires.

¹ Plusieurs congrès internationaux des deux organisations, ont donné lieu, dans le cadre de « parcours nature-culture », à des présentations partielles de nos travaux : au Congrès Mondial de la Nature à Honolulu, en septembre 2016, ou à la dernière assemblée

générale de l'ICOMOS à New-Delhi fin 2018. Des rendez-vous similaires devraient avoir lieu dans le cadre à nouveau de l'UICN (Marseille, Juin 2020) ou de l'ICOMOS (Sydney, Octobre 2020).

Ateliers territoriaux



La Corderie Royale de Rochefort dans son décor Grand Site Estuaire de la Charente - © Vincent Edwell.

Le premier atelier sera accueilli **fin septembre 2019 à Rochefort**, où l'unité patrimoniale entre marais et arsenal est superbement illustrée par les projets en cours (notamment la labellisation « Grand site de France »). La destination des deux autres sera arrêtée avant l'été et des contacts locaux établis.



Marais de Rochefort aux abords du Pont Transbordeur - © Office de tourisme Rochefort Océan.

Les trois thématiques en revanche, sont d'ores et déjà arrêtées :

1. **L'eau et le patrimoine**, thème développé dans l'encadré ci-après ; un partenariat est proposé à l' « association nationale des élus de bassins » (ANEB) pour l'organisation de cet atelier.
2. Le patrimoine, vecteur de **solidarités ville-campagne** : il s'agit de « recoudre » grâce au(x) patrimoine(s), des déchirures souvent anciennes, mais dont les mouvements sociaux actuels ont ravivé l'acuité : le modèle des parcs naturels régionaux et de leurs « villes-portes », ou bien le développement des « itinéraires patrimoniaux » peuvent constituer des références en la matière.
3. Comment dépasser l'antienne (non dénuée de pertinence...) du « mille-feuilles » des protections et des documents de planification. La notion-même d'espace patrimonial apporte une première réponse. Comme le prévoit la méthode exposée ci-dessus, il faut sans doute avancer les idées de « valeurs » et celle de « projet », ramenant les procédures réglementaires au rôle -non négligeable- de « volet juridique » du projet de territoire.

L'année 2019 est donc, pour le groupe « SPEP », celle d'une double sortie de sa « zone de confort » : expérimenter une formule inédite de restitution de ses travaux, et se confronter à la réalité vécue par des élus, pour qui les questions de patrimoine ne sont pas forcément prioritaires.

Sans compter, bien sûr, l'opiniâtre volonté de traiter comme indissociables les valeurs patrimoniales naturelles et culturelles dont l'Unesco proclame l'unité au service de l'Homme depuis bientôt un demi-siècle...

L'eau et le patrimoine : note d'intention

Douce, saumâtre ou salée, mais dans tous les cas condition essentielle de la vie sur Terre, l'eau recèle une biodiversité de première importance ; elle a donné lieu à des constructions humaines qui visaient aussi bien à tirer parti de sa force ou ses richesses qu'à se protéger de ses colères. Un des quatre éléments symboliques majeurs, l'eau est aussi l'objet de politiques publiques actives et parfois contradictoires qui touchent à l'énergie, aux risques naturels, au patrimoine bâti, aux continuités écologiques, aux loisirs, au développement économique et touristique, et parfois encore aux transports.

Le patrimoine naturel et culturel lié à l'eau peut-il servir à dépasser les contradictions, à réguler les conflits d'usage et servir de lien entre passé et avenir ?

C'est autour du riche et complexe patrimoine de Rochefort et de l'estuaire de la Charente qu'un premier « atelier régional » d'ICOMOS va donner aux élus des territoires l'occasion d'échanger sur ce thème : les patrimoines naturels et culturels liés à l'eau peuvent-ils être moteurs de développement et à quelles conditions ?

Jean-Pierre Thibault

Animateur du groupe de travail « Sites, paysages et espaces patrimoniaux » d'ICOMOS France, Membre du Conseil d'administration d'ICOMOS France, Inspecteur général de l'administration du développement durable

ICOMOS France en mission à Gargilles-Dampierre (vallées de la creuse) - 4 avril 2018 – Point sur la visite – enseignement à en tirer.....

La commune de Gargilles-Dampierre située dans le département de l'Indre compte aujourd'hui **324 habitants**. L'on observe une décroissance démographique persistante qui s'explique par le peu d'installations nouvelles ainsi qu'une volonté pour les enfants de conserver la maison familiale comme résidence secondaire. La ville enregistre environs 60 000 touristes par an. Vanik Berberian, maire depuis 1989 et Président de l'association des maires ruraux de France (AMRF) à pour volonté de **ne pas étendre la surface construite-urbanisée de la commune**. Les lotissements sont proscrits sur l'espace le plus favorable qui est une grande prairie (Le Pré l'Abbé) permettant une vue lointaine de la silhouette du village. Le Pré l'Abbé est site classé depuis 1943. Cette prairie est longée par la route d'accès principale (D39) dotée un bel alignement d'arbres replantés suite à la tempête de 1999. L'alignement est digne de figurer au palmarès du concours SPPEF sur les allées.

Atouts patrimoniaux

Le plus connu – patrimoine immatériel : le souvenir de **Georges Sand** ; installée dans une très modeste et discrète « résidence secondaire » (au nom d'un papillon exotique : Villa Algira) avec son dernier compagnon, Alexandre Manceau. Une programmation culturelle de haut niveau fut organisée pour le bicentenaire de sa naissance.



Maison de Georges Sand, Gargilles-Dampierre.

Le plus précieux : l'Église Saint-Pierre de Dampierre construite au XIIe siècle est imbriquée dans un château de la même époque (démantelé après la Fronde, mais dont il reste un spectaculaire portail). L'édifice religieux possède un très bel ensemble de chapiteaux ; sous son chevet s'étend une vaste crypte aux voûtes ornées de peintures murales monumentales. Ces fresques romanes étaient découvertes par des peintures du XVIe et ont été découvertes à l'occasion d'une campagne de restauration en 1961. Cette mise à l'abri explique leur spectaculaire état de conservation. Actuellement, la crypte accueille une « intervention artistique » réalisée par un sculpteur local. L'œuvre sera achevée en 2019.



Photo de gauche : Église Saint-Pierre de Dampierre, Gargilles-Dampierre.



Photo de droite : Peintures murales du XIIe siècle situées sur les voûtes de crypte, Église Saint-Pierre de Dampierre, Gargilles-Dampierre.

Encore faiblement exploité : le **patrimoine naturel-paysager** des vallées de la Creuse et de la Gargillesse, encaissement spectaculaire dans le schiste (peuplé notamment de cingles plongeurs, oiseau emblématique protégé à l'échelle européenne).

Un paysage qui va du « pittoresque » (inspirateur des impressionnistes : silhouettes villageoises, école de Gargilles-Crozant) **au sublime** : le spectacle d'une nature impressionnante : la vallée profonde la Creuse accident inattendu au milieu du plateau limousin (2 sites classés gorges de la Creuse et boucle du pin, photo ci-dessous). Découverte du village lui-même « par surprise » du fait de sa topographie : niché sur un promontoire, lui-même situé au creux de la vallée.



Paysage de la Vallée de la Creuse, Gargilles-Dampierre. La « boucle du pin » site classé le 16/08/1977 sur 78 ha.

Affirmation d'une ruralité inventive

Vannick Berberian manifeste sa volonté de "ne pas figer le rural sous une cloche", de "créer une nouvelle ruralité" et de considérer le patrimoine comme devant être "évolutif, imaginaire et créatif". De plus, il soulève que les communes rurales sont en fortes attentes des apports du numérique pour accompagner leur renouvellement. « Parler d'équilibre des territoires plutôt que d'aménagement du territoire »

Éviter - dépasser le « complexe du plouc », inventer un **langage de l'aménagement rural hors des influences formelles et intellectuelles de la Ville**.

A Gargilles-Dampierre, les places de stationnement sont matérialisées de manière légère, pour guider l'intuition du passant, en peinture verte pour suggérer de se garer en épi. Les rues et venelles sont sobrement revêtues, et les maisons restaurées avec goût mais sans effet de mode (enduit préféré aux pierres apparentes!). L'humilité et la discrétion sont les maîtres-mots des interventions menées au quotidien pour accompagner de manière intelligente les évolutions d'usage. Dans cette optique, l'intercommunalité « obligatoire » est mal vécue.

De nombreuses difficultés sont apparues dans le cadre de la mise en œuvre du PLUi. Chaque commune veut « son » extension d'urbanisation motivée par la hantise de devenir un « maire de cailloux ». La communauté de communes initiale à huit volontaires a été transformée en une intercommunalité obligatoire de plus de 20 000 habitants centrée sur Argenton-sur-Creuse.

Évaluation au regard des cinq points méthodologiques avancés par ICOMOS France sur le développement des espaces patrimoniaux

1-Recherche des valeurs (naturelles et culturelles amalgamées) sur lesquelles fonder la stratégie : la poésie du lieu

Gargillesse-Dampierre a défini ces valeurs de façon implicite ; l'imbrication nature-culture est vécue et la stratégie, si elle n'est pas formulée existe bel et bien, au moins à l'échelle communale.

Si ces valeurs aujourd'hui retranscrites et tenues par la figure du maire, sont respectées par ses habitants, elles mériteraient sans doute d'être précisées de manière collective avec l'ensemble de la population, explicitée et partagée à l'échelle de l'intercommunalité (effet levier). Ce partage – portage et les contributions collectives aux valeurs permettraient d'assurer davantage la pérennité de la stratégie patrimoniale et de préparer l'avenir de manière plus sereine (transmission d'un héritage et de valeurs communes et passage à une échelle appropriée de projet).

Or, il y a un enjeu « Vallée des peintres » qui n'est pas encore formalisé comme projet à réaliser (malgré une association potentiellement préfiguratrice, mais qui n'a pas encore exprimé d'intention politique en ce sens).

L'échelle du projet est le principal point de fragilité. Le noyau d'habitants et d'élus motivés de la seule commune de Gargillesse-Dampierre ne possède pas la masse critique (démographique) pour mener un projet permettant au village de « tirer vers le haut » le territoire qui constitue son écrin. Or, ce territoire est également pour lui une ressource en tant qu'espace patrimonial agrégeant les valeurs culturelles et naturelles qui fonderont son développement dans le temps. Tout comme pour St Cirq-Lapopie et la Vallée du Lot, il lui faudrait réaliser ce changement d'échelle pour ne pas risquer de perdre le bénéfice des efforts menés depuis plusieurs décennies pour préserver et dynamiser le patrimoine matériel et immatériel du village.

2- « Place aux habitants » :

Les opérations se déroulent sans formaliser la contribution des habitants dans un village où tout le monde se connaît. La co-construction et la participation des habitants au projet de territoire se font de manière informelle, de l'office de tourisme en passant par le bar-restaurant du village. Cette concertation de proximité doit être prise en compte et valorisée en tant que telle, permettant d'illustrer les formes plurielles de participation. La « réserve » d'habitants impliqués, évoquée par le maire au-delà de la municipalité, semble néanmoins contribuer de manière active aux différentes étapes du projet et aux manifestations régulières qui l'expriment. De façon générale, il s'agit de cultiver la surprise, la découverte, la rencontre. Le meilleur moyen de trouver son chemin est de demander aux habitants et usagers des lieux : le « récit » est donc, de la sorte, écrit et explicité par eux.

Anne-Sophie Barré
Chargée de mission, ICOMOS France

3- « Une marche après l'autre »

Le projet de « mise en valeur du village » s'effectue à la fois avec une « vision » - l'esprit du lieu n'est pas transmis par la didactique ou le guide mais par le ressenti, l'expérience – ainsi que par une véritable volonté de ne pas copier la ville. Pour cela, des « petites touches » d'aménagement aussi concrètes que peu ostentatoires sont apportées (une maison acquise, une poubelle installée dans une poterie locale, la simplicité de la signalétique etc.).

4- Évaluer les projets

Comme il n'y a pas de « grand aménagement », toute action réalisée est immédiatement testée en vraie grandeur et, le cas échéant, corrigée dès la saison suivante. On pourrait parler d'une sorte de diagnostic en marchant intuitif, d'un processus d'amélioration en continue basé sur l'expérience, l'observation. Ce qui rend d'autant plus important la définition partagée des valeurs (point 1).

5- Patrimoine évolutif vivant : « Un village brut de décoffrage »

A Gargillesse-Dampierre, rien n'est figé, même si la volonté existe de ne pas sortir des limites actuellement bâties. Le bien-être des habitants prime sur une sorte d'immobilité patrimoniale. L'esprit de l'intervention artistique dans la crypte en témoigne, de même que la volonté de mettre en valeur une *inventivité rurale* dissociée de la copie des styles urbains, souvent très prisés des experts patrimoniaux officiels. Être évolutif, ce n'est pas tendre vers l'homogénéité du territoire. La question du renouvellement de la population est un véritable questionnement. Le maire a conscience de la problématique de perte du nombre d'habitants, ce qui pose des questions à la commune sur le plan budgétaire.

Le patrimoine a tendance à rester dans les familles : les constructions sont peu vendues et restent dans le patrimoine des nouvelles générations. Ces héritiers viennent pour la plupart à l'occasion de fêtes familiales et les vacances, permettant d'entretenir des liens affectifs forts entre les habitants (locataires et propriétaires occupants et non occupants) et leur territoire. Les animations culturelles et touristiques autour des espaces naturels suffiront-elles à garder le village vivant ? Peut-on concilier maintien de la poésie et de l'état d'esprit d'un lieu avec le renouvellement de sa population ?

Là encore, la pérennité de l'esprit du lieu passe sans doute par un changement d'échelle du projet, réalisant ce renouvellement par l'inclusion des problématiques patrimoniales inédites issues de la mise en valeur de la vallée « pittoresque et sublime » dans son ensemble.



Mission du groupe de travail « Sites, paysages et espaces patrimoniaux » Gargillesse-Dampierre, avril 2018.

Le Grand Chambord, un projet de territoire.....

Analyse menée par des étudiants de l'IREST dans le cadre des travaux d'ICOMOS France

Un partenariat entre ICOMOS France et l'Institut de Recherche et d'Etudes Supérieures du Tourisme (IREST - Paris 1)

Cette année, pour la deuxième année consécutive, l'ICOMOS France s'est engagé dans l'accompagnement d'étudiants en patrimoine. La section française du Conseil International des Monuments et des Sites collabore en effet depuis 2017 avec l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, et plus précisément avec l'IREST, l'Institut de Recherches et d'Etudes Supérieures du Tourisme. Le temps d'un semestre, ICOMOS France nous a donc accompagné, étudiants en masters Gestion & Valorisation Touristique du Patrimoine et Développement & Aménagement Touristiques des Territoires, sur l'une des missions du groupe de travail "Sites, paysages et espaces patrimoniaux" conduit par Jean-Pierre Thibault.

Ce groupe de travail vise à étudier la manière dont chaque territoire œuvre pour son développement local et la valorisation de son patrimoine. En analysant les valeurs patrimoniales d'un territoire, à la fois naturelles et culturelles, l'implication locale (des habitants et des élus), le développement durable et la capacité à élaborer et à tenir un plan de gestion évolutif pour ce territoire, il s'agit pour l'ICOMOS de rédiger un document d'orientation en rapport avec ces principes fondateurs. Ce document est fixé par une méthodologie en cinq points² ayant comme objectif de fournir un cadre de réflexion pour soutenir la mise en place de projets patrimoniaux

Dans le cadre de ses projets, et en lien avec l'organisation d'un colloque de restitution de l'ensemble de ses travaux prévu en 2019, le groupe "Sites, paysages et espaces patrimoniaux" a proposé l'analyse d'un cas d'étude : la Communauté de Communes du Grand Chambord. Inclus dans le paysage culturel du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, avec le célèbre Domaine de Chambord, ce territoire peine paradoxalement à se dynamiser dans sa globalité et à se détacher de l'attractivité du Domaine National. Un projet



Audition du Grand Chambord par les étudiants.

d'urbanisme commun à l'ensemble de l'intercommunalité (PLUi) a donc été lancé en 2016 : "Ensemble, imaginons 2030". Il consiste à élaborer et coordonner, au sein d'une démarche concertative, des actions de valorisation et de développement durable sur tout le territoire.



Audition du Grand Chambord par les étudiants.

Notre objectif a donc été d'analyser les différentes étapes du projet, d'étudier les actions menées et leurs finalités, cela en adoptant la méthodologie de l'ICOMOS et en suivant ses principes fondateurs.

Une méthodologie : aller au contact d'experts, d'élus et du terrain

Pour se familiariser avec ces méthodes, nous avons pu intégrer une audition menée par le groupe de travail le 3 octobre 2018 au Musée de l'Homme au sujet du patrimoine des chemins ainsi qu'une réunion du groupe de travail le 21 novembre 2018, dans le but de préparer l'audition du Grand Chambord. Celle-ci, que nous avons été en charge de mener aux côtés du groupe de travail, s'est tenue le 27 novembre et a permis d'interroger le Président de la Communauté de Communes du Grand

Chambord ainsi que deux experts travaillant sur le PLUi. La Communauté de Communes et son projet de territoire ont ainsi pu être présenté de manière globale, permettant la compréhension des origines du projet de territoire, des éléments patrimoniaux du site mais également du PLUi et de l'inventaire patrimonial.

En parallèle, trois entretiens téléphoniques individuels ont été réalisés afin de comprendre la place du patrimoine dans le projet de territoire en construction. Le premier, mené avec le Directeur Général des Services du Grand Chambord, à l'initiative du projet territorial et de la candidature Grand Site de France, nous a éclairé sur les

² 1. A la recherche des valeurs, la co-construction du projet ;
2. Place aux habitants ! Leur participation au projet ;

3. Une marche après l'autre ! Stratégie et étapes concrètes de réalisation
4. Et après, les résultats obtenus ? Evaluer... ;
5. C'est la vie ! Le territoire évolue, il faut en tenir compte...

raisons ayant poussé le Grand Chambord à élaborer un projet de territoire prenant en compte l'ensemble des acteurs. Le second nous a permis d'échanger avec un universitaire travaillant pour l'université de Tours auprès du Service de l'Inventaire de la Région Centre-Val de Loire pour réaliser un diagnostic patrimonial dans le cadre du PLUi. Enfin, le dernier entretien nous a fait découvrir le collectif "Dérive", qui rassemble paysagistes et architectes, ayant travaillé sur des actions auprès des habitants du territoire leur permettant de se (ré)approprier les richesses de leur patrimoine. Ces entretiens ont été à chaque fois des sources essentielles d'informations nous permettant de comprendre le projet de territoire dans sa globalité : des origines jusqu'au PLUi puis à la candidature à l'opération Grand Site de France.

Enfin, en décembre dernier, une visite argumentée du territoire a été effectuée avec l'aide de l'expert en charge de l'inventaire patrimonial, nous permettant de mieux appréhender les enjeux patrimoniaux associés au projet. Cette visite approfondie de différentes communes et de leur environnement rural a été suivie d'un moment d'échanges avec les différents responsables du projet de territoire au siège de la Communauté de Communes à Bracieux.

Grâce à ces nombreuses rencontres, à des échanges approfondis et à une expertise au plus proche du terrain, nous avons pu saisir les problématiques et les enjeux du Grand Chambord.



Visite de terrain de la structure du Péliau, issue des chantiers participatifs du collectif Dérive.

Construire un projet de territoire pour le Grand Chambord : le patrimoine comme révélateur d'identité (commune) et facteur de valorisation

Il n'est pas aisé de caractériser l'ensemble territorial de la Communauté de Commune étudiée. Dans l'imaginaire collectif, il est associé au Domaine National de Chambord, ou bien à la Loire, tous deux inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Le château est au centre des esprits, mais pas seulement, puisqu'il polarise aussi une grande partie des ressources économiques de la région du fait de son attractivité touristique, avec plus d'un million de visiteurs comptabilisés en 2017. Pourtant, le territoire ne se résume pas à cela: c'est un espace complexe, au cœur de trois aires paysagères et architecturales riches en

histoire que sont l'aire "grande Sologne", la partie ligérienne et l'aire viticole. Tout l'enjeu du projet de territoire mené par l'intercommunalité consiste à revaloriser ces espaces aujourd'hui considérés comme en périphérie du Domaine de Chambord. Les patrimoines vernaculaires et paysagers deviennent dès lors des éléments centraux de cette démarche.

Deux types d'analyses sont menées pour construire les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du projet de territoire. En premier lieu, le Grand Chambord a fait appel à des experts : des universitaires, chargés d'effectuer une réactualisation de l'inventaire patrimonial, afin d'y intégrer également l'aspect vernaculaire, et l'Architecte des Bâtiments de France, associé à l'Inspecteur des Sites, chargé de rédiger des fiches de recommandation architecturales et paysagères à destination des élus et des habitants. Ensuite, dans le sens des recommandations de l'ICOMOS, les acteurs du projet intègrent de manière innovante les habitants du territoire au projet en cours. L'intervention du collectif d'architectes et de paysagistes "Dérive" a permis le parcours de tout le territoire à vélo pendant une vingtaine de jours dans l'objectif de donner la parole aux habitants. Grâce à "une installation artistique mobile" (voir photo), ces derniers sont invités à s'exprimer sur leur rapport au territoire, à son histoire, à ses valeurs et à son patrimoine. Ces discours, recueillis et analysés, sont réinterprétés à travers l'art à l'occasion d'une exposition mettant en avant des éléments patrimoniaux caractéristiques du territoire. Enfin, les habitants ont pu participer à des chantiers pour l'aménagement de petites structures valorisant le paysage, ses matériaux et son histoire, à l'image du Péliau, structure de bois construite sur une ancienne plage délaissée par les habitants, qui a pour objectif d'offrir un nouvel espace de convivialité. Le succès de ces initiatives est réel, bien qu'il soit à nuancer. Peu de personnes se sont réellement investies dans le projet, et l'action principale de la Communauté de Commune à l'égard des habitants reste de l'ordre de l'information. On note la tentative de mise en place d'un conseil de développement, qui pourrait être un moyen pérenne pour co-construire le projet territorial, mais qui n'a à ce jour pas abouti.



Cadre géant tracté par un vélo: dispositif imaginé par le collectif Dérives pour porter un regard nouveau sur le paysage.

Enfin si les OAP ont pour objectif de protéger et mettre en valeur l'architecture traditionnelle des centre-bourg, notamment grâce au travail d'inventaire mené et des recommandations de l'ABF, la Communauté de Commune ne s'en tient pas à un outil d'urbanisme. L'objectif est de porter ce projet de manière plus large, sur le long terme, afin qu'il puisse bénéficier au territoire en valorisant l'ensemble du patrimoine, en impliquant

d'avantage les habitants et en répondant à des difficultés de gouvernance. Un dossier de candidature au label Grand Site de France a ainsi été déposé en 2018. L'opération Grand Site permettrait au Grand Chambord de valoriser sa situation paysagère et patrimoniale carrefour unique entre Sologne, Val de Loire et vignobles dans lequel le château de Chambord reste le cœur. Celui-ci implique de réfléchir à une structure de gestion incluant l'ensemble des acteurs du territoire, à la fois l'intercommunalité mais également l'agglomération de Blois et la structure gestionnaire du Domaine de Chambord, afin de travailler à un avenir commun.

Malgré la situation actuelle du territoire de déséquilibre, il n'y a pas de volonté des communes avoisinantes de concurrencer le Domaine de Chambord et son rayonnement naturel. L'objectif consiste à montrer qu'il s'inscrit de manière cohérente dans son environnement, et du même fait, que cet ensemble territorial présente un intérêt patrimonial. Les OAP et les principaux axes de développement proposés par le projet de territoire, et la candidature Grand Site de France, restent donc en grande partie liés à la valorisation du Domaine de Chambord et de la Loire, tout en intégrant les aires paysagères environnantes. A travers ce projet, les acteurs de la Communauté de Commune souhaitent définir un "esprit des lieux" synonyme d'un territoire entre Loire et Sologne, dans lequel le patrimoine historique et vernaculaire a une place prégnante.

Nos conclusions et impressions

L'analyse menée sur le Grand Chambord a été très enrichissante quant à notre connaissance du patrimoine et de ses enjeux, faisant ressortir plusieurs éléments essentiels. Tout d'abord concernant l'impact que peut avoir un site majeur classé sur son territoire, et les déséquilibres que sa présence peut engendrer. Ensuite, ce sont aussi les méthodes existant pour pallier à ces déséquilibres, à travers la mise en place d'un projet de territoire (PLUi ici), reliant les deux biens inscrits au patrimoine mondial à leur territoire grâce à l'implication d'experts mais aussi des habitants. Les enjeux de gouvernance suscités sont également un point central des réflexions menées sur place, et il est intéressant de voir comment le label Grand Site de France est perçu comme un cadre permettant le dialogue entre les différents acteurs du patrimoine et l'élaboration d'un futur et d'une vision commune. La co-construction d'une identité patrimoniale, partagée et valorisée par tous, semble donc être un socle nécessaire à l'élaboration d'un projet de développement d'un territoire.

Au regard du Grand Chambord, notre analyse tend à démontrer que les points de méthode du groupe de travail d'ICOMOS France semblent pertinents en terme de gestion des espaces patrimoniaux. La Communauté de

Communes répond aux premiers enjeux soulevés bien que la concrétisation du projet et son évaluation restent à valider à l'avenir.

L'expérience du travail mené aux côtés des professionnels d'ICOMOS France et du Grand Chambord a également été très instructive du point de vue de notre parcours universitaire et professionnel. Les rencontres et les échanges avec des élus et des experts, la découverte des méthodes de travail de l'ICOMOS et l'analyse réalisée représentent une plus-value à notre formation. Bénéficier d'un travail de terrain au contact de ses acteurs est primordial pour acquérir de l'expérience. Nous remercions donc l'ensemble du groupe de travail "Sites, paysages et espaces patrimoniaux" pour leur accompagnement et leur bienveillance, et espérons que le travail mené alimentera leur réflexion en vue de leurs restitutions futures. Nous remercions enfin les personnes rencontrées dans le cadre du projet de territoire du Grand Chambord et plus spécialement les représentants de la Communauté de Communes qui nous ont écoutés et accueilli dans leurs locaux. A travers cet atelier de terrain, nous avons compris à quel point le patrimoine nécessite un travail collaboratif entre les différents acteurs de sa gestion et de sa valorisation.

Alexandra Coudray (1), **Tiphaine Gérard** (2), **Thibaud Lépissier**(1), **Amélie Pankow** (2), **Coralie Viñores** (1)
Étudiants, membres de l'ICOMOS

(1) Master Gestion et Valorisation Touristique du Patrimoine - IREST
(2) Master Développement et Aménagement Touristique du Territoire - IREST



Découvrez les portraits d'Alexandra, de Tiphaine, d'Amélie, de Coralie et de Thibault p.48-49

PARCOURS NATURE-CULTURE.....

Susciter et organiser un dialogue des acteurs locaux autour des valeurs naturelles et culturelles d'un espace patrimonial

Commémoration des 70 ans de l'UICN

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a célébré ses 70 ans d'existence sous la forme d'un colloque international, qui s'est tenu dans sa ville d'origine, Fontainebleau, les 30 et 31 août 2018. Le thème de ces deux journées de commémoration et d'échanges ? L'avenir des paysages, nouveaux rapports entre l'humain et la nature.

Cet évènement a rassemblé environ 200 personnes, dont plusieurs membres d'ICOMOS France et International. Cet événement alimente l'initiative *Connecting Practices* qui s'est développée entre les deux ONG depuis plusieurs années et dont les sessions intitulées *Parcours Nature Culture* à l'occasion de leur assemblées générales respectives se fait l'écho.



Commémoration des 70 ans de l'UICN.

Le choix de la ville de Fontainebleau ne doit rien au hasard : Lieu emblématique des relations entre nature et homme, la ville et sa forêt sont en effet associées à des événements et des œuvres artistiques et littéraires majeures, qui illustrent les liens nature-culture. Tout à la fois témoin de la genèse des jardins classiques à la française, forêt laboratoire mise en réserve pour les chasses royales, émergence de l'impressionnisme en forêt (école de Barbizon), premier site mondial à bénéficier d'une mesure « moderne » de protection de la nature, décret impérial périmètre de protection paysage à des fins artistiques (1861), 11 ans avant la création du Parc national de Yellowstone, terrain expérimental du tourisme pédestre dès le XIX^{ème} siècle avec les premiers sentiers balisés au monde. En plus de ce riche patrimoine culturel, la forêt de Fontainebleau constitue un carrefour biogéographique, biodiversité parmi les plus riches d'Europe (5600 espèces de plantes). Fontainebleau a justifié la création d'une réserve de biosphère, site démonstratif et apprentissage du développement durable.

Placer l'anniversaire du réseau environnemental le plus important au monde sous le thème des rapports entre nature et culture constitue un symbole fort, qui marque une évolution des paradigmes de la conservation. L'ontologie naturaliste, qui distingue une nature universelle et relativisme culturel, reste le cadre privilégié des politiques de conservation. Mais le paysage interroge les fondements fixistes de la conservation : que signifie conserver des paysages par essence en transformation continue ? Ces deux journées ont fait la part belle à une approche plus holistique des relations entre humains et nature, que permet la notion polysémique de paysage. Quatre ateliers :

(a) pour une gestion respectueuse des paysages terrestres, côtiers et marins ;

(b) peuples autochtones et communautés locales, quand culture et nature ne font qu'un ;

(c) le pastoralisme comme stratégie de conservation de la nature, et

(d) valeurs culturelles et spirituelles dans la conservation des paysages. Que retenir en quelques paragraphes ?

Le paysage comme dépassement du dualisme nature-culture.

Le dépassement de ce dualisme est bien illustré dans les évolutions de la convention du patrimoine mondial. Depuis son origine en 1972, cette convention joue un rôle de laboratoire, place sur un pied d'égalité biens naturels et culturels. 1992 création des paysages culturels, « œuvres conjuguées entre l'Homme et la nature », reconnaissance des interactions des individus avec environnement. Le premier paysage culturel inscrit, Tangariro (1990) reconnaît dans sa VUE les valeurs spirituelles des populations Maoris qui s'attachent aux volcans. Aujourd'hui, plus de 100 paysages culturels sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Beaucoup évoluent au fil du temps (paysages agropastoraux, café Colombie, delta du Saloum). Lieux exceptionnels, où les populations locales ont entretenu une relation harmonieuse avec la nature au fil des générations. Cette association doit inspirer les organisations internationales pour leur maintien à long terme. UICN/ICOMOS ne sont pas en reste. L'histoire de l'ICOMOS reflète cette évolution : en 1999 est créé le comité scientifique international sur les paysages culturels ; en 2016, le parcours nature-culture au congrès mondial de l'UICN (Hawaï, 2016) et culture-nature à l'Assemblée Générale d'ICOMOS (Delhi, 2017) (illustration du projet *Connecting Practices*). Des dialogues féconds entre membres et experts se sont mis en place pour mutualiser les réflexions et construire un cadre de collaboration pour une conservation plus efficace des patrimoines. ICOMOS France et UICN France collaborent activement sur ces sujets en croisant leurs compétences au sein de leurs groupes de réflexions et en développant des programmes de formations au sein de divers Master.

Les patrimoines naturels et culturels font face aux mêmes défis globaux, engendrés par l'homme sur son environnement : croissance démographique, développement du tourisme, changement climatique, conflits et migrations. Ils partagent une solidarité de destin : perte de biodiversité, érosion de la diversité linguistique. Chaque année, 12 millions d'hectares de terres productives sont dégradées voir perdues et 80% des écosystèmes naturels dégradés et/ou transformés par les activités humaines. L'urbanisation croissante et les modes de consommation globalisés sont de plus en plus déconnectés de la nature. L'horizon 2030-2050 est considéré comme la période la plus dangereuse du siècle. Les choix humains vont conditionner à très court terme notre possibilité d'habiter un jardin ou un terrain vague.



Prendre en compte la pluralité des représentations de la nature.

Où chercher une nouvelle sagesse ? Apprendre des communautés locales.

Le paysage est lieu de rencontre nature/culture, passé/présent, valeurs tangibles/intangibles, portés d'abord par les « gens du lieu » ; des notions longtemps appréhendées du seul point de vue de la Science. La Convention européenne du paysage (article 1) définit d'ailleurs le paysage comme une partie de territoire telle que perçue par les populations. Cela implique que si l'on entreprend de conserver un paysage, un écosystème, si « naturel » qu'il puisse apparaître, nous devons combiner différents types de connaissances et de représentations, y compris la dimension spirituelle, prendre en compte la diversité des regards que portent ceux qui sont concernés et les valeurs qu'ils lui attribuent. « Votre nature, c'est notre culture. » Tel est le paradigme bioculturel.

Si nature et culture sont inséparables, elles doivent aider à reconstruire un nouveau contrat social pour retrouver les conditions d'une terre viable pour l'espèce humaine. « Nous devons atterrir » pour reprendre les mots de Bruno Latour. Reconnaître le caractère indissociable de ce lien est une condition pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD), guide pour l'action de la communauté internationale jusqu'en 2030. Pour la première fois, la France accueille le congrès mondial de la nature à Marseille du 11 au 19 juin 2020 : les relations Nature-culture un des enjeux clefs du plus grand forum mondial de la conservation.

Thierry Lefebvre,
Chargé de programme « Aires protégées »
Comité français de l'UICN

Isabelle Palmi
Directrice d'ICOMOS France

METIERS, SAVOIR-FAIRE ET MATERIAUX

CONCLUSION I JOURNÉE TECHNIQUE : Le plomb dans l'édifice : protéger les hommes et conserver les monuments - 30 novembre 2017, Charenton-le-Pont

Il est difficile de conclure cette journée aux riches débats qui a soulevé plus de problèmes qu'elle n'en a résolu !

En réunissant des professionnels de la santé des travailleurs (CRAMIF) et des professionnels de la restauration des monuments (architectes, maîtres d'ouvrage, entreprises, scientifiques) pour traiter du plomb dans l'édifice nous souhaitions dissiper ce qui nous semblait être de simples malentendus. Cette confrontation était destinée à tenter de susciter une réflexion commune sur les difficultés rencontrées lors des travaux de restauration des édifices sur des supports contenant du plomb qu'il soit constitutif du matériau ou à l'état de poussières déposées sur le matériau patrimonial.

Nous pensions naïvement en l'organisant, qu'elle nous permettrait d'avoir enfin des règles, des normes et de ne plus être soumis à ce qui nous semblait être des dictats aléatoires que nous subissons sur nos chantiers depuis quelques temps et où nous étions imposés des protocoles ne tenant pas compte de la spécificité de nos travaux.

Après un historique bien nécessaire sur la nocivité du plomb, les professionnels de la santé nous ont rappelé que comme pour tous risques, leur prévention sur un chantier reposait sur la réflexion séquencée suivante :

1. Éviter les risques
2. Évaluer les risques non évitables et ce pour chaque tâche à exécuter
3. Combattre les risques à la source dans l'espace et dans le temps
4. Adapter les protocoles en utilisant les évolutions techniques disponibles pour diminuer l'exposition aux risques
5. Remplacer ce qui est dangereux
6. Planifier et organiser
7. Mettre en place les protections collectives et individuelles nécessaires et adaptées
8. Instruire et former les personnels

Les professionnels de la restauration ont, eux, fait valoir les difficultés qu'ils rencontraient en l'absence de règles ou de normes pour évaluer à l'avance le surcoût de leur travail. Ils n'ont pas manqué également de rappeler que le cadre des marchés publics les obligeait à s'engager sur un coût et un délai.

Il est vite apparu au fil des discussions que c'est la définition du risque qui faisait litige.

Pour chaque tâche de restauration, le professionnel ce doit définir le risque qui en découle, c'est-à-dire pour ce qui nous concerne ici, qu'il doit déterminer l'émissivité de plomb sur le personnel d'exécution et dans l'environnement de la zone de travail. Pour cela, les différents types de suivi météorologique actuels ont été rappelés (mesure d'air, tests à la lingette...), leurs relativités ainsi que leurs valeurs limites de tolérance réglementaires.

Il a également été rappelé que le suivi de la plombémie du personnel ne peut pas être considéré comme une mesure d'évaluation du risque d'exposition au plomb. C'est une mesure qui permet d'évaluer la contamination en plomb de l'organisme humain ; positive, elle montre la mauvaise gestion du risque, a posteriori de l'exécution de la tâche exposante, et ne permet pas d'ajuster la prévention.

Logiquement, les valeurs limites n'existent pas aux yeux des spécialistes de la santé qui ne peuvent accepter que le risque zéro.

Dans la droite ligne de la déréglementation généralisée actuelle, ces valeurs n'ont pu être définies et de ce fait je dirai que nous sommes encore plus perturbés qu'avant.

Nos débats ont été significatifs d'une nécessaire progression de tous vis-à-vis de la définition des risques d'exposition au plomb et de leur prise en compte, et ce, dès la conception des interventions. Au regard de cette

nécessaire procédure de prévention, au même titre que pour les autres risques, les professionnels œuvrant pour la conservation des édifices se doivent de proposer une réflexion de fond. C'est à nous, avec l'aide des organismes de santé, de prendre en main la gestion des risques et de bien le faire savoir.

Mais, si avons bien pris conscience des risques encourus par les travailleurs, nous connaissons également ce qui peut en résulter pour nos monuments. Le plomb y est présent, sous toutes ses formes, et il nous faut non pas déplomber systématiquement, mais apprendre à travailler, à vivre, en sa présence.

L'adaptation de nos protocoles ne doit pas être un vecteur de risque pour la conservation des monuments et la profession est aujourd'hui confrontée à un enjeu déontologique face à cette problématique.

L'évaluation des risques d'exposition au plomb nécessite-t-elle une modification substantielle des protocoles d'exécution de nos savoir-faire ? Et si tel était le cas, la déontologie des principes directeurs de la restauration des monuments en France serait-elle remise en question ?

Les réponses ne seront possibles qu'à travers l'analyse systématique de chantiers tests de restauration de même nature que les chantiers expérimentaux que nous pratiquons quelque fois sur des éléments fragiles. Cela

devrait permettre une évaluation des différents procédés possibles pour chaque tâche à exécuter au regard de l'émissivité de plomb et donc du risque d'exposition au plomb, ou tout simplement aux poussières.

Cela va nécessiter l'implication des maîtres d'ouvrages institutionnels qui doivent accepter une période de tâtonnements peu dans leurs habitudes. Il devrait en résulter un guide de bonnes conduites pour l'ensemble de nos chantiers.

Le diagnostic initial du plomb doit permettre au maître d'ouvrage de décider de son programme et à son maître d'œuvre de préciser la nature des travaux à réaliser sur l'édifice, les techniques à utiliser puis aux entreprises de les mettre en œuvre.

Dans l'attente de ces résultats, nous devons tout faire pour montrer que nous prenons bien en compte les risques encourus pour les hommes mais aussi pour nos monuments. Un fascicule spécifique devrait ainsi accompagner tous nos dossiers déclaratifs de travaux.

Jean-François Lagneau

Président d'ICOMOS France,

Architecte en chef des monuments historiques (H)

Les conclusions intégrales de la journée technique « *Le plomb dans l'édifice : protéger les hommes et conserver les monuments* », sont disponibles sur le site internet d'ICOMOS France au sein de la rubrique « Notre action scientifique » - « Colloques ».

COLLOQUE : Intervenir sur le bâti en bois du patrimoine : méthodes d'hier à aujourd'hui.....

Dans le cadre du groupe de travail « *Métier, savoir-faire et matériaux* », ICOMOS France le LRMH et la SFIC s'étaient associés pour l'organisation du colloque « *Intervenir sur le bâti en bois du patrimoine : méthodes d'hier à aujourd'hui* » initialement programmé du 10 au 12 octobre 2019 à Bordeaux.

La tenue de plusieurs événements sur ce thème à cette même période (septembre-novembre 2019), en France et en Europe, ont contraint le comité scientifique à reconsidérer le projet primitif. De plus, le comité scientifique international du bois de l'ICOMOS (IIBC), fraîchement réactivé est désireux de créer des liens avec les acteurs français en la matière, ce qui pourra occasionner de

nouvelles connexions et une dynamique intéressante pour le colloque.

Pour cet ensemble de raisons, le comité scientifique a statué en faveur du report de l'événement en 2020.

L'objectif est d'inscrire la manifestation dans un agenda plus propice, de tirer parti des événements qui se tiendront en 2019 et de créer une meilleure articulation avec le CSI ICOMOS. Le groupe de travail ICOMOS France se réunira au printemps 2019 pour relancer le projet et élaborer un nouveau calendrier de travail.

22ème Symposium international du Comité scientifique international du bois « *Conservation du patrimoine en bois : au-delà des disciplines* », du 30 septembre au 2 octobre 2019, Bilbao

Programme du Symposium

- **Samedi 29 septembre 2019** : Réunion du bureau, Laguardia
- **Lundi 30 septembre 2019**
Visites sur le thème du Patrimoine en bois : Añana Salt Valley / St. Mary Goikouria church. Orozko / The Assembly House in Gernika / San Andrés church. Ibarrangelu. / Bilbao Guggenheim museum
- **Mardi 1er octobre 2019**
Symposium, Musée Basque, Bilbao (programme en cours)
Réunion annuelle du comité scientifique international du bois

- **Mercredi 2 octobre 2019**
Symposium, Musée Basque, Bilbao
Clôture du symposium
Visite du Musée Maritime Ría de Bilbao
- **Jeudi 3 au samedi 5 octobre 2019** :
1ère formation IIBC sur la conservation du patrimoine en bois, Saint-Sébastien, Espagne

Les activités du Comité scientifique international du bois d'ICOMOS sont détaillées au sein du rapport des membres français des Comités scientifiques de l'ICOMOS.

PATRIMOINE DU 20e SIECLE

Activités du groupe de travail « patrimoine du 20e siècle ».....

Le groupe de travail, qui se réunit à intervalles réguliers, s'est donné deux objectifs principaux pour les trois années à venir.

Le premier concerne un matériau fondamental dans la constitution de ce patrimoine : le béton.

Suite au succès rencontré lors des journées co-organisées avec l'université de Grenoble, tenu au musée des beaux-arts de la ville, et suivi d'une publication, une demande a été exprimée pour une déclinaison de ces journées, avec des adaptations spécifiques, en deux lieux très différents l'un de l'autre.

A Chandigarh (Inde), les autorités chargées de ce vaste site, inscrit au patrimoine mondial dans la série consacrée à l'œuvre de Le Corbusier, ont le souhait de voir organiser des journées d'étude consacrées à la restauration et à la maintenance des bétons mais également à la préservation des objets mobiliers réalisés, sachant qu'un grand nombre a été réalisé lors de la création du site et dont le risque de dispersion reste grand. Bénédicte Gandini est chargée de piloter l'organisation de ces journées.

L'université de Venise souhaite voir reconduire le principe des journées de Grenoble et y donner un plus grand développement aux exemples internationaux. Ces journées co-organisées par ICOMOS France et l'université de Venise sont pilotées dans le groupe de travail par Paola Scaramuzza, et se tiendraient probablement en novembre 2019.

De manière générale, la problématique posée par le béton est suffisamment importante pour qu'il nous semble nécessaire de structurer, à terme, un groupe de travail permanent au niveau européen, voire international.

Le second thème propose d'aborder en deux temps les spécificités du patrimoine du XXe (et du XXIe siècle) aux différents niveaux de la chaîne opératoire. Une première journée serait ainsi consacrée à la connaissance, à la mise en valeur et aux moyens de protection de ce patrimoine, encore trop peu reconnu. En effet, de simple reconnaissance au niveau du label « patrimoine du XXe siècle » au classement au titre des Monuments historiques en passant par les différents niveaux de document d'urbanisme, les possibilités sont variées mais encore trop peu employées et articulées entre elles. Cette première journée serait organisée à l'espace Oscar Niemeyer, siège du parti communiste, à Paris et pourrait se tenir fin 2020 ou début 2021. La seconde journée serait consacrée aux problèmes d'entretien et de restauration de ce patrimoine dont la spécificité, en particulier par l'emploi de certains matériaux comme le béton, le fer ou le verre en très grande quantité, oblige à renouveler sans cesse les moyens d'étude du vieillissement et des modes opératoires de conservation. Pour préparer ces journées, un questionnaire est envoyé aux différentes sections européennes d'ICOMOS afin d'élargir le débat et d'inviter les sections les plus motivées à participer à nos travaux. Isabelle Palmi et Serge Pitiot sont plus particulièrement chargés de la préparation de ces journées.

Rappelons ici, en outre, les points particuliers traités en fonction de l'actualité, dont une alerte lancée par ICOMOS international, à l'initiative d'ICOMOS France, sur l'avenir de l'emblématique Maison du Peuple de Clichy, classée au titre des Monuments historiques mais dont un projet de tour menace l'intégrité. Si la lettre de réponse du ministère de la culture s'est voulue rassurante, il convient néanmoins de rester vigilants.

Serge Pitiot

Administrateur d'ICOMOS France



Photo de gauche : Maison du Peuple de Clichy - Vue sur la façade principale, rue du Général Leclerc, 2018 © Olivier Nouyrit, D.R.



Photo de droite : Maison du Peuple de Clichy - Vue à l'angle des rues Martissant et Morillon, 2018 © Olivier Nouyrit, D.R.



Le béton, matériau emblématique du vingtième siècle architectural, émerge peu à peu comme vecteur de valeur patrimoniale. Mélange à haute valeur technique, symbole d'une transition industrielle et sociale, panseur des après-guerres, esthétique et controversé, partout le béton s'incarne en biens singuliers ou se déploie en vrai paysage culturel, comme dans les cités franciliennes et sur les flancs de la vallée grenobloise.

Ce patrimoine est sujet à diverses détériorations que scientifiques et architectes s'attèlent à résoudre, au travers de démarches variées et d'innovations techniques. Les journées scientifiques organisées les 23 et 24 novembre 2018 à Grenoble dans le cadre de la célébration 200 ans de béton ont été consacrées à ces questions.

ICOMOS France livre dans cet ouvrage l'ensemble des échanges tenus, de la rétrospective des origines du béton depuis ses ancrages et ses usages en Isère aux importants progrès accomplis ces vingt dernières années en matière de connaissance des pathologies et de finesse des modes de conservation/restauration (en Europe et en outremer).

**Publication disponible sur la boutique du site internet d'ICOMOS France.
Prix : 35€ / 30€ membres ICOMOS**

Couverture du cahier ICOMOS France #29 BÉTON(S) ©ICOMOS France.

PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

PATRIMOINE CULTUREL ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un nouveau groupe de travail de l'ICOMOS international

Que faut-il attendre du changement climatique dans les domaines du patrimoine matériel et des paysages culturels ? Probablement des dégradations importantes dues à l'amplification de phénomènes brutaux et relativement brefs comme les tempêtes, les tornades, les précipitations intenses, les inondations fluviales et côtières, les glissements de terrains, les vagues de chaleur et les canicules...alors que d'autres phénomènes plus lents mais continus, dus à la hausse des températures et de l'humidité ou aux sécheresses, auront des effets moins spectaculaires sur l'érosion de la pierre, la cristallisation des sels, les cycles de gel-dégel, la biocolonisation des façades, l'altération des vitraux, la corrosion des métaux, la déstabilisation des édifices due à la fonte du permafrost ou à la dilatation-rétraction des sols argileux... Des conséquences non moins négligeables sur le patrimoine culturel immatériel sont aussi à craindre avec les migrations climatiques et la perte des traditions.

Devant cette situation inquiétante, la 19^{ème} Assemblée générale triennale de l'ICOMOS, tenue à New Delhi en décembre 2017, a adopté une résolution intitulée « Mobiliser l'ICOMOS et la communauté du patrimoine culturel pour répondre aux défis du changement climatique ». Le Directeur général de l'ICOMOS y a aussi salué la création d'un Groupe de travail sur le changement climatique et le patrimoine culturel.

Ce Groupe de Travail est entré en activité en avril 2018 sous la direction d'Andrew Potts (ICOMOS-USA). Il comprend 26 membres venant de 18 Comités nationaux dont deux d'ICOMOS-France. En plus d'un intense échange épistolaire entre ses membres, ceux-ci se sont réunis lors d'une session spéciale consacrée au changement climatique lors du 42^{ème} Congrès du Comité du Patrimoine Mondial à Manama (Bahreïn) en juin 2018. Ils se sont à nouveau réunis au siège d'ICOMOS International à Paris-Charenton en mars 2019.

Les objectifs du Groupe de Travail s'articulent autour de 5 axes distincts :

(1) Développer et coordonner les contributions de l'ICOMOS à la mise à jour du document datant de 2007 du Comité du Patrimoine Mondial intitulé « Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial » (<http://whc.unesco.org/fr:series>). Date d'achèvement prévue : Juillet 2019, pour adoption par l'Assemblée générale du Patrimoine mondial lors de sa prochaine session à Paris en novembre 2019.

(2) Élaborer un projet de programme des activités et des domaines d'engagement des structures de l'ICOMOS sur les changements climatiques appelé la « Feuille de route ». Son adoption est prévue par le Comité consultatif de l'ICOMOS à Rabat en octobre 2019.

(3) Coordonner l'élaboration d'une nouvelle Charte de l'ICOMOS sur les changements climatiques et le patrimoine. Cette charte sera le document doctrinal international de l'ICOMOS, traitant du patrimoine et de sa

conservation. Elle fournira des conseils faisant autorité sur les meilleures pratiques de gestion du patrimoine face au changement climatique. La charte sera partie intégrante du Document d'orientation évoqué ci-dessus et inclura tous les types de patrimoine culturel (et pas seulement le patrimoine mondial). Sa discussion est prévue en octobre 2019 par le Conseil consultatif de l'ICOMOS à Rabat et une adoption finale lors de la 20^{ème} Assemblée générale de l'ICOMOS à Sydney en octobre 2020.

(4) Etablir une meilleure connexion du programme scientifique de l'ICOMOS avec celui du GIEC. En effet, ce dernier, lors de sa 43^{ème} session (Nairobi, 2016), a décidé d'accorder, dans son 6^{ème} Rapport d'Evaluation (AR6), une importance particulière aux impacts du changement climatique sur les villes et d'inclure dans son AR7 (2023-2028) un rapport spécial sur le patrimoine culturel.

(5) Evaluer la vulnérabilité au changement climatique des sites du Patrimoine mondial dans le cadre des propositions d'inscription ou de processus similaires (par ex. Liste du Patrimoine en péril) : Etablissement de modèles d'évaluation ; Définition des types d'impacts connus ou prévisibles ; Recherche des effets multiplicateurs de risques (urbanisation, tourisme incontrôlé, extraction de ressources naturelles...); Reconstruction et relocalisation des bâtiments patrimoniaux affectés par le changement climatique ; Effets du changement climatique sur les paysages culturels.

Le travail de mise à jour du Document d'orientation de 2007 et d'élaboration de la nouvelle Charte de l'ICOMOS a commencé par la rédaction d'un fascicule intitulé « Outline of Climate Change and Cultural Heritage » qui en est au stade d'un « Draft Zéro » (70 pages) (Fig.1) soumis à de nombreux relecteurs dans et hors de l'ICOMOS. Une synthèse pour sa publication a été faite lors de la réunion du Groupe de Travail au siège d'ICOMOS-International à Paris-Charenton fin mars 2019.

Le propos de l'« Outline » est de cadrer les relations entre patrimoine culturel et changement climatique, d'inventorier les types d'impacts qu'a ce dernier sur tous les types de patrimoine et d'aider les acteurs du patrimoine à comprendre leur rôle dans l'action climatique et vice-versa. Il prend en compte tous les types de patrimoine, incluant les musées et les collections, les sites archéologiques, les bâtiments et les structures, les paysages culturels et historiques urbains, les communautés humaines concernées et le patrimoine culturel intangible, les savoirs traditionnels et les modes de connaissance indigènes.

L'« Outline » comprend quatre divisions corrélées à celles de la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique (UNFCCC, 1992) (<http://unfccc.int>), à l'Accord de Paris et aux travaux du GIEC. Ces quatre divisions sont : (1) Grands objectifs, Recherche et Communication ; (2) Atténuation et Efficacité énergétique ; (3) Adaptation ; et (4) Pertes et

Domages. L'« Outline » comprend aussi deux annexes : un Tableau des Impacts Majeurs du Changement Climatique sur le Patrimoine Culturel et un Glossaire.

Au niveau institutionnel français, l'Observatoire National des Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a fait en 2017 des *Recommandations au Gouvernement et au Parlement français* en vue de l'élaboration pour 2018-2022 d'un second *Plan National d'Adaptation au Changement Climatique*. La composante « Prévention et Résilience » de ces *Recommandations* comporte des points relatifs au patrimoine culturel, naturel et matériel :

- *Intégrer les impacts du changement climatique dans les plans de gestion des biens patrimoniaux et dans les actions de préservation du patrimoine naturel.*
- *S'appuyer sur les sites patrimoniaux et les journées nationales et européennes du patrimoine pour sensibiliser le public aux effets du changement climatique.*
- *Développer la recherche sur le devenir des matériaux dans un contexte de changement climatique.*
- *Former les professionnels de la conservation et de la restauration des œuvres aux enjeux du changement climatique.*
- *Adapter les référentiels techniques, normatifs ou réglementaires relatifs à la conservation du patrimoine.*
- *Élaborer des plans particuliers de mise en sûreté adaptés aux aléas climatiques prévisibles jusqu'à l'horizon 2050 et des plans d'intervention d'urgence en cas de crues fluviales, et identifier les sites refuges susceptibles d'accueillir les biens culturels.*
- *Promouvoir la labellisation des bâtiments et monuments patrimoniaux adaptés aux impacts du changement climatique, par exemple sur le modèle de la labellisation des performances énergétiques des bâtiments non patrimoniaux.*

Dans les 4 pages de ces *Recommandations* consacrées au *tourisme*, l'essentiel concerne le ski, la plage et le tourisme « vert » qui sont plus des loisirs sportifs que du tourisme au sens étymologique du terme (faire le « Grand Tour », essentiellement culturel, dans l'Italie et la Grèce antiques) et alors que l'essentiel du contenu des Guides touristiques concerne à juste titre le patrimoine culturel. On peut seulement lire : *« Il sera tenu compte du tourisme culturel, en particulier à travers l'adaptation des bâtiments (ex. les musées), la prise en compte des effets îlot de chaleur, notamment des cœurs historiques des villes, et l'adaptation du patrimoine naturel au sein duquel se situe le patrimoine culturel ».*

Cela confirme cependant que ce patrimoine est de plus en plus pris en considération dans les stratégies d'adaptation et de résilience au niveau national.

Une base scientifique solide existe pour l'évaluation des impacts du changement climatique sur le patrimoine culturel français : l'évolution prévisible du climat de la France établie par Jouzel *et al.*, (2014) et la série cartographique qui y est jointe pour les températures et les précipitations (Fig.2). Par ailleurs, des villes et sites français inscrits sur la Liste de l'UNESCO sont menacés par l'élévation du niveau des océans : Arles, Bordeaux, Saint Emilion, le Havre et le Mont Saint-Michel (Fig. 3).

R.-A. Lefèvre

Professeur émérite à l'Université Paris-Est Créteil
Membre d'ICOMOS France

L'ATOUT DU PAYSAGE POUR ENGAGER LES TRANSITIONS.....

Regards croisés européens sur des expériences en cours

Le développement économique du dernier demi-siècle a métamorphosé nos territoires. En rupture avec l'art de faire qui avait configuré l'établissement des villes, des routes et des structures agraires en adéquation attentive avec les formes et ressources du milieu géographique, l'efficacité de la puissance énergétique issue du pétrole et des énergies carbonées a étalé les villes, développé les réseaux de communications asphaltés et agrandi la surface des champs à la mesure des puissants tracteurs.

Une mobilisation de praticiens pour redonner au paysage une place centrale dans les démarches de l'aménagement

Le Collectif Paysages de l'après-pétrole (PAP) est né de la volonté d'une cinquantaine de praticiens de l'aménagement - paysagistes, urbanistes, architectes, naturalistes, agronomes, ingénieurs, sociologues, philosophes - de remettre la démarche paysagère au cœur du processus qui installe l'établissement humain. Dans une époque riche de possibles et aussi de tensions, ils sont convaincus que cette démarche peut faciliter un développement territorial durable et adapté aux situations locales. Ils travaillent donc à construire et diffuser une méthodologie de projet remettant le paysage et ses habitants au fondement du projet de développement. Pour le collectif Paysages de l'après-pétrole, les transitions énergétiques, écologiques, économiques et sociétales seront facilitées si leur mise en œuvre prévoit de façon réfléchie les formes spatiales nécessaires à une société visant un devenir plus économe et plus équitable.

Les étapes de cette Mobilisation

Une publication de la revue Passerelle rassemblant une trentaine d'articles a présidé à la création du collectif en tant qu'association. Intitulé « Paysages de l'après-pétrole ? »³, ce recueil a été remarqué par la Commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale. Son président Jean-Paul Chanteguet a alors invité cinq contributeurs de la revue à animer une table ronde devant les députés, en novembre 2013, sur le thème de « L'impact des transitions écologique et agricole sur les territoires et les paysages ». Cette rencontre a montré l'intérêt des élus pour le lien entre l'assise historique des territoires et leur capacité d'invention de solutions locales répondant aux urgences de notre temps. Les responsables de cette publication ont donc envisagé d'organiser un colloque l'année suivante à l'Assemblée nationale, de façon à promouvoir le thème



des « solutions paysagères pour territoires en transition » dans un lieu central du débat politique. Construit autour de témoignages d'élus et de professionnels engagés dans des actions de transition avec et par le paysage, ce colloque a permis l'élaboration d'un manifeste⁴ qui explicite les fondements d'une doctrine. L'urgence d'engager une transition vers un développement plus durable appelle d'autres façons d'aménager les territoires. Les approches paysagères permettent de guider et d'harmoniser les opérations menées en faveur de ce développement en facilitant la mobilisation de la population pour s'y impliquer.

Constitué en association en mars 2015, le collectif s'est donné pour but de progresser dans l'élaboration de son message à partir de la connaissance des expériences de terrain. Des priorités de suivi de projets ont été définies pour développer plus particulièrement les thèmes du développement urbain, des économies et innovations énergétiques et de l'agro-écologie.

Des collaborations se sont construites avec des écoles d'enseignement supérieur en agronomie, paysage et architecture. Un contact de travail privilégié s'est instauré avec la Chaire Paysage et énergie de l'ENSP de Versailles-Marseille comme avec l'Écocentre de la Bergerie de Villarceaux. Des partenariats se sont mis en place avec des acteurs de la transition énergétique tels que l'association negaWatt ou le réseau de territoires Tepos - Territoires à énergie positive - animé par le CLER⁵.

Des outils à destination du grand public et des décideurs territoriaux - élus, professionnels, administrations - ont été mis au point. A partir du scénario agronomique Afterres2050⁶, une mise en image des paysages agricoles en 2050 a été inventée pour permettre de se projeter et de débattre sur les formes paysagères résultant de la transition agronomique et du changement d'alimentation nécessaires à une agriculture durable. Une exposition itinérante « Paysages pour demain »⁷ a été montée pour analyser les démarches de quinze territoires partis d'une connaissance de leur paysage pour donner corps aux nouvelles formes paysagères de l'après-pétrole. Un module paysage complète le jeu Destination Tepos à l'intention des collectivités : les scénarios prospectifs pour engager la transition énergétique sont spatialisés afin de pouvoir les

³ « Paysages de l'après-pétrole ? », Edition Ritimo, collection Passerelle, N°9, 2013, www.coredem.info

⁴ www.paysages-apres-petrole.org/manifeste-du-collectif-paysages-de-lapres-petrole

⁵ Le CLER - Réseau pour la transition énergétique (anciennement Comité de liaison pour les énergies renouvelables) : <https://cler.org>

⁶ www.paysages-apres-petrole.org/campagne-des-paysages-dafterres-2050

⁷ www.paysages-apres-petrole.org/exposition-des-paysages-pour-demain

prévoir au plus près des ressources et du caractère de chaque territoire.

Parallèlement à ces outils qui associent un travail de fond rigoureux et une forme attractive voire ludique, le collectif a rédigé un ouvrage « Aménager les paysages de l'après-pétrole »⁸ pour développer les principes du manifeste et élargir sa diffusion. Il publie mensuellement une revue en ligne « Signé PAP »⁹ qui approfondit la réflexion par les contributions des différents membres du collectif.

La dimension territoriale étant centrale dans ses travaux, une attention particulière a été portée sur les liens avec les territoires au plus près de l'action, du terrain, des élus, habitants et acteurs locaux. Dans le cadre d'un projet de recherche¹⁰, le collectif travaille ainsi avec des territoires volontaires pour intégrer la dimension du paysage à leurs politiques d'aménagement et de transitions énergétiques, écologiques et sociales.

Le collectif est soutenu par le ministère de la Transition écologique et solidaire, par la fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, l'Ademe et la Caisse des dépôts et consignations.

Élargir les approches en intégrant une analyse de pratiques européennes significatives en matière de transitions et de paysages

Afin d'enrichir son approche de la transition en cours, et de pouvoir comparer les éventuelles spécificités nationales qui s'y expriment, le collectif a engagé une analyse à l'échelle européenne pour décrire comment une diversité de territoires¹¹, dans différents contextes, ont abordé leur transition en relation avec leurs paysages. Les enjeux étaient multiples : il s'agissait d'illustrer la réalité des paysages de l'après-pétrole à partir d'expériences avérées, d'en comprendre les processus et d'en évaluer les éléments reproductibles. Ces expériences devaient être mises en œuvre de longue date dans les territoires considérés. Même si ce sont des projets inventés par des militants à une échelle localisée, ils devaient offrir un panel cohérent de réponses ancrées dans des paysages spécifiques. L'enjeu de l'étude était d'apprécier si un ensemble de territoires en transition avec et par le paysage existait à l'échelle européenne, riche des spécificités de chacun.

La connaissance d'expériences menées dans des territoires aux contextes culturels, historiques, politiques et administratifs différents est éclairant à plusieurs titres. Elle permet de découvrir des pratiques originales qui révèlent par contraste certaines particularités discutables de nos propres usages. Inversement, la rencontre avec d'autres acteurs incite nos voisins à expliciter leur projet et à s'interroger sur la singularité de leurs expériences. De ces échanges naît un débat qui prend de la distance par rapport aux actions mises en œuvre et permet de toucher des questions de fond, aide à identifier les facteurs de réussite comme les éléments de blocage, suggère idées nouvelles et motivations à continuer.

Sept expériences ont été identifiées puis visitées avec différents membres du collectif. Pour les sélectionner, un référentiel a été constitué collégialement à partir du manifeste PAP. Différents critères ont été appliqués pour sélectionner les expériences, notamment : avoir engagé une transition à partir des ressources physiques et humaines du territoire avec modestie et frugalité, faire l'objet de recul critique par ses acteurs, montrer une évolution significative avant/après. Le panel de territoires analysés devait ouvrir des configurations de territoires et de porteurs de projets bien différenciés : certains de ces territoires sont ruraux, d'autres périurbains ou métropolitains ; ils peuvent concerner l'échelle d'une commune, d'une intercommunalité, d'une région ou d'un groupement volontaire de collectivités et d'acteurs autour d'un paysage identitaire ; les porteurs de projets et les initiateurs en sont des collectivités, des entreprises privées, la société civile ou un partenariat de ces différents acteurs ; certaines expériences sont déjà médiatisées et reconnues, d'autres beaucoup plus discrètes. Les expériences présentées n'ont pas toutes été construites autour d'une démarche paysagère mais elles ont toutes un souci des paysages, qui jouent un rôle majeur dans le processus de transition.

Les visites sur le terrain ont montré la richesse de ces expériences européennes. Les articles de restitution se sont étoffés en vue de montrer la complexité de processus impliquant une multiplicité de domaines de la vie locale, et la place majeure qu'y occupe le paysage, milieu de vie des habitants, assise identitaire et, au fondement des initiatives et des actions, bien commun approprié par tous.



Extrait du document diffusé lors du colloque, qui présente succinctement les sept cas européens © Armelle Lagadec & Mathilde Kempf, Collectif Paysages de l'après-pétrole.

⁸ « Aménager les paysages de l'après-pétrole », Régis Ambroise et Odile Marcel, Éditions Charles Léopold Mayer (ECLM), 2015, www.eclm.fr

⁹ www.paysages-apres-petrole.org/articles-signes-pap

¹⁰ www.paysages-apres-petrole.org/accompagnement-des-territoires

¹¹ www.paysages-apres-petrole.org/etude-de-cas-europeens

Des rencontres européennes au cœur d'un des territoires d'étude

Au fur et à mesure de son avancement, l'idée de prévoir un deuxième colloque autour de cette étude de cas européens s'est progressivement imposée. Ce choix a eu des implications en matière de format, d'organisation et de déroulé de la rencontre.

Un de ses enjeux était de tenter de dépasser le cercle des professionnels du paysage et d'associer à sa construction des spécialistes de l'énergie, de l'urbanisme et de l'agriculture, des réseaux de territoires, des agents de développement et des élus. Un comité de pilotage a donc été constitué, élargi à différents interlocuteurs du Collectif PAP, afin que l'organisation du colloque devienne un moment de co-construction et de renforcement des partenariats.

Pour éviter que cette rencontre prenne la forme d'une restitution de résultats déjà pensés et devienne au contraire une occasion pour des échanges entre acteurs des territoires, le collectif a prévu d'inviter les représentants des sept cas européens étudiés afin de leur offrir l'occasion d'une confrontation. Il était alors logique de prévoir la rencontre sur le terrain du cas d'étude français. L'élaboration de cette manifestation pourrait alors associer les acteurs locaux, le colloque pouvant éventuellement devenir un outil d'animation et de débat local. Les rencontres « Territoires de l'après-pétrole : l'atout du paysage »¹² ont donc été programmées dans le Bassin minier du nord de la France, le cas d'étude français.

Comment mobiliser un public national pour des rencontres en décembre dans le nord de la France ? Un travail de communication approfondi a été engagé pour faire circuler l'annonce dans les différents réseaux du paysage, de l'aménagement et des transitions. Les monographies de l'étude analysant les cas européens invités au colloque ont été diffusées dès l'ouverture des inscriptions, avec un mailing mensuel invitant les participants à prendre connaissance du contenu de ces expériences avant les rencontres.

Afin d'ancrer les échanges dans la réalité locale, le colloque a comporté une journée sur le terrain permettant d'appréhender l'échelle du territoire du Bassin minier, les grands traits de son histoire et différents aspects de son renouveau. Ces visites ont été organisées en partenariat avec la Mission Bassin minier, qui a suscité une importante mobilisation des acteurs locaux et défini le parcours des circuits.

Soutenue par la Région Hauts-de-France, le collectif a pu disposer de la salle prestigieuse du musée du Louvre-Lens pour la tenue de la seconde journée. Construite sur un ancien site minier désaffecté, ce fleuron du réveil post-carbone du Bassin minier donnait un bel écho au contenu des rencontres.



L'ascension du terril de Loos-en-Gohelle lors de la journée de terrain du 5 décembre 2018, et la découverte des paysages du Bassin minier © Laurence Ernisse.



Échanges en salle suite aux visites de terrain dans la Grande Chaufferie du 9-9 bis à Oignies © Laurence Ernisse.

Tirer les leçons des expériences de nos voisins pour enrichir les pratiques françaises

Les acteurs européens ont tous répondu présents à l'invitation du collectif de venir relater leur parcours. Entendre le récit des autres territoires et chercher à progresser ensemble était bien dans leur esprit.

Le cas d'étude français avait été présenté lors de la journée sur site et du débat qui la concluait. Les six autres cas européens ont apporté la substance de la journée en salle. La présentation synthétique de leur histoire a été mise en débat par une confrontation avec les pratiques du Bassin minier et d'autres territoires français engagés dans des expériences de transitions avec et par le paysage. Des experts français étaient chargés de mettre en relation les traits saillants des apports étrangers et leurs apports possibles aux dynamiques hexagonales.

Bien que les actions et politiques engagées par nos voisins soient transversales et non pas sectorisées, la journée a été organisée autour des trois grandes thématiques : agriculture, énergie, urbanisme. En France, une approche intersectorielle aurait pu paraître éloignée des préoccupations des professionnels, des administrations et des élus qui travaillent habituellement à partir de thématiques ciblées. Un des enjeux du colloque était de dépasser cette logique en silos et de montrer que des solutions économes, frugales et abouties en matière de

¹² www.paysages-apres-petrole.org/rencontres-europeennes-pap-2018

« paysage et transitions » abordaient conjointement des domaines que nous avons l'habitude de séparer. La confrontation entre des agriculteurs, des énergéticiens, des urbanistes et des paysagistes permettait de découvrir ce que les approches paysagères pouvaient leur apporter dans leur propre discipline.

Trois membres du collectif ont animé ces tables rondes thématiques qui commençaient avec les témoignages brefs mais très illustrés de deux de nos voisins, sans temps de discussion intermédiaire : il n'existe pas de réponse unique, mais des propositions différentes selon les contextes, les enjeux, les populations et leurs paysages particuliers.

Une trame de questions avait été fournie : d'où est parti le territoire, quelles étaient ses ressources et sa situation en terme de développement ; quels ont été les éléments déclencheurs, quelle place du paysage dans les processus. Ensuite, détailler les projets réalisés avec leurs méthodes et outils : quels points de blocage et quels leviers pour les dépasser, quelles avancées significatives sur le territoire, quelles suites envisagées pour l'avenir, en précisant la place du paysage dans les politiques, les actions et les consciences. Les intervenants ont été invités à prendre position, à partir de leur expérience propre, sur la capacité du paysage à faciliter la mise en œuvre des transitions.

La contrainte de concision avait pour but de faire ressortir les éléments les plus marquants de chaque démarche, notamment sur la thématique de la table ronde concernée, sans entrer dans tous les détails d'une histoire sur laquelle les articles diffusés au préalable apportaient l'ensemble des éléments.

Deux territoires français ont ensuite été invités à mettre en avant les résonances de ces cas étrangers et les sources d'inspiration qu'ils pouvaient devenir pour leurs actions et politiques ; puis à évoquer dans quelles limites des actions similaires pourraient se développer chez eux, avec quels éléments de blocage et marges de manœuvre pour les dépasser. Ils ont été invités à conclure sur la même question sur « transitions et paysages ».



La mosaïque paysagère du Priorat © Rafael Lopez-Monnie, association Prioritat.

Le regard plus technique d'experts en agriculture, énergie ou urbanisme venait compléter chaque table ronde. Un temps de débat a clôturé chaque table ronde.

Une volonté de poursuivre les échanges collégiaux locaux et internationaux

Le public a répondu à l'invitation, la salle était remplie au maximum de ses capacités par un public d'étudiants, de professionnels et d'élus représentant une diversité de métiers et de structures, qui s'est montré captivé par les expériences présentées et la façon dont les différents intervenants avaient permis leur mise en lecture. Le Collectif PAP a été identifié comme un des acteurs de la transition, son approche par les paysages en a été validée. Sa vision constructive et positive a été reconnue comme une façon pragmatique d'aborder les transitions sociétales et environnementales. Les témoignages et les débats ont montré que les solutions fondées sur une attention aux paysages, aux ressources et aux habitants permettent effectivement d'adopter de réponses économes, frugales, pourvoyeuses d'emplois et belles, apportant ainsi des réponses aux crises et impasses de notre temps. Les notions de convivialité, de simplicité, de modestie et de plaisir ont été évoquées par tous les intervenants aux clairs engagements sociétaux, culturels et politiques. De ces paroles d'acteurs expérimentés, engagés dans des actions depuis vingt ans ou plus, émanait une force de conviction qui a été ressentie et comprise par le public. Sans dissimuler les difficultés, les écueils ou les erreurs, la parole issue du terrain permet de partager une expérience vécue. Cette dimension a emmené le public vers une compréhension de l'apport des démarches paysagères dans le processus de transitions. Telle que l'entend le Collectif PAP, cette approche montre comment, à partir de ses ressources physiques, sociales et paysagères, chaque territoire peut retrouver le sens du bien commun et s'engager dans des changements sociétaux, économiques et politiques qui facilitent un mieux vivre-ensemble dans son territoire.

Nombreux participants attendent les actes pour mieux connaître les expériences présentées, pour approfondir et partager la réflexion. Des liens se sont tissés entre les intervenants, avec la volonté d'aller vers la construction d'un réseau international sur ces sujets. Plusieurs rendez-vous sont déjà pris.

Mathilde Kempf, Armelle Lagadec, Odile Marcel

Pour le collectif Paysages de l'après-pétrole

PATRIMOINE MONDIAL

Le groupe de travail en 2018.....

Le patrimoine mondial représente un axe majeur de l'activité d'ICOMOS. Il était important pour commencer, de (re)préciser l'implication de la section française dans ce domaine et d'identifier des axes de travail.

Implication d'ICOMOS France dans le processus de gestion du patrimoine mondial, aux échelons national et international par ICOMOS international.

Le processus international est très normé et ne fait pas appel aux sections nationales. Néanmoins de nombreux experts français sont sollicités, pour les candidatures comme pour le suivi des biens inscrits (non français). Un temps d'échange sera organisé avec eux.

A l'échelon français, la SFI participe au Comité national des biens du patrimoine mondial, instance gouvernementale de gestion de la Convention du patrimoine mondial, depuis sa création. Au-delà, ICOMOS France pourrait, en complémentarité avec l'ABFPM, s'impliquer dans le suivi des candidats et sites inscrits, par une action de conseil reposant sur son potentiel d'expertise scientifique et technique, comme le fait déjà UICN France. Depuis le début de l'année, deux missions ont ainsi été effectuées, à la demande de la Fondation Le Corbusier, sur des sites relevant de L'Œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier : la cité radieuse de Marseille et l'usine textile de Saint-Dyé-des-Vosges.

Echanges à l'échelon international

Un groupe francophone s'est constitué et se réunit à l'occasion des assemblées générale d'ICOMOS à l'échelon international. Il est envisagé **d'organiser**, dans ce cadre, **des échanges sur le patrimoine mondial**, en s'appuyant sur nos membres déjà impliqués dans l'accompagnement du patrimoine mondial à l'international.

Fin 2018, ICOMOS France a été partenaire **du stage de professionnels chinois** initié par ICOMOS Chine et l'Ambassade de France, qui a été conçu et organisé par l'ABFPM en Val de Loire, avec la participation des sites d'Albi et du bassin minier. Une quinzaine de professionnels, de profils divers – chercheurs, conservateurs, architectes..., ont participé, à leurs frais, à ce séjour. Des suites sont prévues.

Réflexion sur les valeurs du PM : travail sur les sites de mémoire de conflit récents

Nous sommes dans un contexte d'évolution permanente : sur les valeurs patrimoniales, mais aussi sur l'usage que nous faisons de la Convention du patrimoine mondial. Revenir aux fondamentaux de la Convention, se poser en permanence les questions des valeurs qu'elle porte, que portent les Biens inscrits, dans un contexte en évolution permanente : c'est un des objets du Groupe de travail.

En 2018, la multiplication de candidatures liées à la mémoire de conflits récents – guerres, génocides, sites de torture, a amené le Comité du patrimoine mondial à déclarer un moratoire des inscriptions de cette nature (ajournant aussi la candidature sur la guerre de 1914-18) pour prendre le temps de définir des orientations. Orientations devant être présentées au CPM de 2020. Ils illustrent bien la question des valeurs.

Les candidats déclarés : guerre 1914-18: sites funéraires et mémoriels de la grande guerre (Front ouest), zones de bataille des Dardanelles et Galipolli ; guerre 1939-45: plages du débarquement et ensemble mémoriel dédié aux héros de la bataille de Stalingrad ; Génocides : Rwanda ; Sites de torture : Argentine, Cap Vert, Inde (Andaman island).

Un premier rapport de l'ICOMOS (2018) résume :

Le constat

- Intérêt croissant pour les sites associés aux mémoires de conflits récents ;
- Forte mise en avant de valeurs immatérielles, mémorielles (critère vi)
- Insuffisance des outils existants pour évaluer ces types de candidatures.

Les questions posées :

- Quand et comment le Comité du patrimoine mondial pourrait-il décider de la validité de la mémoire d'un conflit plutôt qu'un autre ?
- La Convention du patrimoine mondial est-elle le bon outil pour inscrire des sites commémoratifs de conflits récents, alors qu'il pourrait être considéré comme un facteur de division en « reconnaissant » certaines factions d'un conflit qui ont, ou ont eu, des vainqueurs et des vaincus ?
- La légitimité des porteurs de candidatures est-elle évidente ?
- Les sites associés à des conflits récents devraient-ils être considérés seulement après qu'un délai suffisant se soit écoulé afin que des valeurs partagées émergent ?
- Comment analyser et sélectionner des éléments lorsque les conflits impliquent de grandes parties du globe et/ou la mort de milliers, voire de millions de personnes ?
- Quelles valeurs ces sites promeuvent-ils ? N'y a-t-il pas de la part des Etats une volonté d'exalter leur nation plutôt que des valeurs universelles ?
- Ne risquent-ils pas de remettre en question l'objet et la portée de la Convention du patrimoine mondial (l'universel, l'exceptionnel, le « commun à toute l'humanité ») ?

Des débats ont régulièrement accompagné la mise en œuvre de la CPM (Nara sur l'authenticité, introduction de la catégorie des paysages culturels...). Le débat autour des sites de mémoire s'ouvre ; il doit poser la question de l'évolution de la patrimonialisation, mais aussi des intentions des porteurs de candidatures, dans un contexte

où les valeurs onusiennes plus généralement sont fortement mises à mal.

Une journée d'étude sera organisée, en collaboration avec l'ABFPM, en octobre prochain, pour apporter notre réflexion au débat international.

Isabelle Longuet

Administratrice d'ICOMOS France

Comité du patrimoine mondial 2018, Manama (Bahreïn).....



Délégation française, Comité du patrimoine mondial 2018, Manama.

A l'occasion du Comité du Patrimoine Mondial qui s'est déroulé à Manama, Michèle Prats a présenté le rôle de l'ICTC, d'ICOMOS France et de ses membres devant un parterre d'Ambassadeurs et de membres de l'UNESCO. Les thèmes du Tourisme et du Dialogue interculturel ont été abordés.



Michèle Prats, présentation du rôle de l'ICTC, Side events – Comité du patrimoine mondial 2018, Manama.

L'évènement faisait partie des « side events », organisés en marge des réunions du Comité du Patrimoine Mondial. Il était organisé par la Fondation Romualdo Del Bianco, membre d'ICTC, dont le siège est à Florence, dans le cadre de son programme « *Life beyond Tourism* ». La Fondation, créée en 1998, associant Universités, ONG et de nombreuses entreprises liées au Tourisme, constitue un important réseau international présent dans 111 pays sur les 5 continents. Nous y avons tenu 2 de nos AG, en 2014 et en 2017, où nous avons produit la « Déclaration de Florence » sur la Préservation du Patrimoine culturel et le Tourisme

durable, présentée à Delhi, et lancé le chantier de révision de la Charte du Tourisme culturel de 1999. Le sigle d'ICOMOS figure d'ailleurs sur le mur du siège du Centre des Congrès.

"LIFE BEYOND TOURISM" est une Initiative émanant du Centre des Congrès "al Duomo" et de la Fondazione Romualdo Del Bianco, à laquelle participe ICOMOS, à travers ICTC ; son objectif est de transcender le concept du tourisme, en allant au-delà, et de dépasser l'habituelle relation « visiteurs-services touristiques » en vue de promouvoir un Tourisme fondé sur les valeurs, et en particulier sur le dialogue interculturel.

La conférence a eu lieu en présence de la Présidente du Comité du Patrimoine mondial, Mme Sheikha Mai bint Mohammed Al Khalifa, ancienne Ministre de la Culture du Bahreïn, de l'actuelle Ministre de la Culture, de la plupart des membres du Comité, mais aussi d'Ambassadeurs d'autres Pays et nombreux experts d'ICOMOS (dont Mounir Bouchnaki, Dinu Bambaru... et de hauts fonctionnaires locaux.

Parmi les intervenants étaient: le Président de la Fondation, Paolo Del Bianco et sa fille Corinna Del Bianco, qui ont rappelé les objectifs, les missions, les moyens d'action et les évènements organisés par la Fondation, le représentant de l'OMT, qui a fait un état du Tourisme dans le monde et de ses prévisions d'évolution, et moi-même, qui ai présenté l'action d'ICTC au niveau mondial, mais aussi celle d'ICOMOS France et de ses partenaires (AFPM, RGSF, IREST, CraTerre) en termes de rapprochement entre les peuples, et notamment le pôle des gestionnaires francophones, les actions de coopération bilatérales (telles que Chinon-Luang-Prabang, ou Loire-Niger), la Formation des cadres d'APSARA à Angkor, ainsi que la Chaire UNESCO, animée par l'IREST.



Comité du patrimoine mondial 2018, Manama.

Des nouvelles des biens inscrits.....

Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne

Aboutissement d'une longue démarche de 11 années, le bien Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne a été reconnu par l'UNESCO, le 2 juillet 2018, lors de la 42ème session du comité du Patrimoine Mondial à Manama (Bahreïn).

Situé au centre de la France, le bien comprend la longue faille de Limagne, l'alignement des volcans de la Chaîne des Puys et le relief inversé de la Montagne de la Serre. Il s'agit d'un élément emblématique du rift ouest-européen, créé dans le sillage de la formation des Alpes, il y a 35 millions d'années. Les caractéristiques géologiques du bien démontrent comment la croûte continentale se fissure, puis s'effondre, permettant au magma profond de remonter et entraînant un soulèvement de la surface. Le bien illustre de manière exceptionnelle le phénomène de rupture continentale – ou rifting –, qui est l'une des cinq principales étapes de la tectonique des plaques.

Véritable projet de territoire, la candidature Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne a mobilisé les collectivités locales, les entreprises, les associations et les habitants autour de la reconnaissance et de la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel, premier bien naturel inscrit sur l'hexagone.



Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne
© Pierre Soissons.

ETUDE D'IMPACT

Activités 2018.....

Une action conjointe du groupe de travail Patrimoine mondial et Etudes d'impact patrimonial s'est engagée, suite à la demande de la ville du Havre qui a souhaité recueillir l'avis d'ICOMOS France sur un projet qu'elle porte, situé au cœur du site inscrit au Patrimoine mondial dont elle est gestionnaire. Il s'agit d'un projet de cession de parcelle d'une ancienne école maternelle en vue d'une opération immobilière privée (avec réalisation d'une crèche en contrepartie).

Une délégation ICOMOS France composée de Jean-François LAGNEAU, architecte en chef des monuments historique (H), Président d'ICOMOS France, Florence BABICS, architecte du patrimoine et vice-présidente d'ICOMOS France, Isabelle LONGUET, Directrice de la Mission Val de Loire Patrimoine Mondial et pilote du groupe Patrimoine mondial d'ICOMOS France, Myriam LAIDET, chargée de Mission Patrimoine et action territoriale, Mission Val de Loire, Cédric AVENIER, docteur en architecture, membre du groupe ICOMOS France XXème.

Sur place, cette délégation a été accueillie par la maire adjoint à l'urbanisme et les directeurs de services de la Ville du Havre, des représentants de la DRAC ainsi que les architectes en charge du projet.

Le Havre est depuis quelques années une ville dont la population augmente de nouveau et attire surtout les couples 30-40 ans. Afin de compenser le papy-boom et les départs de plus en plus importants des personnes âgées, la Ville cherche à pallier la désaffectation des quartiers centraux. D'importantes opérations de requalification des

espaces publics sont réalisées, celle du Volcan de Niemeyer est un succès. La Ville investit également beaucoup dans la revitalisation des commerces.

La Ville était couverte par une ZPPAUP transformée en AVAP approuvée le 11 juillet 2016, devenue de fait un SPR en application de la Loi LCAP du 20 juillet 2016. Cette protection intègre non seulement la préoccupation du bâti, mais aussi, de manière plus explicite, celle du paysage urbain ainsi que des usages (importance de revitaliser le centre en agissant sur les commerces et le logement).



Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret.



Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret.

Une nouvelle dynamique a été lancée en 2015 avec le recrutement d'une personne dédiée, placée à la direction de l'aménagement, et la remobilisation des services de la Ville pour la préparation d'un plan de gestion (en cours de

finalisation) dont le Comité de gestion du Bien UNESCO s'est réuni pour la première fois en juin 2017.

La réalisation du projet Videcoq se place dans ce contexte.

La Ville est consciente des risques patrimoniaux que fait courir cette opération mais elle souhaite faire aboutir le projet. Ses connaissances étant lacunaires relativement aux processus administratifs à mettre en œuvre pour ce type de projet, unique pour le Havre à ce jour, elle cherche à s'entourer d'avis d'où notre mission.

Le Bien a été inscrit en 2005 sur la base des critères (ii) et (iv) et a bénéficié des recherches de de Joseph Abram.

Son emprise et sa zone tampon sont protégés par une ZPPAU/AVAP, maintenant SPR. Nous avons particulièrement noté la qualité de l'étude qui les a justifiés. N'étant pas demandé à l'époque, sa Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle a été produite mais est toujours en cours d'instruction par la DRAC. Son plan de gestion est à l'étude.

Après cette journée, et en fonction des présentations, explications et documents qui ont été portés à notre connaissance, nous avons fourni diverses observations.

Naturellement, il ne nous appartient pas d'instruire ce dossier encore lacunaire mais simplement à ce stade, de formuler des orientations en fonction de nos expériences respectives en matière de patrimoine mondial s'appuyant sur nos observations.

Jean-François Lagneau

Président d'ICOMOS France,
Architecte en chef des monuments historiques (H)

LA SECTION FRANCAISE A L'INTERNATIONAL

Réunion de l'Eurogroupe à Helsinki - 7 au 10 juin 2018.....



ICOMOS Eurogroupe, Helsinki, Finlande, 2018.

L'Eurogroupe (les comités européens de l'ICOMOS) s'est réuni à Helsinki du 7 au 10 juin 2018. Une trentaine de participants y étaient présents, venant de 19 pays différents. S'est ajouté à cette réunion un séminaire à Suomenlinna pour réfléchir au plan de gestion de cet endroit magnifique. Le comité scientifique international sur le patrimoine bâti partagé a également participé aux deux réunions de manière très constructive.

Cette rencontre a permis aux participants d'échanger sur les sujets tels que l'Année européenne du patrimoine culturel 2018 qui a mobilisé de très nombreux de pays : Tchéquie, Irlande, Finlande, Hongrie, Serbie, Lituanie, Estonie, Italie, Pays Bas, Norvège, Turquie, Suisse, Russie, Belgique, Allemagne, Suède, Bulgarie, France, etc.

Les comités européens sont aussi largement impliqués dans les différents projets et dans les groupes de réflexion qui font la richesse et la diversité de l'ICOMOS. Citons pour mémoire : le suivi du Projet européen sur les critères de qualité, du groupe de réflexion sur les jeunes professionnels, des sujets comme l'architecture du Bauhaus, le patrimoine industriel, le patrimoine de l'eau. Les thématiques de la reconstruction, du développement durable, le parcours nature-culture, le changement climatique, les droits de l'homme et le patrimoine, les femmes et la culture (UE), la lutte contre le trafic d'œuvres d'art, et même le renforcement des capacités en Afrique subsaharienne ont été évoqués.

Deux points plus longuement évoqués ont été la réflexion lancée par ICOMOS France autour de l'actualité de la charte de Venise et celui sur la question de la participation démocratique dans le domaine du patrimoine.

Quatre cas d'alerte patrimoine ont également été exposés : la Maison du Peuple, Clichy, France ; les œuvres remarquables de l'avant-garde architecturale soviétique du patrimoine bâti commun, Russie ; Y-blokka, Regjeringskvartet, Norvège ; les Chantiers navals et de construction de bateaux, Grèce.

De passionnantes et émouvantes visites de l'atelier et de la maison d'Alvar Aalto sont venues compléter cette rencontre.

Ces réunions de l'Eurogroupe, bi-annuelles, représentent une occasion exceptionnelle de confronter les diverses approches intellectuelles en matière de patrimoine des uns et des autres, de favoriser l'émergence de travaux en commun et de capitaliser sur les échanges de bonnes pratiques et d'expériences. Ces rendez-vous réguliers sont devenus incontournables, tant leur richesse est grande.



Atelier de l'architecte finlandais Alvar Aalto, ICOMOS Eurogroupe Helsinki 2018.

Dominique Schneider

Secrétaire générale d'ICOMOS France

20ème assemblée générale de l'ICOMOS, Buenos Aires, Argentine 3-8 décembre 2018.....

Du 3 au 8 décembre 2018, à l'invitation d'ICOMOS Argentina, les membres d'ICOMOS étaient accueillis pour leurs assemblées par le comité national d'Argentine et leur Président Pedro Delheye, architecte.

Grâce à leur magnifique hospitalité, nous nous sommes réunis à Buenos Aires, au centre culturel Recoleta, au Musée National des Arts Décoratifs, à l'Alliance Française ou au Musée Isaac Fernandez Blanco ; nous avons été reçus à La Plata, dans le bâtiment de la Chambre des Députés de Buenos Aires, pour le symposium scientifique consacré au « patrimoine culturel et développement durable » ; nous avons pu aussi visiter la « casa Curutchet », œuvre architecturale parmi les 16 immeubles de Le Corbusier, inscrits au patrimoine mondial de l'humanité en tant que contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne. Enfin, nous avons navigué sur le Rio de La Plata pour visiter Tigre où s'est réuni le conseil d'administration d'ICOMOS le 8 décembre à l'issue de l'assemblée générale.

ICOMOS France y était représenté par une délégation de dix personnes, dont le président, Jean-François Lagneau. L'assemblée générale annuelle d'ICOMOS quant à elle, s'est réunie le 6 décembre au Musée National des Arts Décoratifs de Buenos Aires ; les participants ont été accueillis par le Président d'ICOMOS Argentine Pedro Delheye ainsi que plusieurs responsables de la ville de

Buenos Aires. Un riche exposé sur la politique argentine en matière de conservation, de diffusion et de mise en valeur du patrimoine et notamment les mesures en faveur des jeunes nous a été présenté.

Assemblée générale

Le Président d'ICOMOS Toshiyuki Kono après avoir remercié nos collègues argentins et leur président pour la qualité et la chaleur de leur accueil a exposé brièvement les points essentiels de l'activité d'ICOMOS en 2018.

Au-delà de l'amélioration des méthodes de travail du CA et du secrétariat, il a souligné que la stabilité financière l'organisation reste fragile et qu'il importe de diversifier les ressources d'ICOMOS afin de mieux pérenniser son action. L'environnement d'ICOMOS n'est ni stable ni calme ; l'expertise d'ICOMOS est régulièrement susceptible d'être questionnée et mise en concurrence avec d'autres opérateurs. Il a salué les travaux du groupe de travail consacré aux professionnels émergents et appelé à améliorer leur intégration dans les structures de gouvernance des comités nationaux.

De même, il a rappelé :

- que la réflexion en matière de coopération entre l'ICOMOS et ses partenaires experts l'ICCROM et l'UICN était en bonne voie et visait à renforcer notre place au sein des instances chargées du patrimoine mondial ;

- qu'à l'occasion de l'année européenne du patrimoine culturel, ICOMOS a développé un partenariat avec l'UE dans le cadre du programme « *Cherishing Heritage* » afin de contribuer à la mise en place de critères d'évaluation de la qualité patrimoniale des projets soutenus par l'UE.

Enfin, il a indiqué que pour prendre en considération l'évolution des modes de communication, ICOMOS œuvre à améliorer sa visibilité au sein des réseaux sociaux et a entamé un dialogue partenarial dans ce domaine. Laura Robinson, trésorière d'ICOMOS a ensuite présenté le rapport du trésorier ; elle a indiqué que l'audit des comptes n'avait identifié aucun problème ; elle a constaté un léger accroissement des ressources issues des cotisations ; elle a salué l'entrée d'un membre institutionnel nouveau ; elle a remercié les autorités françaises qui ont accordé la gratuité d'installation d'ICOMOS dans ses locaux de Charenton Le Pont ; ICOMOS n'est en conséquence redevable auprès de la MAPA que de ses charges au prorata des surfaces occupées. Cette heureuse nouvelle assure une ressource supplémentaire à ICOMOS pour les années qui viennent du fait de la provision pour les loyers des années antérieures.

Après un échange avec la salle, le rapport moral du président, les comptes et le budget prévisionnel 2019 présentés par Marie-Laure Lavenir, Directrice générale d'ICOMOS ont été approuvés.

Peter Philip, Secrétaire Général d'ICOMOS, a présenté pour débat un document sur le leadership d'ICOMOS au niveau international. Ce document fait suite à une proposition formulée à l'occasion de l'assemblée générale de Delhi en 2017 qui avait été rejetée. Cette nouvelle proposition reformulait et développait la proposition de 2017. Elle n'a donné lieu qu'à des prises de position en défaveur de ce texte et à l'expression d'une incompréhension des objectifs. A l'issue des échanges, il a été décidé qu'un questionnaire serait adressé à l'ensemble des comités nationaux pour avis et commentaires.

Parmi les motions présentées à l'assemblée générale, une motion en faveur de la diversité culturelle et du plurilinguisme a été débattue et approuvée par l'assemblée.

Election du conseil consultatif et des Président et Vice-Président 2018-2021

A l'issue de l'appel à candidatures pour le renouvellement des membres du conseil consultatif, 7 candidats se sont déclarés :

- Ms Sheridan Burke – Secretary of ISC20C and President of the Advisory Committee (ISC Twentieth Century Heritage);
- Mr Douglas Comer - President of US/ICOMOS (NC US/ICOMOS);
- Mr Tiong Kian Boon - Honorary Secretary of ICOMOS Malaysia (NC ICOMOS Malaysia);
- Mr Mikel Landa - President de IIWC (ISC Wood Committee) and Vice President National Committee ICOMOS Espagne

- Ms Deirdre McDermott - Member of ICOMOS Ireland and Vice President of the Advisory Committee (NC ICOMOS Ireland) ;

- Ms Hae Un Rii - President of PRERICO (ISC PRERICO);

- Mr Christer Gustafsson - Secretary General of ISCEC (ISC ISCEC) ;

Mikel Landa a été élu Président du Conseil Consultatif et Douglas Comer Vice-Président.

Groupe régional Europe

A l'occasion de la réunion du groupe Europe, ICOMOS France a présenté l'état d'avancement du travail consacré à la Charte de Venise et les premiers résultats du séminaire européen « *Retour à l'esprit de la Charte de Venise* » organisé en octobre 2018. Ce travail a été accueilli avec le plus grand intérêt par nos collègues européens, Grelan Rourke, vice-président pour l'Europe a souhaité que les premiers résultats de cette réflexion soient rendus accessibles sur le site internet d'ICOMOS Europe, plusieurs représentants de comité nationaux ont fait part de leur souhait de contribuer à cette réflexion qui doit aboutir sous deux ans à l'organisation d'un colloque international à ce propos.

ICOMOS France a eu le plaisir de réunir pour la seconde fois, pour un déjeuner, les membres francophones qui étaient présents. Près d'une trentaine de personnes ont ainsi échangé sur les enjeux communs en matière de patrimoine et sur la nécessité de travailler de manière plus organisée entre pays francophones, qui au-delà de la langue, partagent une culture, une histoire communes.



Membres de l'ICOMOS, Maison du Docteur Curutchet, La Plata, Argentine - 20ème assemblée générale de l'ICOMOS, Buenos Aires.

Il a été décidé de rencontrer les dirigeants de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour obtenir son soutien aux comités francophones de l'ICOMOS. Alpha Diop, président d'ICOMOS Mali s'est proposé pour être le référent du groupe francophone pour l'organisation de l'assemblée générale au Maroc en octobre 2019.

Il est important de souligner l'importance de ces rendez-vous internationaux qui permettent de mieux

comprendre l'organisation et de mieux s'intégrer aux activités. De même que la présence au sein des comités scientifiques est une nécessité pour la reconnaissance de l'expertise et la visibilité des comités nationaux. La France en la matière doit se mobiliser plus.

Jean-Christophe Simon

Administrateur d'ICOMOS France, Administrateur d'ICOMOS, Inspecteur général des monuments historiques

RENCONTRE DU PUBLIC ET DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE

PARTICIPATION AU COMITE DE PILOTAGE du POLE INTERNATIONAL FRANCOPHONE DE FORMATION DES GESTIONNAIRES DE SITES PATRIMONIAUX : FORMATION DU 1er AU 12 AVRIL 2018.....

Ce pôle organise une session de formation des gestionnaires de sites tous les deux ans en France. En 2018, les réunions du comité de pilotage avaient pour objectif de préparer la session 2019 qui se tient du 1er au 12 avril, à Bibracte puis au cœur de différents sites français avec une

session finale de restitution le 12 avril à Paris au Centre des Monuments Nationaux. Marielle Richon et Isabelle Palmi siègent à ce comité pour ICOMOS France et participent aux discussions de sélections des candidats.

16èmes RENCONTRES ANNUELLES DE L'ASSOCIATION DES BIENS FRANÇAIS DU PATRIMOINE MONDIAL : BASSIN MINIER 30 MAI AU 1er JUIN 2018.....

Ces rencontres sont l'occasion d'échanges fructueux entre les divers acteurs des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. L'occasion a été donnée de rappeler le renforcement du partenariat avec ICOMOS France,

notamment par des actions concrètes d'affichages commun lors du Salon international du patrimoine culturel ou de la Formation des gestionnaires chinois.

ERASMUS MUNDUS JMD DYCLAM (DYNAMICS OF CULTURAL LANDSCAPES AND HERITAGE MANAGEMENT).....



Pour la troisième année consécutive, ICOMOS France a co-coordonné avec UICN France le module consacré aux paysages culturels du patrimoine mondial dans le cadre du Master Erasmus Mundus DYCLAM. La formation a porté cette année sur le thème des paysages de la transition écologique en partenariat avec le Parc naturel régional du Morbihan. Deux exercices ont été mis au point et évalués. L'analyse de quatre thématiques clé concernant le PNR : les hydroliennes, les villes en transitions, la marque Parc et le changement climatique ainsi que la présentation d'un cas issu du pays d'origine de l'étudiant.

PARTICIPATION A LA FORMATION DE GESTIONNAIRES CHINOIS DE SITES INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL.....

L'association des Biens Français du Patrimoine Mondial a organisé en octobre 2018 une session de formation sur la gestion des biens du patrimoine mondial. Ce cycle d'une semaine a regroupé une quinzaine de gestionnaires de sites en Chine et s'est déroulé à Tours.

ICOMOS France a été associé à cette initiative et Jean-François Lagneau et Isabelle Palmi y ont participé durant ces journées. Jean-François Lagneau est notamment intervenu sur les modes de protections français en matière de patrimoine et de Monuments Historiques.

PARRAINAGE DE LA PROMOTION 2018 DU MASTER GESTION ET VALORISATION TOURISTIQUE DU PATRIMOINE DE L'IREST.....

A la demande de la Directrice de l'IREST, Francesca Comminelli, Isabelle Palmi, Directrice d'ICOMOS France a eu l'honneur d'être la marraine de la promotion 2018 du master GVTP. Ce master fait effectivement écho à de nombreux travaux d'ICOMOS France en matière de gestion et de mise en valeur du patrimoine.

Cela a été également l'occasion de rappeler l'engagement d'ICOMOS France auprès des jeunes professionnels et de la question de la formation et de la transmission.

COMITE DE PILOTAGE NATIONAL LE CORBUSIER, PARIS, 27 SEPTEMBRE 2018

Sous le pilotage de la DRAC Ile-de-France, le comité rassemble les acteurs de la gestion de cette série en France. ICOMOS France y était invité par la DRAC et la Fondation Le Corbusier. L'intervention du président sur les travaux menés par ICOMOS France sur les études

d'impact, démontrant l'angle d'approche constructif adopté, pourrait permettre la mise en place d'une méthode de suivi des biens efficace. Travail à construire en 2019 avec l'ICOMOS.

COLLOQUE : CHERIR LE PATRIMOINE : COMMENT GERER L'ENGOUEMENT DES PUBLICS POUR LE PATRIMOINE ?, DIJON, 23 MAI 2018...



Organisé par ICOM France, NEMO, ICOMOS France, à Dijon, le 23 mai 2018 dans le cadre de l'année européenne du patrimoine culturel 2018.

Il s'agissait de la première fois qu'ICOMOS France et ICOM France joignaient leurs efforts pour organiser une manifestation en commun, premier acte d'un échange d'idées et d'actions qui devrait perdurer et enrichir les deux organisations.

Après un tour d'horizon des initiatives menées dans les différents musées européens par NEMO, network des musées européens, Madame Catherine Lalumière, ancienne ministre, présidente de la maison de l'Europe à Paris, a tenu un plaidoyer vibrant et brillantissime en faveur de la culture européenne dont le patrimoine est l'une des

pierres d'angle. Elle considère que nous abordons une période « historiquement régressive » où les pays malheureusement renient leurs engagements, contestent les traités, les institutions, mettent en cause le concept même d'Etat de droit, de droits de l'homme, s'éloignent de la démocratie et où les nationalismes et populismes dangereux triomphent. Elle souhaite que les citoyens européens prennent conscience de leur responsabilité particulière pour que ne meurt pas la culture de leur continent : ils devraient lutter maintenant pour l'Europe ne perde pas son âme...

La suite de la rencontre a été animée par ICOMOS France et construite autour d'exemples mettant en avant une diversité d'expériences, toutes avec un fil rouge commun : la volonté d'associer les experts du patrimoine aux différents publics. Exemples choisis :

- Ville de Besançon ;
- expérience de patrimoine participatif dans l'industrie horlogère ;
- expérience de l'association REMPART ;
- l'histoire de l'inscription des climats de Bourgogne ;
- l'économie collaborative au service du patrimoine avec Dartagnans.

Les échanges initiés à cette occasion avec l'ICOM sur les problèmes qui se posent à eux ont été extrêmement intéressants car on peut relever de nombreuses similitudes (nous avons longuement parlé de la francophonie par exemple). Au-delà d'une possible mutualisation des moyens lors de certaines manifestations, cet échange sur des sujets voisins a été très enrichissant et permet de mettre à profit les expériences des uns et des autres.

SALON INTERNATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL 2018 : « PATRIMOINE EUROPEEN, PATRIMOINE COMMUN »

L'édition 2018 du Salon international du patrimoine culturel s'est tenue du 25 au 28 octobre au Carrousel du Louvre autour du thème "Patrimoine européen, patrimoine commun".

A l'occasion de l'Année européenne du patrimoine, les trois réseaux ICOMOS France, ABFPM et ICOM France se sont regroupés autour d'un stand et d'un programme de conférences consenti afin de présenter les valeurs qu'ils partagent tant au niveau national qu'international.

Le contexte de l'Année européenne du patrimoine a offert l'opportunité à ICOMOS France de présenter la synthèse du séminaire « *Retour à l'esprit de la Charte de Venise* » organisé le 18 octobre. Benjamin Mouton a livré le fruit des réflexions de la journée du 18 octobre 2018 sur la Charte de Venise, qui - il y a plus de cinquante ans - fondait la pensée internationale sur les monuments historiques.

ICOM France, en lien avec ses réseaux, s'est fortement impliqué pendant l'année 2018 pour mettre en valeur les expériences et partager les bonnes pratiques des musées. La conférence « *L'implication d'ICOM France aux côtés des musées dans l'année européenne du patrimoine* » a permis de restituer les débats et de dégager des pistes pour mieux valoriser les compétences / le savoir-faire des musées.

La conférence « *Les biens européens du patrimoine mondial : vers une mise en réseau des gestionnaires ?* », organisée par l'ABFPM a mis en lumière les réflexions des gestionnaires de sites des biens européens du patrimoine mondial qui ont décidé de se réunir et de réfléchir à la



façon dont ils pouvaient contribuer collectivement, aux côtés de leurs Etats respectifs et de l'UNESCO, à la préservation et la mise en valeur de leurs biens et à la promotion des valeurs de partage et de solidarité que défend l'Organisation internationale.

Les conférences organisées au Salon international du patrimoine culturel sont disponibles sur le site internet d'ICOMOS France au sein de la rubrique « Notre action scientifique » - « Conférences » ainsi que sur le site internet du Salon international du patrimoine culturel.

Ce rendez-vous incontournable est un moment privilégié pour renforcer ou créer des partenariats ainsi que pour rencontrer et échanger avec ceux qui font la richesse du monde patrimonial en France, qu'ils soient associatifs, professionnels ou particuliers.



VIE DE L'ASSOCIATION

Réunions statutaires d'ICOMOS France



L'Assemblée Générale annuelle d'ICOMOS France :

23 mars 2018, Cité de l'architecture et du patrimoine, Paris

Le conseil d'administration d'ICOMOS France s'est réuni les :

16 janvier 2018 / 23 mars 2018 / 15 mai 2018 / 13 décembre 2018 à Paris et le 28 septembre 2018 à Bordeaux

Les membres du **bureau** se sont réunis tous les mois en 2018.

Journée internationale des monuments et des sites – 18 avril 2018



La Journée internationale des monuments et des sites 2018 avait pour thème : « *Le patrimoine pour les générations* ».

A cette occasion, le secrétariat d'ICOMOS France a ouvert ses portes aux membres de l'ICOMOS pour une braderie de livres. Les publications éditées par ICOMOS France ainsi que de nombreux ouvrages sur le Patrimoine ont été vendus à petits prix. Ce moment d'échanges et de convivialité fut l'occasion de rencontrer les jeunes professionnels membre d'ICOMOS France.

Thème 2019 : « *Paysages ruraux* »

En 2019, la Journée internationale des monuments et des sites offre aux Comités nationaux et scientifiques internationaux l'occasion de sensibiliser l'opinion à la pertinence des paysages ruraux, aux enjeux de leur conservation, aux avantages que procurent ces efforts et aux liens intrinsèques qui existent entre paysages ruraux et développement durable.

Le thème des paysages ruraux est lié à celui du Symposium scientifique « *Patrimoine rural : Paysages et au-delà* » qui se tiendra le 17 octobre 2019 à Marrakech, au Maroc dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ICOMOS.

Thème JIMS 2020 : « *Patrimoine partagé* »



LES JEUNES S'IMPLIQUENT



JESSICA ANTONIN

Architecte du Patrimoine et Architecte DE - HMONP

Membre du groupe « Patrimoine du 20^{ème} siècle » et du groupe « Sites, paysages et espaces patrimoniaux »

Architecte du Patrimoine et Architecte DE habilitée à la maîtrise d'œuvre en son nom propre, Jessica Antonin a exercé dans le domaine de la maîtrise d'œuvre pendant une dizaine d'années.

Ainsi pendant plus de cinq années au sein de l'agence de Christiane Schmuckle-Mollard (ACMH), elle a travaillé sur de nombreux édifices (cathédrale de Strasbourg, château de Grosbois, musée Carnavalet, etc...), notamment sur la reconversion du gymnase du groupe scolaire Karl Marx à Villejuif, œuvre de l'architecte André Lurçat (1933).

De la phase des études jusqu'à l'ouverture des lieux au public, elle a participé à la préservation de l'esprit des lieux à travers la conservation de près de 90% des matériaux d'origine en vue de faire entrer dans le XXI^e siècle cet édifice majeur du mouvement moderne.

En décembre 2018, l'agence a par ailleurs reçu le KNOLL MODERNISM PRIZE du World Monument Fund pour la restauration-reconversion et l'extension de ce groupe scolaire. Après avoir exercé au centre d'expertise du Ministère des armées pendant deux années, elle occupe aujourd'hui un poste au sein du service d'infrastructure de la Défense. Passionnée par la restauration d'édifices anciens, elle s'implique dans de nombreux chantiers bénévoles.

Membre actif d'ICOMOS France depuis 2010, elle a intégré les groupes de travail « Paysages et sites » (rapporteur au séminaire à Maisons-Laffitte en 2013) et « Patrimoine XX^e siècle ».

Au sein de ce dernier groupe, elle participe activement à l'organisation des colloques, des journées d'études et contribue au lancement d'alertes sur le patrimoine menacé. Elle y assure également le rôle de secrétariat (rédaction des comptes-rendus des réunions) et a rédigé pour le compte de ce groupe un article concernant « Le Patrimoine XX^e siècle en danger » (bulletin annuel d'ICOMOS France – 2016).



CORALIE VITORES

Étudiante

Membre du groupe « Sites, paysages et espaces patrimoniaux »

Issue d'une formation pluridisciplinaire, après un parcours en classes préparatoires (khâgne-hypokhâgne) et une double licence en histoire et géographie, je me suis tournée vers le patrimoine à travers le prisme du tourisme au sein du master *Gestion et Valorisation Touristique du Patrimoine* à l'IREST, à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. C'est à l'occasion de cette formation que j'ai eu l'opportunité de collaborer à deux reprises avec l'ICOMOS France. Les réflexions menées à leurs côtés sur l'implication des habitants au processus de patrimonialisation et à la gestion du patrimoine peuvent être considérées comme le fil directeur de mon parcours de master. En effet, après un premier stage en gestion de projet au Théâtre Antique d'Orange, j'ai eu la chance d'intégrer le Pôle International Francophone du Réseau des Grands Sites de France. Le Pôle a pour objectif de diffuser les valeurs et méthodes de gestion durable du patrimoine du Réseau à travers des formations et coopérations internationales, à l'image de la formation « Construire ensemble l'avenir des sites patrimoniaux : élaborer et mettre en œuvre une gestion durable » qui se tiendra en avril 2019. J'espère, dans la suite de mon parcours, pouvoir continuer à œuvrer dans le sens d'un décloisonnement de la notion de patrimoine et permettre la mise en place de modes de gestion adaptés à son caractère complexe, évolutif, social... autrement dit, vivant.



PAUL FÉRARD

Diplômé d'un master en gestion et conservation du Patrimoine Mondial
Membre du groupe « Patrimoine mondial »

Diplômé d'un master en gestion et conservation du Patrimoine Mondial à l'Université UCD de Dublin, avec une formation en génie civil et développement durable, j'aspire à contribuer au mieux, en apportant un regard neuf, à la mise en valeur et la conservation de notre Patrimoine dans un ensemble, notamment au sein d'ICOMOS France et également tout au long de ma carrière à venir. La thèse mineure concluant mon master traitait du défi entre la pression du développement urbain de notre société actuelle et la conservation de notre patrimoine urbain et architectural au travers du projet d'aménagement et restauration du Grand Palais à Paris. J'ai eu l'opportunité de travailler au Qatar et d'étudier en Lituanie, au Danemark et en Irlande. Cela a élargi mes horizons et m'a permis de m'immerger dans de nouvelles cultures. Également grand voyageur, j'ai pu découvrir et apprendre sur le monde qui nous entoure et avoir un regard sur ses différences : l'architecture, les populations et leurs cultures. Grand passionné d'architecture, lors de mon année en Irlande où j'ai intégré le comité irlandais d'ICOMOS, j'ai développé mon intérêt pour le patrimoine, et en particulier pour le Patrimoine Mondial, sa gestion et sa conservation. J'ai participé à de

nombreuses conférences et meetings qui m'ont permis de concrétiser des sujets d'études et approfondir mes connaissances. La prise en compte du développement durable et de l'environnement, qui me tient à cœur, est aujourd'hui indispensable dans notre réflexion pour construire et conserver notre monde où chacun de nous peut croire en un grand avenir et que le Patrimoine se perpétue en mettant en valeur l'humanité dans sa diversité.



ALEXANDRA COUDRAY

Étudiante

Membre du groupe « Sites, paysages et espaces patrimoniaux »

Après une licence d'histoire de l'art, j'ai fait le choix de continuer sur un master en gestion et valorisation touristique du patrimoine, que je poursuis à l'IREST, à l'Université Panthéon Sorbonne. Passionnée d'arts et d'architecture, j'adore voyager et visiter de nouveaux endroits. J'ai souhaité diriger mes études afin de pouvoir transmettre ma passion. Cela me paraît une des choses les plus importantes de la vie que de donner la possibilité à chacun de découvrir les plus belles choses de ce monde. Finissant actuellement mon semestre par une mobilité Erasmus en Italie, je travaille en même temps pour mon mémoire sur les nouvelles approches de la visite culturelle de plus en plus centrées sur l'expérience du visiteur et sur son ressenti émotionnel. Une fois diplômée, j'aimerais beaucoup travailler dans un musée ou un centre d'art, avec une préférence pour le contemporain, afin de participer au développement de son attractivité et son ouverture au plus grand public. Ou bien tout autrement, j'aimerais aussi, pourquoi pas, travailler à la production de visites culturelles ou de voyages culturels dans une entreprise à vocation touristique engagée dans ce sens.



THIBAUD LÉPIESSIER

Étudiant

Membre du groupe « Sites, paysages et espaces patrimoniaux »

Étudiant, 23 ans. En fin de master 2 « Gestion et Valorisation Touristique du Patrimoine » à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, après avoir fait une licence d'histoire-géographie.

Passionné par le lien entre société et patrimoine, j'ai pu réaliser plusieurs expériences professionnelles dans des sites patrimoniaux publics et privés (DN de Chambord, Château de Beaumesnil, National Trust) ainsi que dans la restauration (Cotswold Canal Trust).

Réalisant un mémoire sur les modèles économiques d'exploitation des châteaux privés français, je m'intéresse à la reconversion des monuments privés et aux solutions économiques et stratégiques durables. Je souhaite désormais orienter mon projet professionnel dans la gestion des sites patrimoniaux (culturels et naturels) afin de participer à en faire des lieux de développement économique, social et environnemental. Redonner un rôle sociétal complet au patrimoine."

PROGRAMME D'ACTION 2019

- Conférence Béton(s), Venise, 28-29 novembre 2018
- Journées Techniques ICOMOS France/LRMH/ Cie des ACMH/Sauvegarde de l'Art français sur la réutilisation des tuiles anciennes dans les projets de restauration.
- Salon international du patrimoine culturel 24-27 octobre 2019 sur le thème Le Futur en héritage préparation d'un stand commun avec l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial. Programme de conférences.
- Travaux en commission :
 - Patrimoine mondial** : Réflexions sur la question des valeurs/la mémoire des guerres/le suivi de l'état de conservation des biens/organisation d'un atelier
 - Journées techniques** : préparation d'un colloque sur le Bois (octobre 2019)
 - Sites, paysages et espaces patrimoniaux** : Auditions d'élus et préparation d'un séminaire à Rochefort les 26 et 27 septembre 2019, préparation d'une participation au symposium international qui se tiendra lors de l'Assemblée générale d'ICOMOS à Marrakech en octobre 2019 sur le thème du patrimoine rural
 - Francophonie** : suivi du groupe international à l'occasion de l'assemblée générale ICOMOS, Marrakech, octobre 2019
 - Patrimoine du XXème siècle – Patrimoine contemporain** : Travaux préparatoires à une conférence sur la protection du patrimoine contemporain
 - Etudes d'impact patrimonial (travaux jumelés avec le groupe patrimoine mondial)** : synthèse des règles juridiques applicables, préparation d'une méthodologie, participation aux réflexions internationales pour la mise à jour du document ICOMOS de 2011.
 - Charte de Venise** : Poursuite des réflexions sur la Charte de Venise et préparation d'une journée internationale pour 2020.
- Participation au programme européen *Innova Concrete* (ateliers Italie février 2019 et Pologne octobre 2019)
- Participation au groupe de réflexion international *Climate Changes* et participation à l'organisation d'un atelier de travail à Paris les 25 et 26 mars 2019
- Participation à la réunion annuelle des Présidents européens (Eurogroup meeting), Lisbonne, Portugal, 6-8 juin 2019
- Participation à l'Assemblée générale internationale de Marrakech, 14-18 octobre 2019

PUBLICATIONS :

- Publication du bulletin annuel d'ICOMOS France
- Publication d'un document de synthèse de la journée d'étude du 18 octobre 2018

ADMINISTRATION GENERALE : POINTS PARTICULIERS

- Partenariats avec diverses associations et réseaux
- Suivi de thématiques spécifiques avec ICOMOS International
- Préparation et suivi des réunions du conseil d'administration
- Suivi du conseil d'orientation
- Animation du groupe de traduction français/anglais
- Finalisation du règlement intérieur pour adoption à l'Assemblée générale

COLLOQUES ET JOURNEES D'ETUDE ICOMOS France

- Retour à l'esprit de la Charte de Venise / 18 octobre 2018, Charenton-le-Pont
- Le plomb dans l'édifice : protéger les hommes et conserver les monuments / 30 novembre 2017, Charenton-le-Pont
- Restaurer les bétons : la masse et l'épiderme / 24 novembre 2017, Grenoble
- Conférence inaugurale : Paul Chemetov / 23 novembre 2017, Grenoble
- Séminaire : L'étude d'impact, une démarche de valorisation patrimoniale / 10 novembre 2017, Charenton-le-Pont
- Patrimoine et débats publics : un enjeu citoyen / 24-25 novembre 2016, Charenton-le-Pont
- Le vitrail : comment prendre soin d'un patrimoine fragile ? / 8-10 juillet 2015, Paris
- Métal à ciel ouvert / 4-5 décembre 2014, Paris
- Entre repli et ouverture, quelles limites pour les espaces patrimoniaux ? / 5-6 novembre 2013, Maisons-Laffitte
- Patrimoines et accessibilité / 21-22 mars 2013, Paris
- Les ciments naturels dans le patrimoine européen / 26-27 avril 2012, Paris
- Les biens en série du patrimoine mondial / 17-18 décembre 2012, Poitiers
- Construire en terre / 4-5 mai 2011, Marseille
- Journée d'Études sur le projet d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de "L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne" / 14 janvier 2011, Paris
- Le patrimoine : un modèle pour le développement durable / 4-5 octobre 2010, Paris
- Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ? / 15-16 octobre 2009, Grand Site des Deux-Caps
- Préservation du patrimoine et économies d'énergie / 17-18 novembre 2008, Paris
- Structures en bois dans le patrimoine bâti / 29-31 mai 2008, Metz
- Vivre dans un grand site : le pari du développement durable / 17-19 juin 2004, Baie de Somme
- Accueil, aménagement et gestion dans les grands sites / 18-20 mars 1999, Arles
- Les couvertures métalliques / 4-5 octobre 1997, Paris
- Béton et patrimoine / 5-7 décembre 1996, Le Havre
- Fontes, fers et acier dans l'architecture / 16-18 novembre 1995, Nancy
- Bâtiment, patrimoine, emploi / 24-26 novembre 1994, Poitiers, Rochefort
- De la rue à la zone piétonnière / 5-6 décembre 1991, Auxerre
- Tourisme urbain et patrimoine / 7-8 mars 1991, Aix-en-Provence
- Lumières, villes et campagnes / 23-24 mars 1990, Rouen
- Le mur peint dans la ville ancienne / 10-11 juin 1988, Dijon
- Traitement des façades / 27-28 mars 1987, Marseille
- Permanence et actualités des bastides / 14-16 mai 1987, Montauban
- Régénérer les jardins classiques / 2-4 octobre 1985, Versailles
- Images du patrimoine industriel / 22-25 octobre 1985, Vaulx-en-Velin, Lyon
- Archéologie urbaine / 2-3 octobre 1981, Chartres
- Affichage et protection du cadre de vie / 4-5 juin 1982, Besançon
- Arts contemporains et édifices anciens / 26-28 novembre 1981, Paris
- Restauration et vie des ensembles monumentaux / 4-6 décembre 1980, Nancy, Pont-à-Mousson, Colmar
- Restaurer les restaurations / 22-25 avril 1980, Toulouse

PUBLICATIONS ICOMOS FRANCE

Cahiers de la section française de l'ICOMOS

- N°1 *Restaurer les restaurations* (1981)*
- N°2 *Restauration et vie des ensembles monumentaux* (1981)*
- N°3 *Arts contemporains et édifices anciens* (1983)*
- N°5 *Affichage et protection du cadre de vie* (1983)
- N°6 *Archéologie urbaine* (1985)
- N°7 *Images du patrimoine industriel* (1987)
- N°8 *Régénérer les jardins classiques* (1988)*
- N°9 *Permanence et actualité des bastides* (1988)*
- N°10 *Traitements de façades* (1992)*
- N°11 *Les murs peints dans la ville ancienne* (1991)
- N°13 *Lumières, villes et campagnes* (1992)
- N°14 *Tourisme urbain et patrimoine* (1993)*
- N°15 *De la rue à la zone piétonnière* (1994)
- N°16 *Bâtiment, patrimoine, emploi* (1996)*
- N°17 *Fontes, fers et aciers dans l'architecture* (1997)

- N°18 *Béton et patrimoine* (1999)
- N°19 *Les couvertures métalliques* (2000)
- N°20 *La sécurité du patrimoine*
- N°21 *Accueil, aménagement et gestion dans les grands sites* (2000)
- N°22 *Vivre dans un grand site : le pari du développement durable* (2006)
- N°23 *Structure en Bois dans le patrimoine bâti* (2009)
- N°24 *Préservation du patrimoine et économies d'énergie* (2009)
- N°25 *Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?* (2010)
- N°26 *Le patrimoine, un modèle de développement durable* (2011)
- N°27 *Patrimoines et accessibilité* (2013)
- N°28 *Patrimoine et débats publics* (2017)
- N°29 *Béton(s) : Restaurer les bétons* (2018)

* cahiers épuisés et disponibles sur l'Archive Ouverte d'ICOMOS : <http://openarchive.icomos.org> (choisir « Parcourir » / « Collections spéciales » / « Cahiers d'ICOMOS France »)

Dossiers techniques

- Enduits dégradés par les sels : pathologies et traitements (2004)
- Patrimoine culturel et décentralisation (2004)
- Conservation-restauration des structures en bois : Application au patrimoine bâti (2008)

Mémentos techniques

- Espaces protégés - programmes communautaires, mode d'emploi (1997)
- Publicité extérieure, mode d'emploi (1998)

Bulletins

- N°46-47 Le Nôtre, un inconnu illustre... (2000)
- N°50-51 La mémoire des lieux (2002)
- N°52-53 Patrimoine immatériel « Les cultures humaines » (2003)
- N°54-55-56 La patrimoine mondial / Les grands sites / Patrimoine quotidien et aménagement du territoire (2005)
- Hors-série : Patrimoine culturel et décentralisation (2005)
- N°57 Spécial XVe Assemblée Général Xi'an (2005)

Enquêtes

- N°1 Patrimoine quotidien et développement durable du territoire (2000)

Publications numériques

- Le patrimoine, moteur de développement (Actes du Symposium de l'Assemblée générale de l'ICOMOS 2011) (2012)
- Les biens en série du patrimoine mondial : Nouvel enjeu, nouveaux critères (2014)
- Entre repli et ouverture : quelles limites pour les espaces patrimoniaux ? (2014)

Autres publications

- Le patrimoine moteur de développement : Enjeux et projets. Résultats de la XVIIIème Assemblée générale de l'ICOMOS (2013)
- Petit traité des Grands Sites (Ed. Actes Sud) (2009)
- Un patrimoine commun en Méditerranée : Fortifications de l'époque des croisades (2008)
- Architectures contemporaines et monuments historiques (Edition du Moniteur) (2006)
- Revue Monuments Historiques « Le patrimoine en brique », n°185 (1993)
- L'espace cistercien (Ed. CTHS) (1994)
- « Vaut le détour ! » les grands sites (Ed. ATEN-ICOMOS)

Directeur de publication :

Jean-François Lagneau, *Président*

Direction de la rédaction :

Isabelle Palmi, *Directrice*

Conception et réalisation

Anne-Sophie Barré, *Chargée de mission*

Ont contribué à ce numéro :

Jessica Antonin, Anne-Sophie Barré, Monica Bilfinger, Alexandra Coudray, Paul Féraud, Tiphaine Gérard, Mathilde Kempf, Armelle Lagadec, Jean-François Lagneau, Thierry Lefebvre, Roger-Alexandre Lefèvre, Thibaud Lépissier, Isabelle Longuet, Odile Marcel, Jean-Louis Martinot-Lagarde, Benjamin Mouton, Isabelle Palmi, Amélie Pankow, Serge Pitiot, Michèle Prats, Christiane Schmuckle-Mollard, Dominique Schneider, Jean-Christophe Simon, Ekaterina Smirnova, Jean-Pierre Thibault, Coralie Vitores.

*RAPPORTS DES MEMBRES FRANÇAIS
DES COMITÉS SCIENTIFIQUES INTERNATIONAUX DE L'ICOMOS*

Table des matières

Comité scientifique international sur l'architecture vernaculaire (CIAV)	2
Comité international du patrimoine culturel immatériel (ICICH)	2
Comité international des villes et villages historiques (CIVVIH)	3
Comité international sur les questions légales, administratives et financières (ICLAFI)	5
Comité scientifique international du bois (IIWC)	5
Comité international des paysages culturels (ISCCL ICOMOS – IFLA)	6
Comité international sur le tourisme culturel (ICTC)	8
Comité scientifique international sur le patrimoine du 20e siècle (ISC20C)	11
Comité international sur le patrimoine de l'architecture en terre (ISCEAH)	12
Comité scientifique international pour les peintures murales (ISCMP)	13
Comité scientifique international de la pierre (ISCS)	13
Comité scientifique international sur le patrimoine bâti partagé (ISCSBH)	14
Comité scientifique international pour la conservation des vitraux (CSICV) -(ICOMOS-Corpus Vitrearum)	15

Comité scientifique international sur l'architecture vernaculaire (CIAV)

Membres du bureau

Gisle Jakhelln, Président (Norvège)
Maria Ines Subercaseaux Vice-présidente (Canada)
Valeria Prieto, Vice-Présidente (Mexique)
Ivan Enev, Secrétaire général (Bulgarie)

Membres français

Samir Abdulac, membre votant
Antoine Bruguerolle, membre expert
Luc Pecquet, membre associé

Le CIAV comporte 117 membres, dont 77 membres experts (+32 membres associés, 8 membres experts honoraires et 1 professionnel « émergent »). Un processus d'identification et d'élimination des membres non actifs est en cours qui pourra conduire à leur élimination.

Réunions des membres

Assemblée générale annuelle à TABRIZ, Iran, en octobre 2018

Thématiques de travail en cours et actions menées

- Une **newsletter** dirigée par Valeria Prieto est assez régulièrement publiée, 3 à 4 fois par an.
- **Conférence annuelle** sur le thème du « **Patrimoine culturel et développement durable** » en partenariat avec l'organisation iranienne du patrimoine culturel, de l'artisanat et du tourisme (ICHHTO) à TABRIZ, Iran, 1-3 octobre 2018. La 6^e et dernière session a porté sur les défis et les opportunités concernant la conservation du patrimoine construit au Moyen Orient (destruction et reconstruction). La participation internationale et surtout iranienne fut très importante. Des visites ultérieures furent proposées.
- Un **camp VERNADOC** de documentation dessinée de l'architecture vernaculaire pour les jeunes professionnels est organisé au moins une fois par an. Markku Mattila en

est le responsable. Il y en eu exceptionnellement plusieurs en 2018 :

- Camp VERNADOC, à YAZD, Iran, 9-20 avril 2018
- Camp VERNADOC, à TABRIZ, Iran, 15-30 septembre 2018
- Cinq autres camps on été organisés en 2018, en Indonésie, Malaisie et Thaïlande.

- **Réunion inter-CSI** sur le **patrimoine vernaculaire anti-sismique** d'Anatolie et d'au-delà, à KASTAMONU, Turquie, 10-13 juillet 2018.

- Hossam Mahdy organise un **groupe de travail interne au CIAV (Task Force)** sur les menaces pesant sur le patrimoine culturel dans la région arabe, en vue d'étudier la situation au Yémen, en Syrie, en Irak, en Libye et dans d'autres pays arabes, en particulier en ce qui concerne l'architecture vernaculaire.

- Plusieurs publications sur le CIAV et sur l'architecture vernaculaire par des membres du CIAV sont en cours.

Programme d'actions pour 2019

- **Conférence et assemblée annuelle** sur le thème « **Architecture vernaculaire et de terre vers le développement durable** » prévue à PINGYAO, province du Shaanxi en Chine, 6-8 septembre 2018. Cette rencontre conjointe CIAV-ISCEAH organisée avec ICOMOS Chine et coordonnée par Shao Yong, professeure à l'université de Tongji de Shanghai, s'inscrit dans l'initiative pour les paysages ruraux mondiaux. Consulter : <http://2019ciav-isceah.whit-rap.org/>
- Un **camp VERNADOC** est prévu à MONTEPRANDONE en Italie au début 2019
- Mise à jour / création d'une page internet

Samir Abdulac
Membre Votant

Comité international du patrimoine culturel immatériel (ICICH)

<http://icich.icomos.org/>

Membres du bureau :

Hee Sook Lee-Niinioja , Président (Norvège)
Munish Pandit, Vice-président Asie (Inde)
Antonio Arantes, Vice-président Amérique du Sud (Brésil)
Giselle Chang-Vargas , Vice-Présidente Amérique du Nord (Costa Rica)
Marilyn Truscott, Secrétaire général (Australie)
Corinne Emmanuelle Forest, Secrétaire à l'adhésion (Maurice)
Bureau élu en septembre 2017 pour une durée de trois ans

Membres français

Catherine Virassamy, Membre expert

Réunions des membres

Réunion de plusieurs membres autour du Vice-Président, Antonio Arantes, et Secrétaire Général, Marilyn Truscott, à l'Assemblée Générale d'ICOMOS à Buenos Aires.

Thématiques en cours de travail

Engagement dans le Parcours -Nature Culture ;
Engagement dans le projet du changement climatique ;
Participation dans le groupe de travail des professionnels émergents.

Actions menées en 2018

- Mise à jour du site internet du comité:
<http://icich.icomos.org/>

Désormais, le site intègre une base de données de publications sur le patrimoine culturel immatériel, le calendrier des activités ICOMOS et ICICH, des appels à communications et autres informations liées au patrimoine culturel immatériel.

• Réunions et séminaires

- Le Comité miroir ICOMOS-UK Intangible Heritage Committee a organisé en octobre 2018 un séminaire sur le lien entre musées et patrimoine culturel immatériel à partir de 4 études de cas, et a produit un document de synthèse « *Exploring Intangible Cultural Heritage in Museum Contexts A Pilot Project* » accessible sur le site de ICICH.

- Réunion de membres de ICICH International le 4 décembre 2018 lors l'Assemblée Générale d'ICOMOS à Buenos Aires. La thématique du « *Patrimoine culturel naturel : espaces, sites et paysages* » a été au cœur de la discussion. La présentation d'études « *Sites patrimoniaux et droits de l'homme au Chili: défis pour conserver les valeurs et la mémoire à travers le changement de générations et la destruction de sites* » par Angel Cabeza (membre expert), « *Continuité de la culture dans les villes et communautés en mutation* » par Graciela Mota (membre expert et présidente de l'ICOMOS Mexique) ainsi que la présentation de l'exemple d'un conflit entre le patrimoine culturel immatériel et le développement du transport fluvial par Françoise Lempereur (membre expert, Belgique) ont enrichi le débat.

- Participation au Congrès International de l'Anthropologie à Florianopolis au Brésil. Une session sur le patrimoine tangible et immatériel a été organisée par Antonio Arantes avec des présentations réalisées par Leonardo Castriota (président ICOMOS Brésil), et Marilyn Truscott. Ce congrès a été l'occasion de réfléchir à la communication et

l'organisation des réunions de l'ICICH sur le continent américain.

- Participation à l'atelier du 3 août 2018 organisé par l'ICICH Asie-Pacifique en Corée sur le thème de l'Inventaire et des différents types de méthodes d'Inventaire dans cette région.

- Participation de Hee Sook Lee-Niinioja à la treizième session du Comité Intergouvernemental à Maurice en novembre 2018. L'ICOMOS a été réintégré en juin 2018 en tant qu'ONG chargée de la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Programme d'actions pour 2019

- Participation à la conférence internationale : « *L'eau comme patrimoine* » qui se tiendra du 27 au 31 mai 2019 à Taiwan ; l'ICICH collaborera avec le CIRAT (Centre international de recherche et de transdisciplinarité, Brésil) sur le groupe de discussion "Vision mondiale et eau".

- Mise en place d'un groupe de travail sur le patrimoine autochtone afin de contribuer au projet d'ICOMOS Canada sur le patrimoine autochtone et le patrimoine mondial.

- Mise en place d'un groupe de travail pour achever la rédaction de la *Teemaneng Déclaration*. Cette déclaration sera présentée en tant que charte à l'Assemblée Générale de l'ICOMOS à Sydney, Australie, en 2020 .

- Participation à l'organisation de l'Assemblée Générale de Marrakech au Maroc en octobre 2019.

Virassamy Catherine
Membre expert

Comité international des villes et villages historiques (CIVVIH)

<http://civvih.icomos.org/>

Membres du bureau

Claus-Peter Echter, Président (Allemagne)
Samir Abdulac (France), Faïka Bejaoui (Tunisie)
Danuta Klocek-Kozłowska (Pologne), David Logan (Australie), Zhang Jie (Chine), Vice-présidents.
Kathleen Crowther, Secrétaire générale (Etats-Unis)

Le bureau a été substantiellement renouvelé lors des élections à Nîmes l'année dernière. Sofia Avgerinou-Kolonias et Teresa Coletta ont été élues membres d'honneur étant donné toutes leurs contributions. La précédente présidente gardera un rôle de conseil.

Membres français

Samir Abdulac, membre votant et Vice-président
Antoine Bruguerolle, membre expert
François Gondran, membre expert
Siame-Hanna Ishac, membre expert
Santiago Hidalgo Sanchez, membre associé
Cristina Lamanti, membre expert
Corinne Langlois, membre expert

Réunions des membres

- Première rencontre du sous-comité comité Asie Pacifique : *Symposium international sur Practices and Methodologies for Sustainable Protection and Management of Historic Cities, Towns and Urban Areas in Asia-pacific Region*. BEIJING, 13-16 avril 2018, suivi de visites de terrain. Initiatives de Hae Un Rii, Zhang Jie et David Logan. Un plan de travail triennal a été établi.
- Participation de membres du CIVVIH au Forum urbain mondial de KUALA LUMPUR, Malaisie, février 2018
- Participation du Secrétaire général du CIVVIH à la réunion du groupe de travail ICOMOS sur le développement durable à DUBLIN, Irlande, 7-9 avril 2018.
- Participation à la réunion inter CSI sur le patrimoine vernaculaire anti-sismique d'Anatolie et d'au-delà, à KASTAMONU, Turquie, 10-13 juillet 2018.
- Assemblée générale annuelle et Symposium sur le thème : « Histoire / archéologie / antiquité et ville durable moderne » en collaboration avec ICOMOS France et la municipalité. NIMES, 18-21 septembre 2018, suivi d'une visite post-colloque. Le rôle d'Antoine Bruguolle a été déterminant dans la réussite de la rencontre et de son organisation. (Rapport final disponible en français et en anglais sur le site internet du CSI : <http://civvih.icomos.org/>).
- Déjeuner-rencontre de 23 membres du CIVVIH, lors de l'assemblée générale du CIVV de l'ICOMOS à BUENOS-AIRES, Argentine, 3-8 décembre 2018.



NB- Les réunions régionales sont ouvertes à tous les membres

Thématiques en cours de travail et actions menées

- Le site web : www.civvih.icomos.org est bien fourni et bien mis à jour grâce à ICOMOS Héliénique, mais pourrait encore se renouveler. La newsletter est intéressante et élégante. Son dernier numéro 26/27 a été entièrement réalisé par Sofia Avgerinou-Kolonias, l'ancienne présidente du CIVVIH et publié en septembre 2018. Cette publication est toujours bilingue français-anglais, mais son volume actuel est lourd à gérer et pourrait être allégé afin d'assurer une plus grande fréquence de parution.
- Participation des membres du CIVVIH à diverses étapes d'instruction des sites proposés à l'inscription au Patrimoine mondial : examen en bureau (Desk Reviews), missions

d'évaluation et participation au Panel ICOMOS. De plus, une douzaine de Desk reviews ont été effectués pour le World Monument Watch.

- Le Forum urbain mondial a été créé en 2001 par les Nations Unies pour examiner l'un des problèmes les plus pressants auxquels le monde est confronté aujourd'hui : l'urbanisation rapide et son impact sur les populations, les villes, les économies, le changement climatique et les politiques. Participation à l'Agenda 2030 et aux objectifs de développement durable. La participation active de l'ICOMOS a notamment contribué à la reconnaissance du patrimoine comme moteur de développement, en particulier dans l'objectif SDG11.4 qui vise à « protéger et sauvegarder le patrimoine culturel et naturel mondial » (SDG 11)
- Participation à la campagne urbaine mondiale avec la mise en place d'une collaboration WUC-ICOMOS et avec un Habitat. <http://www.unhabitat.org>, <http://www.worldurbancampaign.org/>

• Le Comité se prépare à travailler sur le projet HABITAT III et à réviser en conséquence le document de La Valette sur les cités historiques et les politiques de développement urbain durable.

- Contribution aux travaux du groupe de Travail ICOMOS pour la sauvegarde du patrimoine culturel en Syrie et en Irak animé par Samir Abdulac. Achèvement du Projet 3D ANQA à Damas, <https://cims.carleton.ca/anqa/#1> et visite de sites de reconstruction urbaine à Alep, Damas, Homs et Maaloula. Participation à la réunion de lancement du Projet « Faire revivre l'esprit de Mosul » à l'UNESCO.

Programme d'actions pour 2019

- Symposium du sous-comité Europe Centrale et Orientale sur le thème de la Reconstruction à MALBORK, Pologne, 22-28 septembre 2019 ;
- Participation à l'assemblée générale d'ICOMOS à MARRAKECH, Maroc, 12-18 octobre 2019 ;
- Assemblée générale, Symposium et visites de terrain à TUNIS, Tunisie, 20-23 octobre 2019 ;
- Réunion du sous-comité Asie-Pacifique à BEIJING, Chine, 14-16 novembre 2019.
- Renouvellement de l'accord de partenariat (MoU) avec l'Organisation des villes du patrimoine du patrimoine mondial (OVPM), en particulier pour l'attribution du prix Jean-Paul L'ALLIER, avec une participation au jury lors du prochain printemps.

Samir ABDULAC
Vice-Président

Comité international sur les questions légales, administratives et financières (ICLAFI)

<http://iclaifi.org/>

Membres du bureau

Gideon KOREN, Président (Israël)

Sara BYSTRÖM, Vice-présidente (France)

Nitin SINHA, Vice-président (Inde)

José Ernesto BECERILL, Vice-président (Mexique)

James K. REAP, Secrétaire (USA)

Membres français

Maître Sara BYSTRÖM, membre expert, membre votant et vice-présidente

Mlle Bénédicte GAILLARD, membre associé

Maître Bocar KANTE, membre associé

Réunions des membres

Réunion ICLAFI (après ICLAFI-PRERICO séminaire) à JEJU ISLAND, South Korea, octobre 2018.

Thématiques en cours de travail

- Édition numérique des exposés lors du symposium 2018 à JEJU sur le patrimoine religieux.
- Soutien juridique continu aux diverses instances de l'ICOMOS.

Actions menées en 2018

- Essentiellement du soutien juridique divers auprès d'ICOMOS International, des différents CSI et de comités nationaux.

Programme d'actions pour 2019

ICLAFI réunion et séminaire en Turquie, prévu en octobre 2019.

**Maître Sara BYSTRÖM, Avocat à la cour
Vice-présidente**

Comité scientifique international du bois (IIBC)

<http://iibc.icomos.org/>

Membre du bureau

Mikel Landa, Président (Espagne)

Doug Evans, Vice-Président et trésorier (Europe)

Réunions des membres

13 septembre 2018 : Réunion annuelle des membres à l'occasion du 21^{ème} Symposium international du Comité scientifique du bois, 12-15 septembre 2018, York, Royaume-Uni

Thématiques en cours de travail et actions menées

- **21^{ème} Symposium international du Comité scientifique du bois** «Nouveautés en matière de conservation du patrimoine bâti en bois», du 12 au 15 septembre 2018, York, Royaume-Uni.

Programme du symposium : les ateliers

- o Technologies des enregistreurs numériques appliquées au patrimoine bâti en bois
- o Conservation et archéologie des vestiges de bois
- o Reconstruction / restauration d'une maison de ville médiévale

Programme du symposium : les interventions

- o Margarita Kisternaia, Musée en plein air de Kizhi, Russie : programmes de formation Science du bois pour les charpentiers-menuisiers, les restaurateurs et les conservateurs.
- o Anne Nyhamar, Formation internationale norvégienne de Riksantikvaren sur les techniques de conservation du bois - fusion de la théorie et de la pratique.
- o Yue Pan, Sensibilisation au patrimoine dans le plan de conservation et de régénération de Tsumago-Juku, Japon
- o Harald Collin Bentz Høgseth, Artisanat scientifique et études du patrimoine
- o Johanna Liblik, Préservation des bâtiments historiques en bois avec des finitions de surface traditionnelles
- o Alejandro Martinez De Arbuló, Conservation et transmission des techniques de menuiserie traditionnelle au Japon
- o Jenny May et William Fulton, Conservation du patrimoine bâti en bois après un séisme: l'ancien couvent et chapelle de la Communauté des Scared Christchurch en Nouvelle-Zélande
- o Séance de discussion: Principes de 2017 pour la conservation du patrimoine bâti en bois
- o Karl-Magnus Melin, Conservation et recherche artisanale: la grange à dîmes Ingatorps, un bâtiment en bois rond datant du XIII^e siècle.

- o Maria de Guadalupe Zepeda Martinez, Introduction et rapport du groupe de travail sur l'architecture temporaire de l'IICC
- o Christopher Dobbs, Des arbres et du bois, de la marine et au patrimoine bâti en bois: The Mary Rose.
- o Angela Middleton, Identification sur bois des artefacts de l'épave «London», à l'aide de la microscopie et des rayons X.
- o Gao Chen, La protection et la réparation des structures en bois traditionnelles dans les quartiers résidentiels de la Chine contemporaine: étude de cas sur la protection du quartier historique de Qingguo Old Lane à Jiangsu, Changzhou.
- o Suheyra Koc, Modèle de conservation des mosquées en bois en Turquie: étude de cas de la mosquée Beysehir Esrefoglu.
- o Jingxian Ye, L'étude et la restauration des dômes spiralés en bois chinois: récits de la pratique sur le terrain.
- o Michael Bamforth, Ce qui se cache en dessous: le patrimoine bâti en bois sous nos pieds.
- o Joe Thompson, Classification des joints en bois.
- o Natalia Burakowska, La méthodologie adoptée pour la reconstruction de la bibliothèque C.R. Mackintosh endommagée par un incendie.
- o Gordon Macdonald, Shiver Me Timbers, patrimoine polaire.
- o Arnstein Brekke, Études de terrain et conservation d'anciens bâtiments en bois soumis au climat arctique côtier.

Programme d'actions pour 2019

- o **Symposium International du comité scientifique international du Bois « Un point sur l'Afrique »**, du 23 au 28 Janvier 2019, Addis Ababa, Éthiopie

Programme :

- o 23 janvier 2019
Tigray ; Debra Damo monastery ; Abuna Aregawi timber church, 6th century
- o 24 janvier 2019
Tigray ; Tchergos Agabo, Debra Selam Mikael, Zarema Giyorgis timber churches ; Mikael Imba rock-hewn church
- o 25 janvier 2019

- o Lalibela ; Yimrahanna Kristos timber church
- o 26 janvier 2019
Lalibela ; Makina Medhane Alam, Lideta Maryam les églises grottes
- o 27 janvier 2019
Lalibela ; Beta Giyorgis, église taillée dans la pierre Addis Ababa ; Finfine hotel ; AA museum, Sheikh Hojele Palace
- o 28 janvier 2019
Conference International, Centre de conférence des Nations-Unis, Addis Ababa



- 29 septembre 2019, réunion du bureau IWC, Bilbao
- 22ème Symposium international du Comité scientifique international du bois « Conservation du patrimoine en bois : au-delà des disciplines », du 30 septembre au 2 octobre 2019, Bilbao.
- 1ère formation IWC sur la conservation du patrimoine en bois, du 3 au 5 octobre 2019, Saint-Sébastien, Espagne

Secrétariat d'ICOMOS France

Comité international des paysages culturels (ISCCL ICOMOS – IFLA)

Membre du bureau

Patricia O'Donnell, Présidente (USA)
Stéphanie de Courtois, Secrétaire Générale (France)
 Membership Secretary : Willie Cumming
 Jochen Martz, Vice-président (Autriche)
 Liana Müller, Vice-président (Afrique)
 Haedeh Laleh, Vice-président (Moyen Orient)
 Greg de Vries, Vice-président (Amérique du Nord)
 Betina Adams, Vice-président (Amérique Latine et Caraïbes)
 Fran Han, Vice-président (Asie Pacifique)
 Contact secrétariat : isc.cultural.landscapes@gmail.com

Membres français

Stéphanie de Courtois, membre votant
 Hervé Brunon, membre expert
 Mirabelle Croizier, membre expert (élection décembre 2017)
 Sébastien Giorgis, membre expert
 Myriam Laidet, membre expert
 Monique Mosser, membre honoraire
 Pierre-Marie Tricaud, membre expert
 Michel Racine, membre honoraire

Effectif total du CSI : 174 membres

Résolution 19AG 2017/16 - Adoption des « Principes ICOMOS-IFLA concernant les paysages ruraux comme patrimoine »

La 19^e Assemblée générale de l'ICOMOS,

Prenant en compte la Résolution 18AG 2014/35 accueillant favorablement l'« Initiative pour les paysages ruraux du monde » et encourageant les Comités nationaux et scientifiques internationaux de l'ICOMOS à y participer ;

Rappelant les résolutions du Conseil scientifique et du Conseil consultatif de l'ICOMOS en 2015 (Fukuoka, Japon) et 2016 (Istanbul, Turquie) appuyant la progression des « Principes ICOMOS-IFLA concernant les paysages ruraux comme patrimoine » vers le statut de texte doctrinal de l'ICOMOS ;

Conscient des réponses apportées à l'ébauche de ces Principes par les Comités nationaux et scientifiques internationaux de l'ICOMOS ;

Reconnaissant la recommandation soutenant l'adoption des « Principes ICOMOS-IFLA concernant les paysages ruraux comme patrimoine » émise par la réunion du Conseil d'administration de l'ICOMOS de mars 2017 et recommandée par le Conseil consultatif le 11 décembre 2017 ;

Reconnaissant que « Territoire : paysages ruraux mondiaux » est le thème de recherche interdisciplinaire adopté pour 2019 par le Conseil scientifique de l'ICOMOS ;

Adopte les « Principes ICOMOS-IFLA concernant les paysages ruraux comme patrimoine » en tant que texte doctrinal de l'ICOMOS ;

Recommande que ces Principes soient soumis à examen et à révision après cinq ans, à compter de décembre 2017, et se félicite de la proposition du Comité scientifique international ICOMOS-IFLA des paysages culturels de travailler à promouvoir ces Principes et à en surveiller la mise en œuvre.

CONSULTER LE TEXTE DOCTRINAL DE L'ICOMOS : « Principes ICOMOS-IFLA concernant les paysages ruraux comme patrimoine » :

<https://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes>

Réunion des membres et actions menées

Lors de la 48^e réunion du Comité scientifique international des paysages culturels (ICOMOS-IFLA ISCCL), du 9 au 13 décembre 2018, à Mendoza, en Argentine, dans le cadre du Symposium sur « Paysages culturels urbains, périurbains et ruraux » les membres de l'ISCCL ont travaillé de concert pour produire la « Déclaration de Mendoza » reconnaissant l'importance de la région et offrant des orientations pour la reconnaissance et la préservation du patrimoine de demain.

Déclaration de Mendoza

Ce Symposium représente un dialogue élargi et une activité croissante du groupe régional ICOMOS pour l'Amérique latine et les Caraïbes (LAC). Au cours de cette réunion, nous avons appris les uns des autres et transmis des connaissances aux nouveaux professionnels et aux étudiants.

Après avoir partagé avec les habitants de Mendoza et commencé à comprendre les atouts et les ressources de ce lieu unique, nous reconnaissons que :

I. Mendoza est façonnée par la région dans laquelle elle est située : la géographie des montagnes, le désert, les oasis et la disponibilité en eau de la Cordillère andine qui, au fil du temps, ont développé un plan urbain d'oasis parfaitement adapté, des systèmes de gestion de l'eau et un paysage agricole.

II. La région de Mendoza est riche en patrimoine précieux. Il s'agit d' :

a. Un paysage conçu dans son plan, qui se distingue par sa plantation régulière de platanes, entre autres, par sa gestion particulière de l'eau ; de plus, le plan urbain crée une relation de vues dynamique entre Mendoza et les

montagnes, avec des qualités d'expérience du ciel de jour et du ciel de nuit ;

b. Un paysage associatif exprimé par les migrations préhispaniques et européennes et par les pratiques religieuses, avec :

c. Un paysage qui a évolué en réponse à son climat, son désert, sa géographie, sa géomorphologie et ses strates culturelles, avec des expressions d'adaptation dans ses pratiques agricoles et viticoles.

III. En raison de la rudesse de l'environnement, la ville a toujours été innovatrice en matière de développement durable :

La ville historique est un modèle d'adaptation au changement climatique avec son système d'eau géré, ses rues bordées d'arbres et ses parcs dessinés qui modifient l'effet d'îlot thermique de la ville ;

La forêt urbaine est multifonctionnelle, offrant une protection aux habitants lors de séismes ; et

Depuis les premiers temps préhispaniques jusqu'aux migrations successives, l'interaction homme-environnement a créé une connaissance traditionnelle essentielle des écosystèmes paysagers et a permis de mieux comprendre l'ajustement aux conditions climatiques changeantes.

IV. L'identification des valeurs patrimoniales repose sur une enquête collaborative. À leur tour, les valeurs constituent la base de la protection, de la désignation et d'autres outils de conservation.

En conséquence :

Nous encourageons la recherche et le renforcement de la protection et de la gestion durable de la région de Mendoza : ressources et modes de vie urbains, périurbains et ruraux et agricoles ;

Nous encourageons une prise de conscience de l'importance du vin agricole, des oliviers et du paysage en croissance dans son approche de la gestion et de la protection du paysage rural ;

Nous encourageons le tourisme durable en tant qu'approche de la protection et de la gestion du patrimoine ;

Nous encourageons l'engagement continu et l'application des connaissances sur le patrimoine dans l'adaptation au changement climatique et la planification pour la ville et la région ; et

Nous encourageons la promotion continue de Mendoza en tant qu'exemple mondial de l'application des connaissances traditionnelles à la planification de l'adaptation au changement climatique, ainsi que du processus d'adaptation au changement climatique fondé sur des modèles patrimoniaux.

En tant que professionnels du patrimoine, nous reconnaissons et encourageons l'application des quatre groupes d'outils qui fonctionnent ensemble pour le patrimoine :

- Engagement et autonomisation de la communauté,
- Systèmes légaux et réglementaires,
- Planification et connaissance, et
- Systèmes financier et économique.

Ce travail a plus de succès lorsqu'il repose sur une prise de décision communautaire forte au nom du patrimoine.

Nous vous félicitons des travaux importants en cours pour identifier, protéger, conserver et transmettre votre précieux patrimoine en pleine coopération avec les organismes et entités civiques locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Signé ce jour, le 11 décembre 2018
Membres du Comité scientifique international sur les paysages culturels, ICOMOS-IFLA

CONSULTER LA DÉCLARATION DE MENDOZA :
<https://www.icomos.org/fr/77-articles-en-francais/53293-mendoza-declaration->

Comité international sur le tourisme culturel (ICTC)

<http://www.icomos-ictc.org/>

Membres du bureau

Fergus McLaren, Président (Canada),
Jim Donovan, Secrétaire Général (Etats-Unis)
Antony Henares (Philippines), Celia Martinez Yanes (Espagne), Jaturong Pokharatsiri (Thaïlande) Vice-Présidents
Ian Kelly, Trésorier, (Australie)
Bureau élu en décembre 2017 pour trois ans

Membres français

Michèle Prats, membre votant
Maria Gravari-Barbas, membre expert
Anne Vourc'h, membre expert
Isabelle Quemener, membre expert
Hervé Barré, membre expert
Lassana Cissé, membre associé

Réunions des membres

- Réunion des membres d'ICTC à Montréal, et Voyage d'Etude au Québec et dans le Vermont (du 30 Septembre au 6 Octobre 2018).
- Réunion statutaire d'ICTC à Montréal au Musée du Vieux Québec, en présence de Dinu Bumbaru (7 octobre 2018).

Thématiques en cours de travail et actions menées

Continuation de la révision de la Charte du Tourisme Culturel de 1999 avec pour objectif de créer une Charte internationale du tourisme culturel nouvelle/révisée pour 2020.

Dans la déclaration de Delhi rédigée par ICTC en Octobre 2017, il a été demandé au Secrétariat d'ICOMOS de :

- a) Prendre l'initiative de convoquer une réunion en collaboration avec nos organisations partenaires externes, l'UICN, l'ICCROM, l'UNESCO et l'OMT pour envisager la formulation d'un document-cadre susceptibles de fournir des directives sur la conservation du Patrimoine Culturel (et naturel) et sur le tourisme durable pour le développement.
- b) Sensibiliser à la reconnaissance et à l'exploitation croissante de la valeur socio-économique du patrimoine culturel dans les destinations touristiques dans le monde entier ;
- c) S'engager fortement avec les membres sur les enjeux actuels qu'ils considèrent comme significatifs en matière de conservation et de sauvegarde du patrimoine culturel, particulièrement dans le contexte du tourisme durable pour le développement et plus généralement, dans l'aménagement stratégique du tourisme durable dans le monde.

Poursuite des réflexions sur les routes culturelles.

Actions menées en 2018

- Visite et étude du Projet d'Inscription au Patrimoine Mondial du Mont Royal à Montréal en Octobre 2019.
- Visite de l'Institut du Tourisme et de l'Hôtellerie du Québec, la plus importante école de gestion hôtelière au Canada spécialisée en tourisme, hôtellerie, restauration et sommellerie. Rencontre et dîner avec la Ministre du Tourisme et la Directrice de l'ITHQ.
- Voyage d'étude du 30 Septembre au 6 Octobre 2018 : visite et étude de la route culturelle fluviale « Montreal-Burlington Waterway » (*Rapport intégral du voyage d'étude disponible au Secrétariat d'ICOMOS France*) ; discussion à l'Université de Montréal, Département d'Urbanisme et d'Architecture avec des élèves travaillant sur un projet d'aménagement du Canal Chambly.
- A l'occasion du comité du Patrimoine Mondial qui s'est déroulé à Manama et à l'initiative de la Fondation Romualdo del Bianco, membre d'ICTC, Michèle Prats a présenté le rôle de l'ICTC, d'ICOMOS France et de ses membres devant un parterre d'ambassadeurs et de membres de l'UNESCO. Les thèmes du Tourisme et du Dialogue interculturel ont été abordés.



- Dans le cadre d'une matinée d'échanges au Sénat le 19 octobre 2018, Michèle Prats est intervenue sur le thème : « Comment réguler l'hyper-fréquentation touristique des sites naturels et culturels ? ».

- Madame Prats a été élue Vice-Présidente du Cercle Stendhal, un organisme consacré aux problématiques du Tourisme qui regroupe des élus, des juristes, des investisseurs et des professionnels du tourisme.

Programme d'actions pour 2019 :

- Poursuite de la réflexion sur la révision de la charte du tourisme culturel
- L'un de nos anciens membres a pris la tête du programme *Global Sustainable Tourism* pour l'Asie, programme regroupant 32 partenaires, dont l'UNEP (United Nations Environment Programme) et l'UNWTO (United Nations World Tourism Organization) : ce programme a pour objet de promouvoir le tourisme durable, en le faisant mieux connaître, et d'adopter des principes et des critères universels définissant ce type de tourisme, ainsi que les labels octroyés aux organismes et opérateurs touristiques. En conséquence :
 - a) d'une part, nos collègues asiatiques vont s'impliquer dans le processus de labellisation pour l'Asie,
 - b) d'autre part, chacun d'entre nous est convié à participer à l'enquête sur la définition et l'évolution des critères retenus

- La prochaine rencontre statutaire d'ICTC aura lieu à Majorque, en marge de l'Assemblée Générale à Marrakech du 12 au 18 Octobre 2019.

- L'ICTC encourage fortement ses membres à participer aux évaluations des « Desk reviews », car le financement proposé par ICOMOS est reversé à ICTC, et non aux évaluateurs.

- Lors de l'Assemblée générale de Montréal, il a été décidé que les membres qui ne se manifestaient pas pendant 3 ans, soit par leur présence, soit par des interventions écrites ou des manifestations au titre d'ICTC, seraient radiés.

Michèle Prats
Membre votant

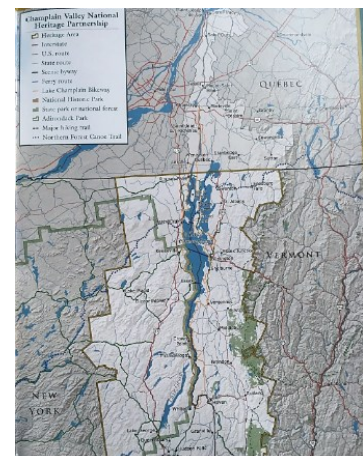
Voyage d'étude ICTC : Montreal-Burlington Waterway

30 septembre – 6 octobre 2018

Objectifs du voyage d'étude :

Le voyage d'étude organisé par l'ICTC a eu pour objectif le développement d'un axe transnational ou d'un itinéraire culturel reliant Montréal à Burlington. Le tracé étudié longe un cours d'eau existant et utilisé des siècles durant. Les réflexions du CSI se sont appuyées sur l'histoire, le patrimoine, le paysage et l'environnement comme attrait touristique.

L'itinéraire peut être découvert de multiples façons : par voie maritime (en partie), par voie terrestre sur les deux berges de la voie navigable ou en utilisant différents moyens de transport. Il semble que le parcours épousant la Vallée du Lac Champlain pourrait être étendu après Montréal et Burlington. L'extention impliquerait la province de Québec de Montréal à la frontière, le Vermont à Burlington, mais aussi la portion du



Saint-Laurent jusqu'à Québec, la rivière Richelieu, une partie de Sorel à Chambly, la rive ouest du lac Champlain dans l'État de New York, et pourrait aller jusqu'au lac George, ou même jusqu'au fleuve Hudson, par le canal Champlain.

Les petites embarcations ou canots ont accès à l'ensemble de la voie navigable jusqu'au fleuve Hudson, alors que les grands bateaux et les petits bateaux de croisière sont limités à la partie sud de la rivière Richelieu, la partie nord étant restreinte par le canal Chambly et ses huit barrages.

Déroulé du voyage sites visités :

1^{er} octobre 2018 : Mont Royal, la vieille ville de Montréal, La ville de Montréal



Parc Villeray St Michel

Villeray St Michel

Marché

2 octobre 2018 : Trudeau Park, Le vieux port et le canal Lachine, le territoire Kahnawake Mohawk, Fondation ITHQ



Maritime Way

The Biosphere

Landscaping

3 octobre 2018 : Le fort Chambly, la rivière Richelieu, le canal Chambly



Some views of the fort **

"Pepperbox"

Canal de Chambly

4 octobre 2018 : Vermont : Musée de Shelburne, les exploitations de Shelburne



Electra Hevemer Memorial

Degas Bedroom

General Store

5 octobre 2018 : Underwater Historic Preserve, Musée maritime du Lac Champlain, Maison Rokeby, Ville de Burlington

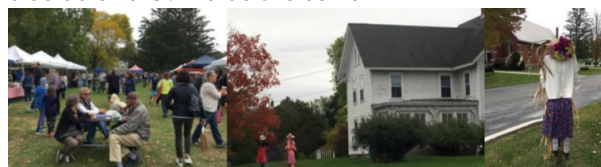


Boarding

A perfect day on the Lake

Viewing its inside in direct...

6 octobre 2018 : ville de Shelburne



7 octobre 2018 : Réunion annuelle du CSI ICTC

Conclusion :

Il existe un potentiel réel qui n'est pas du tout exploité. Nous avons rencontré des gens merveilleux, généreux et enthousiastes, mais qui travaillent encore trop seuls, avec leurs propres partenaires (le Vermont, comme nous l'avons vu, commence à s'organiser), mais pas encore à l'échelle transnationale ni même des deux côtés du lac Champlain, et pour le moment, le Partenariat patrimonial national Champlain Valley semble être une belle idée, mais encore un rêve, en ce qui concerne le patrimoine culturel et le développement durable, et pour le moment Québec est plus spectateur qu'acteur dans la partition... Il faudrait regrouper toutes les initiatives déjà existantes - et elles sont nombreuses - autour du puissant concept de voie navigable culturelle, qui s'étendrait de Québec, Sorel et Montréal, jusqu'à la rivière Hudson, en passant par les rivières, canaux, lacs et vallées. Le premier maillon de la chaîne serait la vallée de Champlain, du Québec à Burlington, laissant entendre qu'une voie navigable culturelle concerne aussi son grand paysage urbain, rural et naturel.

Ce qui est frappant, c'est que le Québec, le Vermont et l'État de New-York ont partagé la même histoire, même si ce n'est pas toujours du même côté, les alliances ayant changé très souvent depuis longtemps : ils ont le même environnement, le même mélange entre les gens, les mêmes guerres et crises... Qui aurait parié sur le couple France/Allemagne il y a un siècle ? Les Premiers Peuples, Français, Britanniques, Américains, Afro-Américains se sont rencontrés... Ils étaient géographiquement, culturellement et économiquement liés par la voie navigable, où ils pêchaient, voyageaient, transportaient des fourrures, des marchandises, du bois et les diverses productions des terres environnantes. Ils ont produit un patrimoine culturel et architectural riche et varié, des musées, des paysages et un environnement naturel remarquables, une faune et une flore à la fois terrestres et aquatiques. Tous ces éléments,

toutes ces histoires communes ou individuelles, ajoutées les unes aux autres, présentées comme faisant partie d'un tout, pourraient produire un récit qui attirerait de nombreux touristes curieux, la voie navigable constituant le lien entre culture et nature, architecture, paysage et environnement, entre les gens qui l'entourent, entre deux pays ayant plusieurs langues et origines mais un contexte commun... Il pourrait devenir un beau projet transnational de développement durable basé sur le patrimoine mondial.



Comité scientifique international sur le patrimoine du 20e siècle (ISC20C)

<http://www.icomos-isc20c.org/>

Membres du bureau

Gunny Harboe, Président (USA)
Sheridan Burke, Secrétaire générale (Australie)
Enrique Xavier De Anda Alanis, Trésorier (Mexique)
Enrique Madia (Mexique), Kyle Normandin, (États-Unis), Leo Schmidt (Allemagne), Olaf Steen (Norvège), Vice-présidents

Membres français

Christiane Schmuckle-Mollard, membre votant
Jean-Pierre Blay, membre expert
Christophe Bory, membre expert
Jean-Marc Boyer, membre expert
Agnès Cailliau, membre expert
Christine Desmoulins, membre expert
Bénédicte Gandini, membre expert
Pierre-Antoine Gatier, membre expert
Elisabeth Marie-Victoire, membre expert
Stéphanie Celle, membre associé
Siame-Hanna ISHAC, membre associé
Isabelle Palmi, membre associé
Priska Schmückle von Minckwitz, membre associé

ICOMOS France est largement représenté dans le comité scientifique international sur le patrimoine du XXème siècle (ISC20C), actuellement présidé par Gunny Harboe, architecte américain.

Réunion des membres, thématiques en cours de travail et actions menées

Ce groupe s'est réuni à Trente en Italie au mois de Septembre 2018 afin de préparer sa participation au premier workshop d'un programme européen INNOVA CONCRETE duquel ICOMOS est partenaire. La question de la procédure d'alerte a été longuement débattue après les difficultés rencontrées dans la mise en place de l'alerte française sur la Maison du Peuple de Clichy en juillet 2018. Il a été convenu que désormais toutes les alertes seront accompagnées d'une lettre et tiendront sur une page qui

décriera les valeurs du bien et le danger auquel il est exposé. Ceci permettra d'agir vite en cas d'urgence dans un premier temps. Un délai plus long pourra être consacré à l'établissement d'un dossier documentaire abouti. La réunion de Trente a été également l'occasion d'une exceptionnelle visite de quelques membres au Cimetière Brion, à Trévise, organisée par Paola Scarramuzza, architecte, chercheur à l'UAV de Venise, membre d'ICOMOS France et membre actif du groupe de travail français sur le patrimoine du XXème.

Le Programme européen INNOVA concrete compte l'ICOMOS (ISC20C) au nombre de ses partenaires. Au sein de cette initiative de recherche, l'ISC20C tient un rôle consultatif limité qui se concentre sur les points suivants :



- Identification d'une liste d'édifices en béton significatifs en Europe. Examen approfondi de divers types de patrimoine en béton.
- Élaborer un document d'orientation de référence pour la conservation et la gestion du patrimoine en béton du XXe siècle. Ce document sera un support aux outils décisionnels pour la conservation du béton historique dans l'UE et dans d'autres endroits où il peut être utilisé.
- Participer à un maximum de cinq ateliers qui seront planifiés tout au long des trois années de travail.
- Le programme de l'atelier est planifié sur trois ans, période suffisante pour permettre des discussions approfondies sur les lieux patrimoniaux. Le public et la communauté peuvent également participer au processus de sensibilisation à l'importance du patrimoine en béton du XXe siècle.
- Participer aux assemblées générales annuelles pour établir des liens avec les partenaires de recherche et travailler à la coordination de l'ensemble de l'initiative de recherche.

A ce jour, deux workshops se sont tenus et une liste de 100 édifices européens a été retenue. Pour la France, malgré la participation assidue d'Elisabeth Marie-Victoire, ingénieure de recherche Pôle Béton du LRMH, de Bénédicte Gandini, architecte de la Fondation Le Corbusier et d'Isabelle Palmi, directrice d'ICOMOS France et les nombreux emails adressés au bureau de l'ISC20C, la liste des monuments retenus pour la France reste insatisfaisante. Elle a été établie à partir de la base de données de DoCoMoMo et se compose comme suit : Couvent Sainte Marie de la Tourette, Jean-Hachette Complex, Le Havre-Hôtel de Ville, Le Havre-Front de mer sud, Le Havre-Porte Océane, Le Havre-Quartier Saint-François, Le Havre-Rue de Paris, Le Havre-Avenue Foch, Le Havre-Eglise Saint-Joseph, Notre-Dame-du-Haut, Unité d'Habitation Marseille, Base sous-marine Bordeaux, Halles centrales du

Boulingrin, Université Toulouse-le-Mirail, Siège du Parti Communiste Français (PCF), Sainte Bernadette du Banlay, Caisse d'Epargne Bordeaux.

Cette liste nous apparaît lacunaire du point de vue de la typologie des bétons et insuffisamment représentative de la richesse du patrimoine français du XXème siècle. Nous en avons demandé la modification et sommes dans l'attente d'une réponse.

Programme d'actions pour 2019

La prochaine étape à laquelle les membres français de l'ISC20C participeront se tiendra en Pologne au mois d'octobre 2019 (programmation à venir).

Isabelle Palmi

Membre associé, ISC20C, Directrice d'ICOMOS France

Comité international sur le patrimoine de l'architecture en terre (ISCEAH)

<http://isceah.icomos.org/>

Membres du bureau

Mariana Correia, Présidente (Portugal)
Maddalena Achenza, Vice-présidente (Italie)
Pamela Jerome, Secrétaire générale (Etats-Unis)
Yong SHAO, Trésorier (Chine)

Membres français

Hubert Guillaud, membre expert
Ann Bourges, membre expert
Lassana Cissé, membre expert
Luc Pecquet, membre associé
Isabelle Moulis, membre associé
CRAterre: représenté par Bako Rakotomamonjy

Réunion des membres

- 6 juin 2018, CRAterre ENSAG, Grenoble
- 4 décembre 2018, réunion annuelle des membres du groupe ISCS lors de l'Assemblée Générale de l'ICOMOS à BUENOS AIRES, Argentine

Thématiques en cours de travail - Chaires scientifiques

- Chaire « Usage » : Responsable : Ione Stiegler (Etats-Unis)
Conservation, étude du patrimoine architectural in-situ.
- Chaire « Archéologie » : Responsable : Jorge Aching Vasquez (Pérou)
Conservation et étude de l'environnement archéologique en terre.
- Chaire « Technologie » : Responsable : Bako Rakotomamonjy (CRAterre)

Coopération dans le processus de compréhension des techniques historiques/traditionnelles des structures en terre par la recherche sur la matérialité, comprenant l'impact sur les nouvelles constructions en terre.

- Chaire « Paysage » : Responsable : Ishanlosen Odiava (Paris – Niger)

Recherches sur la contribution du patrimoine architectural en terre aux paysages culturels et sa relation avec le patrimoine immatériel et les traditions vivantes.

- Chaire « Sismique » : Responsable : Claudia Cancino (Etats-Unis)

Recherches sur les techniques sismiques anciennes/historiques et leur utilisation pour éclairer la modernisation des structures existantes et les nouvelles constructions appropriées.

Actions menées

- 25–30 juin 2018, Workshop "Full Immersion in Earth", Villa SAN PIETRO, Italie.
- 28 octobre–22 novembre 2018, enseignement : "International Course on the Conservation of Earthen Architecture", ABU DHABI.

Programme d'actions pour 2019

- Février, workshop, Yazd, Iran
- Août, workshop, Serrentii, Italie (à confirmer)
- Août, colloque sur la conservation, Trujillo, Pérou (à confirmer)
- Septembre, réunion CIAV-ISCEAH, Chine

Maddalena Achenza, Vice-présidente
Hubert Guillaud, membre expert

Comité scientifique international pour les peintures murales (ISCMP)

<https://icomosmuralpainting.com/>

Membres du bureau

Zsuzsanna Wierdl, Présidente (Hongrie)
Blaz Seme (Slovénie); Benoit de Tapol (France),
Vice-présidents
Clemenza Vernaza, Secrétaire générale (Colombie)
Walter Schude, membre du comité scientifique (Belgique)

Membres français

Benoit de Tapol, vice-président / membre votant
Jean-Marc Vallet, membre associé
François Jeanneau, membre expert

Réunions annuelles

1 Mai 2018, réunion du bureau d'ISCMP, ROMA, Italie.

Thématiques en cours de travail

- Préparation de publications internationales sur les peintures murales dans les pays du sud de l'Europe de l'Est ;
- Diffusion sur le web des routes de peintures murales.

Action menée

21–22 juillet 2018, réunion du bureau avec le groupe ICOMOS pays de l'Est, Palazzo Copini, Florence, Italie.

Benoit de Tapol
Vice-président

Comité scientifique international de la pierre (ISCS)

<http://iscs.icomos.org/>

Membres du bureau

Takeshi Ishizaki, Président (Japon)
Sangeeta Bais, Vice-président (Indes)
Ann Bourgès, Secrétaire général (France)
John Hughes, Trésorier (UK)

Membres français

Ann Bourgès, Secrétaire générale / membre expert
Véronique Verges-Belmin, membre votant
Isabelle Pallot-Frossard, membre expert
Claire Cornu, membre expert
Elsa Bourguignon, membre expert
Philippe Bromblet, membre expert
Jean-Marc Vallet, membre expert
Didier Groux, membre expert
Olivier Labesse, membre expert
Gilles Martinet, membre expert
Ludivine Mouatt, (non membre d'ICOMOS) membre expert
Anne Chabas, membre expert
Didier Pallix, membre expert
Martine Assenat, membre expert
Clémence Cauvin, membre associé

Le CSI pierre est composé de 67 membres experts, de 24 membres associés et de 4 membres d'honneur.

Réunions des membres

Aucune réunion en 2018, de nouvelles élections du bureau ayant eu lieu fin 2018 ; le nouveau bureau se réunira en 2019 ou 2020.

Thématiques en cours de travail

Les thématiques développées par le groupe pierre sont principalement liées aux techniques de conservation/restauration et à la compréhension des phénomènes d'altérations. Dans ce cadre, les traductions du glossaire ICOMOS sur les altérations de la pierre sont un axe prioritaire. L'évaluation de l'impact du changement climatique sur l'altération et la conservation du patrimoine en pierre est aussi privilégiée.

Actions menées en 2018

Election du nouveau bureau du CSI pierre ;
Traduction du glossaire ICOMOS des altérations de la pierre en géorgien et en persan.
Proposition de projet de recherche collaborative sur l'impact du changement climatique sur le patrimoine entre les CSI pierre et architecture de terre (ISCS et ISCEAH).

Programme d'actions pour 2019

- Evaluation de l'activité des membres experts du CSI pierre et des membres votants ;
- Participation au comité sur le changement climatique et le patrimoine ;
- Rédaction d'une lettre d'information commune entre les CSI pierre, terre et XX sur les projets en cours traitant de l'évaluation du changement climatique sur le patrimoine, coordination avec l'UE et le projet Copernicus ;
- Préparation d'un nouveau projet de publication d'un atlas / base de données adressé aux artisans dans le domaine de la pierre.

Ann Bourgès
Secrétaire générale ISCS

Comité scientifique international sur le patrimoine bâti partagé (ISCSBH)

<http://sbh.icomos.org/>

Membres du bureau

Siegfried Enders, Président (Allemagne)
Sue Jackson-Stepowski, Vice-présidente (Australie)
John Ward, Secrétaire général (Canada)

Membre français

Romeo Carabelli, membre expert

Réunions des membres

4-16 juin 2018, *Nordic Studytour*, Symposium sur le patrimoine bâti partagé en Estonie, Finlande et Russie, réunion annuelle du Comité.

Le voyage d'étude a été consacré au traitement du patrimoine bâti partagé dans une région où, depuis le début du Moyen Âge, diverses tribus et personnes de la région, mais aussi de toute l'Europe, ont partagé leurs compétences pour constituer un patrimoine architectural impressionnant.

Le voyage comprenait des visites à Tallinn, Helsinki, l'île de Suomeenlinna, Vyborg et Saint-Petersbourg.

En Estonie, nous avons visité le centre historique de Tallinn et la ville de Tartu avec son patrimoine bâti commun allemand et russe. Une série de réunions avec les collègues estoniens de l'ICOMOS ont eu lieu.



Pendant le séjour à Helsinki, nous avons eu des réunions avec les collègues d'ICOMOS Finlande, des séminaires et visites guidées (entre autres dans les studios et les maisons d'Alvar Aalto).

Le séminaire "*Shared Heritage – Interpretation of Heritage over time*" or "*Shared Heritage – A Matter of Place and Time*" a été organisé par ICOMOS Finlande en collaboration avec le Groupe EURO (les Comités nationaux européens de l'ICOMOS), le Comité SBH et les habitants de l'île forteresse Suomenlinna. Il s'est porté sur l'entretien et la préservation de la forteresse, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La forteresse est un bon exemple du patrimoine bâti partagé en Europe, qui a des racines suédoises, russes, allemandes et finlandaises.

La visite de Vyborg, en Russie, a été marquée par une rencontre avec des collègues russes et finlandais, ainsi qu'avec des collègues locaux concernés par la préservation du patrimoine bâti et par l'engagement et la préservation du patrimoine bâti commun, qui a des racines suédoises, finlandaises et russes. L'entretien et la préservation du patrimoine culturel bâti ont été compliqués par la difficulté à en identifier les

propriétaires, ce qui met parfois le patrimoine en danger de disparition. La visite de la bibliothèque d'Alvar Aalto, parfaitement restaurée grâce à un effort finno-russe sans précédent, a été l'un des moments forts de la visite.

Le 7 juin, la réunion annuelle du Comité s'est tenue à la forteresse de Suomenlinna, Finlande.



La réunion s'est tenue dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, de la réunion annuelle des comités nationaux européens de l'ICOMOS tenue à Helsinki, et du symposium finlandais sur un projet de plan de gestion de la conservation pour le complexe de la forteresse de Suomenlinna.



Du 13 au 15 septembre, certaines

activités ont eu lieu dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, comme le colloque "*Frontières et voisinages, migrations et rencontres*" à KARLSRUHE, Allemagne et STRASBOURG, France.

Du 25 au 28 octobre, 7th ICOMOS-Wuhan Crossover Forum: "Culture, Habitat, New Era – Role of Cultural Routes in Sustainable Urban and Rural Development".

Les événements ont été parfaitement organisés par les membres chinois et Wuhan Research Society on Shared Built Heritage. Trois membres internationaux du SBH ont participé à l'événement et y ont fait des interventions.



Le Bureau tient à remercier nos collègues estoniens, finlandais, russes et chinois de l'ICOMOS et tous les membres qui se sont joints à lui pour leur participation et leur contribution en fournissant des documents pour le symposium.

Du 3 au 8 décembre, deux de nos membres ont représenté le comité à l'Assemblée générale annuelle de l'ICOMOS à Buenos Aires et ont effectué un voyage d'étude en Argentine sur le patrimoine bâti partagé.

Programme d'actions pour 2019

Le prochain projet consistera en un voyage d'étude avec des réunions et des ateliers au Maroc dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra à Marrakech du 12 au 20 octobre 2019.

Le voyage d'étude commencera à **Marrakech**, où, entre autres, les projets de développement urbain français (comme le district de Gueliz) seront examinés de manière critique et où l'on étudiera comment le patrimoine bâti partagé y est géré.

Ensuite, seront visitées **les villes du patrimoine mondial situées sur la côte atlantique** :

- Essaouira (site du patrimoine mondial de l'Unesco sur l'océan Atlantique, qui conjugue des influences portugaise, française et juive) ;
- Safi (ville présentant des héritages intéressants du XVI^e siècle portugais, y compris ce qui reste d'une cathédrale gothique) ;
- El Jadida (1513), ville agrandie par les forteresses espagnoles de la Méditerranée occidentale en 1542, site du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Azemmour (où l'on pourra admirer la fascinante conception de muraille de Francisco de Arruda qui a renforcé les anciennes murailles avec un bastion ancestral de Renaissance) ;
- Casablanca (ville réputée pour son architecture et son urbanisme d'influence française, avec l'action d'Henri Prost et d'autres) ;

- Rabat (Visite et discussion sur la planification urbaine et l'héritage d'Henri Prost et autres).

D'autres lieux seront explorés :

- Fès (une journée aux racines de l'architecture arabe et de la ville nouvelle) ;
- Tanger (les influences portugaise, espagnole et internationale dans l'histoire dans le patrimoine bâti commun) ;
- Ceuta (très vieux site archéologique pré-romain de cette ville, conquise par les Portugais en 1415 et passée à l'Espagne en 1601. On peut y constater le mélange des expériences dans une ville continuellement dominée par les Européens en Afrique) ;
- Tétouan (la vieille ville est un site du patrimoine mondial de l'UNESCO qui possède un quartier singulier du modernisme espagnol) ;
- Melilla, partie du royaume espagnol depuis 1497 (présente une forteresse de la Renaissance et une « ville nouvelle » à l'architecture « moderne » ; principalement l'œuvre d'Enrique Nieto).

Situé immédiatement après la clôture de l'Assemblée générale annuelle, ce voyage d'études se déroulera du 20 octobre au 31 octobre 2019.

Romeo Carabelli, Membre expert
Siegfried Enders, Président

Comité scientifique international pour la conservation des vitraux (CSICV) -(ICOMOS-Corpus Vitrearum)

<http://sgc.lrmh.fr/>

Membres du bureau (2018-2021)

Ivo Rauch, Président, (Allemagne)
Aletta Rambaut, Vice-présidente (Belgique)
Sarah Brown, Secrétaire générale, (Royaume-Uni)

Des élections ont été réalisées pour établir un nouveau bureau. Les déclarations des candidats au bureau ont été reçues et distribuées. Deux candidats se sont présentés pour le poste de vice-président, un vote en ligne a été organisé par le président sortant, Isabelle Pallot-Frossard. Le premier tour de scrutin a permis d'élire les sept membres du conseil d'administration en impliquant tous les membres votants (c'est-à-dire les membres experts) du CSICV. Lors d'une deuxième étape,

les membres du conseil ont procédé à l'élection du bureau.

Membres ordinaires

Claudine Loisel (France), Isabelle Pallot-Frossard (France), Drew Anderson (Etat-Unis), Joost Caen (Belgique)

Membres français

Claudine Loisel, Membre expert
Isabelle Pallot-Frossard, Membre expert
Karine Boulanger, Membre associé
Laurence de Finance, Membre associé
Barbara Trichereau, Membre associé

Réunions des membres :

Internationale

Dans le cadre du 10^e Forum pour la conservation et la technologie du vitrail historique, au Murray Edwards College, Université de Cambridge (Royaume-Uni) du 3 au 5 septembre 2017, une réunion des membres du CSICV a été organisée le 3 septembre 2017. Le Président a reçu deux candidatures et les détails des deux candidats ont été distribués avant la réunion. Les deux candidates ont été élues. Membre expert: Dr Sophie Wolf (Suisse) ; Membre associé: Barbara Trichereau (France).

Dans le cadre du XXIX^e colloque international tenu à Anvers du 2 au 6 juillet 2018 sur le thème « *Le vitrail au XVIII^e siècle : continuité, invention, crépuscule* », deux réunions du CSICV et également du CVMA ont été organisées.

National

L'assemblée générale du Corpus Vitrearum et du CSICV s'est tenue le lundi 31 janvier 2018 au Centre André Chastel, salle Villard de Honnecourt.

Thématiques en cours de travail et actions menées en 2018

Les thématiques concernent le développement du site Web, la réalisation d'un glossaire spécifique, la documentation, la traduction des lignes directrices, les directives de maintenance et l'organisation du futur colloque.

Développement du site Web

Le site Web existant est maintenu par le président. Ce site est hébergé par le LRMH. Un nouveau format est envisagé pour permettre au site Web d'être enrichi et développé. Fournir un accès aux publications du Forum et aux lettres d'information antérieures est hautement souhaitable.

Glossaire

La réalisation d'un glossaire spécifique au domaine du Vitrail est en cours d'élaboration. Une liste de termes architecturaux est maintenant accessible sur le site Web. Fernando Cortez Pizano et Sarah Jarron ont été remerciés pour leur travail. Le président a également mis en ligne une liste générale de plus de 600 termes codés par couleur, mais nécessitant un filtrage urgent pour supprimer ceux qui ne sont ni utiles ni pertinents. Il a été rappelé aux membres du comité que les termes individuels et leur définition seront en anglais, tandis que les termes eux-mêmes seront ensuite traduits dans les deux autres langues officielles du Corpus Vitrearum (Français et Allemand). Ivo Rauch a suggéré que le travail principal soit confié à un diplômé ou à un conservateur en début de carrière afin de faire avancer le projet.

Documentation

Aletta Rambaut a rendu compte des progrès accomplis grâce aux groupes de travail réunissant des conservateurs en Allemagne et au Royaume-Uni. Cela a abouti à un document préliminaire rédigé en allemand. Elle cherche maintenant à ajouter des visualisations des meilleures pratiques et a donc invité les ateliers de conservation-

restauration à partager des exemples de pratiques de documentation actuelles lors des sessions de posters du Forum de Cambridge. Joost Caen a appelé à l'inclusion de détails techniques spécifiques (type d'outil utilisé, marque du four, etc.). Le CSICV cherchait à fournir des orientations de haut niveau sur les meilleures pratiques en termes de structure et de format d'un système de documentation, en particulier pour l'utilisation de supports numériques.

Directives de maintenance

Les rédacteurs ont été priés de distribuer dès que possible une version révisée aux membres du CSICV, en vue de l'adoption formelle des orientations lors du prochain colloque.

Lieu et organisation du prochain forum

De nombreux collègues ont fait remarquer que le fossé entre les membres historiques et techniques du Corpus Vitrearum était à regretter et tendait à décourager les recherches en collaboration. Il a été suggéré d'explorer un nouveau format pour les réunions, dans le but de rapprocher les deux groupes, avec éventuellement des sessions consécutives au même endroit, avec des visites de sites partagées.

Le nouveau président, Ivo Rauch a contacté le conseil d'administration international pour proposer une action commune. Isabelle Lecocq, secrétaire du conseil d'administration international, a estimé que cela devrait être encouragé.

Afin de renforcer la transdisciplinarité, il a donc été décidé de regrouper le XXX^e colloque des historiens de l'art et le XI^e forum technique en une seule manifestation. Le colloque se tiendra à Barcelone du 6 au 11 juillet 2020 sur le thème formulé en anglais « *The Concept and Fabrication of Stained Glass from the Middle Age to Art nouveau* » (appel à communications joint à ce compte-rendu).

Programme d'actions pour 2019

Les différentes thématiques citées ci-dessus se poursuivront au cours de l'année 2019 : le développement du site Web, la réalisation d'un glossaire spécifique, la documentation, la traduction des lignes directrices, les directives de maintenance et l'organisation du futur colloque à Barcelone en juillet 2020.

Claudine Loisel
Membre expert du CSICV